

DON De R2 BOUKELLA.

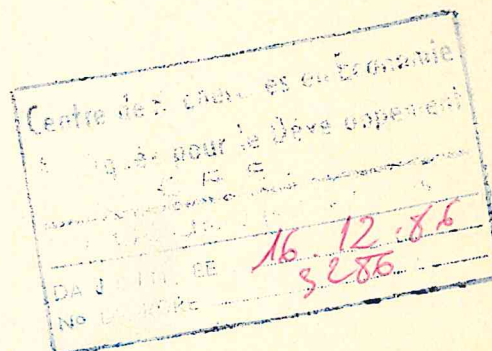
Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
CREAD DOCUMENTATION
DATE D'ENTRÉE..... N° D'ORDRE.....
AVERTISSEMENT



Le champ du développement social est extrêmement vaste. Aussi est-il très difficile de le parcourir de manière analytique de façon cohérente et logique, surtout pour plusieurs pays.

Compte tenu de certaines contraintes, le travail qui suit n'a pas pour objet de faire une analyse détaillée du développement social au Maghreb. Il n'a pour ambition que de présenter une ébauche d'analyse et surtout de réunir le maximum d'informations disponibles sur la question.

Des études plus détaillées et par sous-thème seront nécessaires pour compléter ce travail et approfondir ses aspects comparatifs.



LES STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL EN AFRIQUE DU
NORD A LA LUMIERE DU PLAN D'ACTION DE LAGOS: LE CAS
DU MAGHREB

1. INTRODUCTION: Le développement social et sa mesure.

11. Le concept de développement social.

Quand on cherche la signification tant soit peu exacte de la notion de développement social, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une notion extrêmement floue autant sur le plan théorique que sur le plan empirique.

Le terme "développement" a un contenu qui varie selon les conceptions idéologiques et politiques des différents auteurs. Néanmoins, on peut s'accorder pour le définir de façon sommaire comme étant le processus d'accroissement de la productivité du travail disponible et l'utilisation de cet accroissement à la satisfaction des besoins individuels et collectifs (1) de l'ensemble de la population, ces besoins étant définis et hiérarchisés de façon démocratique.

Cette définition donne un contenu un peu plus précis, au moins sur le plan économique, au concept de "développement" tel que caractérisé par certains: "processus qui conduit à l'amélioration du bien-être humain". (2)

-
- (1) On peut dire aussi qu'il n'existe que des besoins individuels et que certains d'entre eux sont satisfaits par des biens collectifs.
- (2) Jan. F. de JONGH "Les indicateurs du développement social". Document préparé par l'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (Genève) in "Progrès social et croissance économique". Centre de Développement de l'OCDE. Paris 1967. p. 119.

Pour ce qui est du terme "social", il possède deux significations (1):

- la première, générale, "social : qui concerne la société" dit le Littré. En ce sens l'expression "sciences sociales" s'oppose à "sciences physiques" par exemple;

- la deuxième plus restreinte, la plus courante actuellement, s'applique à une catégorie particulière de questions concernant la société.

Le terme "social" est alors accolé à des substantifs très variés qu'il qualifie pour leur donner une signification ayant trait aux comportements et aux activités des individus vivant en groupes. Ainsi on parle d'économie sociale, de psychologie sociale, d'organisation sociale, de réformes sociales, de revenu social, etc...

Dans l'expression "développement économique et social", le terme "social" semble s'opposer au terme "économique" ou, tout du moins, connoter une réalité différente. "L'économique" serait tout ce qui a trait à la production, l'échange et la distribution des "richesses" (des biens matériels et des services), le "social" serait tout ce qui a trait aux rapports non économiques existant dans les collectivités humaines, de quelque taille qu'elles soient, et entre ces collectivités humaines. (2)

Dans cette acception le terme "développement" semble être pris dans le sens étroit de "croissance". Et il est connu qu'il peut y avoir croissance sans "développement social" c'est-à-dire sans amélioration des rapports sociaux.

(1) cf. J. FOURNIER et N. QUESTIAUX. "Traité du social". Dalloz. Paris. 1984.

(2) "La catégorie du social englobe donc progressivement toute une série de questions dont il se trouve que, contrairement à ce que pensaient les économistes libéraux, ne peuvent être résolues d'une manière satisfaisante pour la conscience collective par le simple jeu des mécanismes économiques. Le social apparaît à chaque fois que la "main invisible" d'Adam Smith se trouve en défaut". J. FOURNIER-N. QUESTIAUX. op.cit. p.2.

La croissance permet l'augmentation du bien-être (entendu comme somme de biens matériels), non pas de toute la société, mais seulement de certains des groupes (ou classes) qui la composent. (1)

En ce sens le "développement social" semblerait être l'accès de l'ensemble des membres de la société aux biens matériels et aux services produits (et l'amélioration progressive de cet accès). sans que cet accès ne passe forcément par une contribution productive (ou, généralement un emploi).

En ce sens également "le social" a pour contenu empirique les actions relatives à seulement certains domaines de la vie des communautés humaines. Ainsi, Jan F. de JONGH détermine-t-il comme principales composantes du développement social:

- les besoins matériels fondamentaux (nutrition, logement, santé),
- les besoins culturels fondamentaux (éducation, loisirs et activités récréatives, sécurité de la personne, du maintien de mode de vie, de la prévoyance pour l'avenir),
- les besoins "supérieurs" (revenu excédentaire au revenu nécessaire à la satisfaction des besoins fondamentaux). (2)

Mais l'auteur précité considère comme "neutres" du point de vue du changement social (c'est-à-dire comme n'ayant pas d'effets

-
- (1) Si tant est qu'on puisse jouir de bien-être au milieu de la misère des autres.
- (2) Dans leur publication "La situation sociale dans le monde" (Economica. Paris. 1983), les Nations Unies classent comme "éléments du bien-être" l'alimentation et la nutrition, la santé, l'enseignement et la formation, les conditions de travail, le logement, l'environnement.

sur l'amélioration ou la détérioration du niveau de développement social) d'autres composantes qui paraissent pourtant essentielles:

- "les éléments naturels, comme la composition démographique;
- "les éléments de la structure sociale et économique, comme la distribution de la propriété et/ou du pouvoir, l'organisation de la famille, les relations de groupes (classes, tribus, castes, groupes religieux, etc...), la structure économique et professionnelle, le degré de mobilité sociale, etc...;
- "les institutions sociales de caractère plus tangible. (existence de système de crédit, organisations bénévoles, syndicats, etc...);
- "les systèmes de valeurs et les croyances traditionnelles;
- "les systèmes politiques et administratifs".

Pour F. de JONGH, "ces phénomènes en soi ne constituent pas des éléments essentiels du bien-être humain (sauf quelques exceptions)" puisque "en général, les êtres humains peuvent être heureux dans une grande variété de structures sociales, d'institutions, de systèmes de valeurs, etc..."

Cependant, l'auteur considère que certains de ces éléments par leurs "modalités particulières dans des situations particulières" peuvent être identifiés "comme des obstacles ou des éléments favorables au développement: au développement social directement, ou au développement économique considéré comme moyen de réalisation du développement social". (1) Autrement dit, et par exemple, la propriété privée des moyens de production ne constitue pas, en général, un obstacle au développement social, mais dans le cas particulier de la grande propriété foncière

(1) Les Nations Unies (Situation sociale dans le monde, op. cit.) font la même distinction en citant comme "obstacles au progrès social": l'absence de participation, l'absence de réforme agraire, la faiblesse du développement scientifique et technique, les problèmes de désarmement, l'irrespect des droits civils et politiques.

(supposée généralement comme préjudiciable au développement"), "la réforme agraire dans le sens de la propriété foncière individuelle ou coopérative peut devenir un objectif intermédiaire du développement". De même, le type d'organisation familiale ne peut influencer que dans certains cas particuliers sur le développement: par exemple quand il y a nécessité d'accroître la production agricole, que l'on manque de main-d'oeuvre, et que l'organisation familiale donne comme avantage à l'homme de ne pas travailler la terre. Alors un changement dans la division sexuelle du travail existante peut être considéré comme un préalable au développement. Mais, s'il n'y a pas cette nécessité, les gens peuvent être très "heureux" dans une organisation familiale où les femmes exécutent les travaux les plus pénibles.

Cette conception du développement paraît assez surprenante bien que l'auteur la justifie, semble-t-il, par son souci de ne pas imposer à toutes les sociétés humaines la même idée du bien-être. Mais alors, on ne voit pas pourquoi il considérerait la sécurité, le niveau nutritionnel, l'éducation comme composantes du bien-être et pas l'égalité des sexes, l'absence de domination économique et politique, etc...

S'il est vrai qu'il faut s'interdire de généraliser des éléments qui peuvent être subjectifs, il n'en demeure pas moins que:

- premièrement, toute forme de domination (autre que celle procurée par le travail et encore ceci est-il à nuancer) d'individus ou de groupes sociaux par d'autres individus ou groupes sociaux peut être considérée comme diminuant le bien-être matériel et culturel de l'ensemble de la société;

- deuxièmement, l'ensemble des éléments ci-dessus considérés comme "neutres" par F. de JONGH, ne le sont en fait jamais. En effet, si ces éléments étaient effectivement tels, cela impliquerait qu'ils ne sont pas, de façon absolue, améliorables. Or, de

toute évidence, on ne peut pas dire que dans aucun pays au monde, ces éléments ne sont plus susceptibles d'amélioration. Il en va ainsi de la distribution du pouvoir économique et politique, de la structure démographique (qui est loin d'être un élément "naturel" comme l'affirme l'auteur), des institutions sociales, etc... Tous ces éléments, dans tous les pays, sont susceptibles d'améliorations et sont constitutifs du bien-être matériel et culturel.

C'est dans ce sens que la définition, donnée au début de ce chapitre, du concept de développement paraît plus complète et plus opérationnelle en ce qu'elle prend l'économique et le social comme faisant partie d'une réalité unique, indissociable: on ne peut parler de développement d'une société que si celle-ci réalise simultanément l'objectif d'accroissement de la productivité du travail et l'objectif d'amélioration des rapports sociaux (par la diminution des conflits sociaux déclarés ou latents).

De façon générale, si le développement est l'accroissement du bien-être, il ne peut être que l'accroissement simultané de tous les éléments qui, indissociablement, forment ce bien-être. On ne peut être satisfait, ressentir le bien-être, ni dans un pays où l'on crève de faim mais où on a une plus grande liberté d'expression, ni dans un pays où on a la sécurité alimentaire sans avoir de liberté politique.

C'est pour cela que le concept de "développement" est nécessairement un terme englobant, plein de l'ensemble des phénomènes humains, des actions, des politiques, qui concourent à l'épanouissement des potentialités humaines, individuelles et collectives.

Dès lors, parler de développement social, est, ipso-facto, parler de développement tout court.

12. Les indicateurs et la mesure du développement social.

Compte tenu de ce qui précède, les indicateurs (ou les indices) du développement devront être choisis pour refléter le plus fidèlement possible celui-ci.

On admettra les composantes du niveau de vie et du bien-être retenues par F. de JONGH. (1) Mais il est nécessaire d'y ajouter d'autres dont l'absence ou l'insuffisance obère gravement le processus de développement. Les autres composantes sont les suivantes:

- le contrôle (ou la souveraineté sur les ressources nationales,
- l'emploi de la population désireuse de travailler,
- les salaires et les revenus,
- la réforme agraire,
- la condition de la population féminine
- les libertés politiques et d'expression et la participation.

Le contrôle (ou la souveraineté) sur les ressources nationales est à la fois un objectif et un moyen du développement, (tout comme l'est une nourriture saine et variée pour l'ensemble de la population). Cette question pose, en fait, le problème général des relations extérieures d'un pays avec le reste du monde. Ces relations ne peuvent être plus ou moins égalitaires que si le pays se donne les moyens de prendre des décisions autonomes. Ces moyens ne peuvent exister que faiblement dans un pays en développement dont l'essentiel des ressources est géré, directement ou indirectement, par des personnes physiques ou morales étrangères.

On peut tenir le même discours à propos de l'emploi comme

(1) op. cit. p. 134-135

On consultera également: - J.FOURNIER et N.QUESTIAUX; op.cit.
 - P.BARDELLI "Les indicateurs sociaux ou la tentative d'intégrer les variables sociales à l'analyse économique". Thèse de doctorat d'Etat en sciences économiques. Université de Nancy II. 1978.

moyen et objectif du développement. C'est un moyen dans le sens où le chômage constitue un gaspillage absolu de force productive et l'activité laborieuse une contribution à la création de richesses. C'est un objectif dans la mesure où disposer d'un emploi constitue, pour les personnes désireuses de travailler, un épanouissement de leur personnalité et une façon de prouver leur utilité dans la société.

Le niveau des salaires et des revenus réels, global et pour chaque groupe de la population, constitue également une composante essentielle du bien-être social. L'insuffisance des salaires ou des revenus jointe à une trop inégale répartition du produit social maintient à un niveau bas la satisfaction des besoins de la population et exacerbe les conflits. (1)

Dans tous les pays, mais particulièrement dans ceux où l'agriculture occupe une place importante dans l'économie, l'accès à la terre, individuel et/ou collectif, demeure encore un moyen d'acquérir un début de liberté ou plus de liberté économique, sociale et politique. Une réforme agraire qui donne la terre à tous ceux qui peuvent et veulent la travailler directement représente certainement un élément important du développement donc du bien-être social.

Le problème de la participation, des libertés politiques et d'expression n'est pratiquement jamais abordé dans les programmes de développement. Et pourtant ce problème conditionne fondamentalement le bien-être individuel et collectif. Outre que ces libertés constituent des droits inaliénables et sacrés inscrits

(1) L'un des principaux objectifs énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur le progrès et le développement dans le domaine social est "d'éliminer la pauvreté, assurer l'amélioration continue des niveaux de vie et une juste et équitable distribution des revenus" (art.10/c).cf.N.U. "La situation sociale dans le monde". Economica. Paris. 1983. p. 16.

dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, (1) leur respect constitue un barrage important à toutes les formes de gaspillage des ressources productives entraînées par la monopolisation absolue du pouvoir et l'absence de réels pouvoirs de contestation.

Le niveau de vie et le bien-être d'une population se mesurent aussi par la condition de la population féminine et dépendent de cette condition. Cela a été maintes fois démontré et ne souffre pas de contestations bien que beaucoup oublient que le bien-être de la société est aussi celui de la moitié féminine de cette société. La défense des droits fondamentaux de la femme en tant qu'être humain et en tant que citoyenne reste dans de nombreux pays une chose relativement malaisée compte tenu de la faiblesse de l'état de développement économique et culturel.

Le tableau suivant synthétise les composantes du niveau de vie et du bien-être et leurs indicateurs.

-
- (1) La déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le progrès dans le domaine social prévoit "... la participation active de tous les éléments de la société, individuellement ou par l'intermédiaire d'associations à la définition et à la réalisation des buts communs du développement dans le plein respect des libertés fondamentales consacrées dans la déclaration universelle des droits de l'homme" (article 5c). Cette déclaration souligne également la nécessité d'une "diffusion d'informations d'ordre national et international, en vue de développer chez les individus la conscience des transformations qui interviennent dans l'ensemble de la société" (article 5b). ONU. "La situation sociale dans le monde". op. cit. p. 231.

Tableau no. 1 : Composantes et indicateurs du niveau de
de vie et du bien être

COMPOSANTES	INDICATEURS
1. Alimentation et nutrition	- Ration énergétique (par jour et par tête, en pourcentage des besoins) - Ration justique (en personnes par jour et par tête) - Pourcentage de la ration énergétique totale fournie par les céréales, les racines et tubercules et les sucres
2. <u>Santé</u> (soins médicaux et services de santé reçus)	- Accès aux soins médicaux (pourcentage de la population ayant accès à des soins médicaux satisfaisants) - Pourcentage de décès imputables aux maladies infectieuses et parasitaires - Taux de mortalité proportionnelle (rapport entre le décès des personnes âgées de 50 ans et plus et le nombre total des décès) - Espérance de vie à la naissance - Mortalité infantile

COMPOSANTES	INDICATEURS
3. <u>Logement</u>	- Grandeur des services provenant des habitations utilisées comme logement (mesurée par la qualité des habitations où la population est logée) - Densité d'occupation (nombre de personnes par pièce dans les habitations courantes) - Utilisation indépendante des habitations (rapport entre le nombre d'unités de logement dans les habitations classiques et le nombre de ménages)
4. <u>Enseignement et formation</u>	- Taux d'analphabétisme - Taux de fréquentation scolaire (pourcentage de réalisation des normes de scolarisation) - Taux de rendement de l'enseignement (rapport entre le nombre de diplômés et d'immatriculés) - Taux d'encadrement (pourcentage de réalisation du rapport normatif élèves - enseignants) - Nombre de places de formation professionnelle

COMPOSANTES	INDICATEURS
5. <u>Emploi et conditions de travail</u>	- Taux de chômage et de sous-emploi - Taux de croissance de l'emploi - Niveau des salaires et des revenus du travail et de la propriété - Conditions d'existence des organisations de travailleurs - Existence du droit de grève - Existence et qualité des mesures d'hygiène et de sécurité
6. <u>Loisirs et activités récréatives exercés</u>	- Durée des loisirs (nombre d'heures de travail par tête et par an) - Tirage des quotidiens (par milliers d'habitants) - Appareils de radio et de télévision utilisés (par milliers d'habitants) - Pourcentage des dépenses pour la culture et l'information dans les dépenses totales des ménages

COMPOSANTES	INDICATEURS
7. <u>Contrôle sur les ressources nationales</u>	- Part des intérêts étrangers dans les investissements du pays - Degré de contrôle du commerce extérieur par les nationaux - Pourcentage du commerce extérieur par rapport au produit intérieur brut
8. <u>La réforme agraire</u>	- Degré de concentration de la propriété foncière et du capital
9. <u>Les libertés politiques et d'expression et la participation</u>	- Existence du multipartisme ou de droit de tendances dans le monopartisme - Fréquence de procès politiques - Limitations à la liberté d'association - Nombre d'ouvrages interdits ou censurés
10. <u>La condition de la population féminine</u>	- Taux de scolarisation des filles - Pourcentage des femmes aux différents niveaux d'éducation - Taux d'analphabétisme de la population féminine

COMPOSANTES	INDICATEURS
	- Taux d'activité de la population féminine - Age moyen au premier mariage - Taux de représentation féminine dans les assemblées désignées ou élues
11. <u>Sécurité</u> (maintien de la sécurité de la personne, du mode de vie, de la prévoyance pour l'avenir)	- Maintien de la sécurité de la personne (morts violentes par milliers d'habitants) - Maintien de la sécurité du mode de vie (proportion de la population mise au bénéfice des prestations de chômage et de maladie) - Maintien de la sécurité de la prévoyance pour l'avenir (proportion de la population mise au bénéfice du système des pensions de vieillesse)
12. Revenu excédentaire	- Revenu excédant le coût de la couverture des besoins fondamentaux

La présente étude sur les pays du Maghreb, compte tenu des informations et publications disponibles et compte tenu du temps imparti à l'étude, n'examinera que quelques domaines principaux du développement social de ces pays. Il s'agit de :

- l'alimentation et la nutrition
- l'emploi et les salaires
- la protection sociale
- l'éducation et la formation
- la santé
- le logement

2. L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION.

21. Les principales dispositions du PAL en la matière.

Le Plan d'Action de Lagos (PAL) constate la détérioration rapide de la situation agricole et alimentaire en Afrique et attribue fondamentalement cette détérioration à l'absence de priorité donnée par les différents Etats à l'agriculture: "le fin fond du problème alimentaire en Afrique est le fait que les Etats membres n'ont pas généralement accordé la priorité nécessaire à l'agriculture, soit en allocation de ressources, soit en donnant une attention suffisante aux politiques visant à améliorer la productivité et la vie dans le monde rural".

Le Plan ne répond pas à la question de savoir pourquoi il y a cette absence de priorité. Il se contente d'affirmer que pour améliorer la situation alimentaire, "la condition préalable fondamentale est la démonstration d'une forte volonté politique afin d'orienter un volume beaucoup plus important de ressources vers l'agriculture, de mener à bien une réorientation essentielle des systèmes sociaux, de mettre en oeuvre des politiques qui inciteront les petits exploitants et les membres des

coopératives agricoles à atteindre des niveaux plus élevés de productivité et de mettre en place des mécanismes efficaces pour la formulation des programmes requis et leur exécution".

Pour la période 1980-1985, le PAL donne comme objectifs l'amélioration immédiate de la situation alimentaire et l'établissement d'une base pour parvenir à l'autosuffisance en ce qui concerne les céréales et les produits de l'élevage et de la pêche. Il recommande des mesures prioritaires pour réduire les pertes de produits alimentaires, accroître la sécurité alimentaire (constitution de réserves alimentaires stratégiques, amélioration des systèmes de prévision et d'alerte, recherche d'autonomie collective par des accords sous-régionaux), prendre en considération (dans la politique d'autosuffisance alimentaire) la valeur nutritionnelle des denrées alimentaires et résoudre en même temps les problèmes de sous-nutrition et de malnutrition, obtenir une amélioration quantitative et qualitative de la production vivrière pour diminuer de façon importante les produits importés. (1)

Le PAL incite, en outre, les Etats membres à mener des politiques des revenus et des prix telles qu'elles encouragent la production agricole et alimentaire tout en préservant les intérêts des consommateurs les plus pauvres.

Enfin le PAL recommande d'accroître la recherche scientifique et technologique pour accroître la production agricole et de vulgariser rapidement les résultats de la recherche.

Dans quelle mesure ces recommandations se retrouvent-elles

(1) Mais le PAL ne dit rien des cultures d'exportation. En particulier il ne recommande pas d'en diminuer l'importance dans les surfaces cultivées.

dans les stratégies et politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles menées dans les pays de l'Afrique du Nord objets de cette étude?

22. La stratégie algérienne dans l'alimentation et la nutrition.

221. L'exposé de la stratégie à travers les textes fondamentaux.

La Charte Nationale (1), base de toute référence doctrinale en Algérie, indique que "la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire exige l'intensification de la production des biens stratégiques nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels du pays". En conséquence, ajoute-t-elle, "la production la plus élevée possible de blé, qui demeure la base alimentaire de notre société, devient une exigence de l'indépendance économique".

Mais, "au delà de ce qui est nécessaire à la sécurité alimentaire", il faut, continue la Charte, que l'agriculture participe, "d'une manière progressive", "à l'accumulation économique indispensable aux besoins du développement global".

La Charte est donc, en ce domaine, tout à fait claire à interpréter: l'agriculture doit avant tout produire pour assurer la sécurité alimentaire (essentiellement le blé). Une fois cet objectif atteint, elle devra produire pour l'exportation.

En outre, la nécessaire "diversification de la production agricole" doit se conformer aux "exigences d'un modèle de consommation équilibré et qui intègre les habitudes alimentaires propres au pays". Autrement dit, il n'est pas question pour l'Algérie de promouvoir la réalisation d'un modèle de consomma-

(1) cf. Journal Officiel de la R.A.D.P. No. 7, Février 1986.

tion de type nord-américain (à forte proportion de protéines animales, de lipides, énergétiquement élevé, etc...).

Le premier plan quinquennal (1980-1984) se donne comme objectif "d'améliorer effectivement la consommation des plus pauvres" et prévoit que "des actions devront être organisées principalement en vue d'enrayer la sous-alimentation des plus larges catégories de populations et de décourager le développement de consommations de produits secondaires des catégories dont les revenus vont connaître un accroissement notable." Pour cela et concernant l'approvisionnement des "populations les plus pauvres", "l'Etat devra pratiquer une politique cohérente et continue des prix conforme aux possibilités de ces populations" (maintien des mécanismes compensatoires de protection du pouvoir d'achat à travers des transferts directs par le canal du budget de l'Etat et soutien des prix à la consommation).

Enfin le deuxième plan ~~quinquennal~~ (1985-1989), après avoir noté l'évolution rapide des prix des produits agricoles "en dépit du soutien du budget de l'Etat", souligne "l'importance à accorder au cours du plan à l'intensification des efforts en matière d'organisation des circuits de distribution, de maîtrise et de contrôle des prix des produits alimentaires, et d'élargissement des produits disponibles en vue de créer les conditions d'amélioration de la consommation alimentaire des plus larges couches de la population".

Sur le plan nutritionnel, le deuxième plan quinquennal prévoit un maintien de la ration calorique moyenne mais une diversification de la ration alimentaire. A une diminution de la part des céréales dans cette ration correspondront des accroissements dans la consommation de légumes, de fruits, de viandes, de laits et produits laitiers. (cf. tableau 2).

Tableau n° 2 : Algérie : Evolution de la consommation alimentaire
(en kilogrammes par habitant et par an)

	Enquêtes de consommation		Réalisation	Prévision	Ratien souhaitable
	1967-1968	1979-1980	1984	1989	
Céréales et dérivés	262,44	185,33	175 - 180	170	180
Pommes de terre	21,70	34,40	38	40	30
Légumes secs	3,40	8,26	8,7	9	6,5
Légumes frais	34,80	55,79	77	80	50
Fruits	28,80	32,80	44	50	45
Sucre	14,25	15,82	20	20	22,50
Viande et abats	8,67	15,68	17	20 - 24	18,0
- dont viande blanche	?	3,72	7,5	9 - 10	3,0
Lait et produits laitiers	48,7	61,35	90	100	80,0
Oeufs	0,47	1,06	4	5	3
Poisson	1,35	2,2	2,9	3,8	4
Matières grasses	8,83	15,29	16,9	16,5	13

Par ailleurs, le deuxième plan quinquennal prévoit explicitement une amélioration quantitative et qualitative de la ration alimentaire en milieu rural, milieu qui présente une disparité importante avec le milieu urbain en ce domaine.

En résumé, la stratégie algérienne en matière d'alimentation et de nutrition vise "l'amélioration quantitative et qualitative de la ration alimentaire, en particulier celle des populations les plus défavorisées, tout en prônant le respect des habitudes alimentaires locales. Pour arriver à cela, elle se donne comme moyen principal l'accroissement de la production alimentaire et comme moyen complémentaire indispensable l'importation de produits de base (céréales, légumes secs, sucre, huiles). Pour diminuer les disparités alimentaires et nutritionnelles entre les différentes couches de la population, la stratégie se fonde sur le soutien des prix des produits de base et sur une politique de large distribution de ces produits à travers une infrastructure de commercialisation contrôlée par le secteur étatique.

222. Les résultats atteints.

La situation moyenne alimentaire et nutritionnelle de la population s'est constamment améliorée depuis les premiers plans de développement (cf. tableau 2) non seulement en quantité mais aussi en qualité. Entre 1967-1968 et 1984 la ration de viande a plus que doublé, celle d'oeufs a quadruplé, celle de lait et produits laitiers presque doublé.

Il est probable que l'amélioration, surtout qualitative, a été plus grande en milieu urbain qu'en milieu rural du fait que la distribution des produits subventionnés a toujours davantage touché le premier que le second.

Les couches les plus pauvres de la population n'ont dû voir croître que très faiblement leur consommation en protéines animales et en fruits et légumes à cause de la forte croissance permanente des prix de ces produits (cf. tableaux 3 et 4) et de la stagnation des crédits alloués au soutien des prix à la consommation (cf. tableau 5).

L'amélioration de l'alimentation a été permise davantage par l'accroissement des importations que par celui de la production (cf. tableaux 6,7,8).

Le poids des importations de produits alimentaires dans la balance commerciale demeure important et le devient de plus en plus du fait de la chute des prix des hydrocarbures (cf. tableau 9).

L'évolution récente de la politique alimentaire et nutritionnelle (suppression des cantines de certaines entreprises et de certains établissements ou application de la vente des prix des repas à leur prix réel, forte diminution des prestations des cantines scolaires (1), augmentation des prix des produits de première nécessité) risque de se traduire par une dégradation des conditions en la matière pour les franges les plus défavorisées de la population.

(1) Le budget accordé aux cantines scolaires a évolué comme suit (en millions de DA courants) (Source: Lois de finances):

1979	:	383,75
1981	:	488,00
1984	:	505,50
1985	:	379,00
1986	:	379,00

Tableau n° 3 : Algérie : Indice général et indices de l'alimentation, boissons et tabacs
Années : 1979 à 1984
(Ensemble des ménages du Grand Alger)

Base 100 : 1969

INDICES	INDICE ANNUEL						VARIATION	
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	83/82	84/83
INDICE GENERAL	219,0	240,0	274,7	293,2	306,9	327,3	+ 4,6	+ 6,6
Alimentation, boissons, tabacs	268,1	297,2	351,7	377,7	393,2	432,7	+ 4,1	+ 7,8

Source : **CNS** - Annuaire Statistique 1983 - 1984.

Tableau n° 4 : Algérie : Indice et variation annuelle en %

Groupes : Alimentation - boissons - tabacs
Années : 1980 à 1984

Base 100 : 1969

	POIDS	I N D I C E A N N U E L					VARIATION EN %	
		1980	1981	1982	1983	1984	1983/82	1984/83
Pain et céréales	237,9	166,4	177,7	178,9	186,9	209,8	+ 4,5	+ 12,3
Viandes	199,9	465,1	557,8	554,9	541,7	507,6	- 2,4	+ 5,3
Poissons	14,4	487,2	703,6	730,2	728,7	737,4	- 0,2	+ 1,2
Lait - fromages - Oeufs	118,3	167,8	173,4	172,0	172,0	173,2	—	+ 0,7
Huiles et graisses	68,7	149,7	152,7	158,7	164,2	175,1	+ 3,5	+ 6,6
Fruits et légumes	192,1	448,6	562,0	701,5	755,9	816,6	+ 7,8	+ 8,0
Pommes de terre	35,1	368,8	532,0	488,9	591,7	755,6	+ 21,0	+ 27,7
Sucre	32,7	154,7	157,7	158,7	158,7	158,7	—	—
Café et thé	30,4	344,2	345,2	346,8	348,3	348,3	+ 0,4	—
Autres produits alimentaires	18,9	232,5	256,1	285,1	300,9	326,4	+ 5,5	+ 8,5
Boissons	7,4	261,6	271,7	273,0	270,0	311,5	- 1,1	+ 15,4
Tabacs	44,2	148,5	167,8	167,8	202,6	202,6	+ 20,7	—
ENSEMBLE	1000,0	297,2	351,7	377,7	393,2	423,7	+ 4,1	+ 7,8

Source : ONS - Annuaire Statistique de l'Algérie - 1983-1984.

Tableau n° 5 : Algérie : Evolution des crédits alloués et consommés dans le cadre du soutien des prix.

ANNEES	Crédits prévus	Crédits alloués	$\%$	$\%$
			$\frac{\text{Crédits alloués}}{\text{Crédits prévus}}$	$\frac{\text{Crédits consommés}}{\text{Crédits alloués}}$
			$\%$	$\%$
1974	100	100	96	67
1975	97	99	98	137
1976	95	58	58	118
1977	57	118	198,5	86
1978	39	45,5	111	105
1979	39	37	91	102
1980	84,5	83	94	106
1981	101	104	99	101
1982	167	90	51	195
1983	87	91	100	100
1984	87	91	100	100
1985	87	91	100	100
Base (1974=100DA)	2.301	2.202,23	100	100

Source : M. N. BOURENANE : "L'incidence du système de subvention sur l'équilibre de la ration alimentaire et sur la distribution des revenus". Séminaire International sur les consommations et les politiques alimentaires dans les pays du Maghreb - Rome - 1986.

Tableau n° 6 : Algérie : Evolution des principales productions agricoles
(en millions de quintaux)

	1979 1980	1980 1981	1981 1982	1982 1983	1983 1984	1984 1985
Céréales	24,2	18,3	15,2	13,0	14,6	30,0
Légumes secs	0,5	0,5	0,3	0,4	0,4	0,5
Cultures maraîchères	14,4	12,9	12,4	13,7	15,5	19,6
Cultures industrielles	1,5	2,4	0,9	2,0	1,3	1,5
Fourrages	9,4	8,5	7,7	7,4	9,2	?
Agrumes	4,2	3,6	3,2	2,6	2,9	?
Vins (10 ⁶ hl)	2,8	2,7	1,5	1,9	1,4	
V viande					3,4	3,2

Source : ONS - Annuaire Statistique 1983-1984.
- Magreb Sélection n° 403 - 1985.

Tableau n° 7 : Algérie : Part des importations dans la ration alimentaire moyenne

	Ration alimentaire moyenne en 1984 estimée par le MPAT Kilo ou Litre par habitant/an	Quantité importée par habitant en 1983 (Douanes) KG/Litre	Part des importations dans la ration alimentaire exprimée en calories (estim. %)
Céréales (1)	175-180	137,4	76,3
Pomme de terre	38	16,7	43,9
Légumes secs	8,7	4,4	50,5
Légumes frais	77	—	—
Fruits	44	1,3 (2)	23
Sucre (3)	20	34,2	171
Viande rouge	9,5	1,6	16,8
Viande blanche	7,5	—	—
Oeufs	4	3,4	85
Poisson	2,9	0,1	3,4
Lait (4)	90	60,2	66,8
Huiles (3)	14,9	15,6	104,6
Beurre (3)	2	3,1	155
TOTAL EN CALORIES	2.896	2.401 (5)	82,9

(1) Non compris l'orge et le maïs.

(2) Il s'agit de fruits secs.

(3) Les importations dépassent la consommation parce que peut-être y-a-t-il des exportations clandestines (frontières) et/ou parce qu'il y a constitution de stocks et/ou parce que la première colonne n'inclut pas le sucre utilisé par les industriels (boissons) et les pâtisseries.

(4) On a supposé que le tiers du tonnage importé l'était en solide et que le tonnage importé en 1984 était le même qu'en 1982.

(5) Si pour le sucre, l'huile et le beurre on ne suppose importées que les quantités estimées consommées par le MPAT, la ration importée se monte alors à 2205 calories/jour/habitant. Ce qui représente 76,1 % de la ration moyenne totale.

Source : S. BEDRANI "Importations et modèles de consommation alimentaires en Algérie" - In "les modèles de consommation et les politiques alimentaires dans les pays du Maghreb" - Alger - CREAD - 1984.

Tableau n° 8 : Algérie : Evolution des importations de produits alimentaires
1976 - 1983

	QUANTITES (TONNES)			1983/ 1976	VALEUR (MILLIONS DE DINARS)		
	1976	1982	1983		1976	1982	1983
02 Viande	3.566	27.030	33.766	9,47	28,8	210,1	371,8
03 Poisson	5	2.925	3.795	75,9	0,3	22,1	28
04 Lait	97.297	180.599	253.358	2,60	257,1	890,1	1261,5
04 Beurre	18.742	47.752	66.393	3,54	87,8	526,1	602,2
04 Fromage	5.380	15.014	17.605	3,27	20,8	152,2	90,8
04 Oeufs	9.758	66.043	72.306	7,41	53	430,1	382,1
07 Légumes (P.D.T)	82.620	203.707	350.629	4,24	79,7	203,1	296,9
07 Légumes secs	39.484	92.010	?	-	67,6	265,7	-
08 Fruits	4.294	56.923	29.045	6,76	10,3	170,8	96,5
09 Café-Thé-Epices	46.681	64.706	109.156	2,34	383,7	664,9	1125
10 Blé (1)	1.195	1.934	2.129	1,78	1094,5	1876,5	1796
10 Orge	66.685	465.423	373.088	5,59	43,6	387,5	237,3
10 Maïs	95.163	372.790	305.290	3,21	55,5	289,9	241,7
10 Riz	8.141	18.083	5.599	0,69	11,9	36,9	7,2
11 Farine	352.208	932.316	666.000	1,89	439,6	1327,9	860,3
12 Oléagineux Graines	69.928	?	40.821	0,58	85,6	-	110,7
15 Huile	164.848	?	306.121	1,86	324,3	-	743,6
16 Conserv.Viand. Poiss.	1.779	1.247	1.617	0,91	10,1	20	25,2
17 Sucre	352.117	512.253	714.436	2,03	650,5	861,1	897,4
18 Cacao	1.276	1.956	1.271	1,00	12,7	29,1	18,1
20 Conserves Légumes	12.970	20.083	44.307	3,43	25,7	69,2	176,5
21 Autres Prép. Alim.	1.729	8.114	12.258	7,09	8,5	61,3	96,4
22 Alcool	390	410	69	0,18	2,9	2	0,2
23 Aliments Bétail	34.426	233.492	222.865	6,47	57,9	368,9	34
24 Tabac	7.078	20.892	18.201	2,57	44,5	236,8	198,4

Source : Id° Tableau 8.

(1) En milliers de tonnes.

Source : Douanes algériennes.

Tableau n° 9 : Algérie : Part relative de chaque groupement d'utilisation dans les échanges extérieurs de l'Algérie de 1980 à 1984

source : Direction Nationale des Douanes

Unité : %

GROUPEMENT D'UTILISATION	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (1)
IMPORTATIONS						
1. Alimentation, boissons, tabacs	18,8	18,7	18,8	19,43	17,08	20,4
2. Energie, Lubrifiants	2,5	2,0	1,5	2,06	2,05	74,6
3. 4. Produits bruts et matières premières	5,7	5,4	5,1	5,73	6,20	
5. Semi-produits	24,4	24,9	22,2	24,40	29,68	
6. Biens d'équipement	31,2	33,8	33,2	31,73	30,42	
7. Biens de consommation	17,2	15,0	18,5	16,03	14,32	5,0
8. Divers	0,2	0,2	0,7	0,62	0,25	—
T O T A L	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
EXPORTATIONS						
1. Alimentation, boissons, tabacs	0,88	0,85	0,54	0,30	0,40	?
2. Energie - Lubrifiants	98,23	98,15	98,20	98,52	97,70	?
3. 4. Produits bruts et matières premières	0,40	0,39	0,53	0,34	0,33	?
5. Semi-produits	0,47	0,55	0,69	0,79	1,53	?
6. Biens d'équipement	0,01	0,05	0,01	—	—	?
7. Biens de consommation	0,01	0,01	0,03	0,05	0,04	?
T O T A L	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Source : Maghreb Sélection n° 416 - 1986.

Source : CNS - Annuaire Statistique 1983 - 1984.

23. La stratégie tunisienne dans l'alimentation et la nutrition.

231. Quelques éléments de la stratégie tunisienne.

Il n'existe pas dans le document du 6^e plan tunisien (1982-1986) de chapitre particulier à la planification alimentaire et nutritionnelle. On peut, cependant, en trouver les grandes lignes en analysant le contenu de ce document de façon appropriée.

On distinguera deux périodes: avant 1982 et après 1982 durant lesquelles la stratégie dans le domaine considéré semble s'inverser.

Avant 1982, la recherche de l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle se fait à travers un accroissement de la production (favorisé essentiellement par les investissements agricoles et hydro-agricoles) et un soutien actif des prix à la consommation (par l'importation des produits de base et leur subvention par la Caisse Générale de Compensation).

Cette stratégie a donné ses fruits comme on le verra ci-dessous: évolution favorable de l'indice de la production agricole et amélioration qualitative du niveau alimentaire moyen. Mais elle ne pouvait être appliquée que grâce à la position relativement favorable de l'économie tunisienne sur un marché mondial encore relativement porteur (prix élevé des hydrocarbures en particulier). Elle était destinée à être remise en cause dès que les conditions extérieures allaient se détériorer. C'est ce qui arrive à la fin des années soixante dix et début des années quatre vingts.

Le Plan 1982-1986 s'axe essentiellement sur un freinage de

la consommation, une recherche de "la vérité des prix", la promotion des exportations et la recherche active de capitaux extérieurs.

En matière alimentaire, la politique préconisée par le Plan se traduit par des "mesures d'ajustement des prix... pour réduire l'écart entre les prix réels et les prix "administrés" et éviter le gaspillage dans la consommation des produits pour la plupart importés dans une large proportion (beurre, soja, maïs, etc...).

Il s'agit de parvenir à faire diminuer les ressources de la Caisse de Compensation (représentant 4% du PIB en 1981) pour qu'elles n'atteignent que 2% du PIB en 1984. Or les charges de la Caisse sont dues pour les deux tiers aux céréales et à leurs dérivés. Pour ces dernières, "il faudra remettre des prix normaux... par étapes sur deux ou plusieurs années et compenser la "perte de pouvoir d'achat" qui pourrait en résulter par les révalorisations de salaires comme prévu au chapitre (du Plan) sur les revenus et par l'organisation d'une aide sociale spécifique à l'intention des ménages les plus démunis".

Parallèlement à cela, le Plan encourage la recherche de débouchés extérieurs pour certaines productions agricoles (primeurs, fleurs, huile d'olive, etc...).

232. Les résultats des différentes stratégies.

Pour la situation alimentaire, la comparaison des deux enquêtes par pesée effectuées en 1975 et 1980 montre une légère détérioration de la ration calorique mais un maintien de la quantité de protéines (et probablement une amélioration de la proportion de protéines animales dans la ration) (cf. tableau 10).

Tableau 10 : Tunisie : Evolution de la ration alimentaire moyenne
(en Kg / Tête / An)

	1975	1980
Céréales et dérivés	181,2	193,7
Légumes secs	5,6	3,2
Légumineuses vertes	9,0	7,2
Légumes verts	63,8	66,2
Fruits	32,2	37,6
Viandes totales	14,9	17,4
dont : Viandes rouges	12,7	11,7
Viandes blanches	2,2	5,7
Poisson	5,0	5,5
Lait et dérivés	54,7	61,0
Oeufs (unités)	40	71
Sucre	15	15
Huiles	18	16
Calories	2.543	2.347
Protéines (grammes)	72,1	72,2

Source : d'après H. FOURATI "Les niveaux de consommation alimentaire et les niveaux nutritionnels en Tunisie.

in "Les modèles de consommation et les politiques alimentaires dans les pays du Maghreb" - Séminaire international - 17/19 décembre 1984 - CREAD - Alger.

Mais, au-delà de cette moyenne, une grande inégalité subsiste en matière d'alimentation et de nutrition. Le besoin énergétique minimum, (1) tel que déterminé par les recommandations de la FAO et de l'OMS, ne serait pas couvert pour 11,8% de la population urbaine et pour 14,1% de la population rurale (12,9% pour l'ensemble de la population) (2).

Comme pour l'Algérie, le maintien quantitatif et l'amélioration qualitative de la ration moyenne n'ont été possibles que par un recours massif aux importations (cf. tableau 12, 13 et 14) malgré une croissance sensible des productions agricoles (cf. tableau 11). L'indice moyen de production alimentaire par habitant est passé, en effet, de 100 en 1969-1971 à 128 pour la période 1980-1982. (3)

De 1980 à 1984, la situation semble se dégrader puisque la production agricole stagne (cf. tableau 15) alors que les importations, tout en représentant des volumes très importants, ne croissent globalement que modérément. (cf. tableau 16)

-
- (1) Le besoin énergétique minimum est la ration calorique qui est suffisante pour la croissance, les besoins d'entretien et le minimum d'activité physique indispensable à l'existence courante.
 - (2) Cf. H.FOURATI. "Identification des populations vulnérables: méthodologie et étude de cas de la Tunisie." Séminaire international sur les consommations et les politiques alimentaires dans les pays du Maghreb. FAO. Rome 6 et 8 mai 1986.
 - (3) Banque Mondiale. Rapport sur le développement dans le monde. 1984. p. 261.

Tableau n° 11 : Tunisie : Evolution de la production céréalière.

Année	(1) Moyenne 1966-1969	(2) Moyenne 1970-1974	(3) Moyenne 1975-1979	(4) Moyenne 1979-1980	(5) (4) en % de (2)
Surface emblavée totale (10 ³ ha)	1 185	1 457	1 636	1 543	105,9
Production Blé dur	2 837	2 695	5 047	6 706	122,6
totale Blé tendre	657	868	701	1 043	120,15
(en 10 ³ qx) Orge	903	1 945	2 085	2 829	145,75
Rendement Blé dur	4,25	6,06	6,03	7,62	125,75
Moyen Blé tendre	4,54	8,37	10,52	11,80	152,90
(en qx/ha) Orge	2,75	5,07	4,78	5,95	117,35

Source : id° - tableau n° 13.

Tableau n° 12 : Tunisie : Evolution de la structure des importations alimentaires

En 1 000 tonnes	Moyenne 1965-1969	Moyenne 1970-1974	Moyenne 1975-1978	1979
Céréales	325,20	336,00	644,40	893,10
Produits laitiers	9,05	16,33	27,90	43,30
Sucre	82,25	113,40	160,25	167,00
Café, thé, épices	8,00	10,00	11,50	16,00
En millions de dinars				
Céréales	13,10	15,94	30,35	61,50
Produits laitiers	2,51	4,46	9,29	17,33
Sucre	3,16	10,55	21,90	16,90
Café, thé, épices	3,11	4,08	9,95	13,62
En % de la valeur du total des importations alimentaires				
Céréales	51,77	31,37	32,83	40,71
Produits laitiers	9,90	8,77	10,04	11,87
Sucre	12,49	20,76	23,38	11,58
Café, thé, épices	12,29	8,03	10,76	9,33

Source : S. EL AMAMI et J.P. GACHET : "Bilan et perspectives des productions agricoles de base en Tanpic".
in "L'évolution de la consommation alimentaire en Afrique : le cas de l'Algérie". CREAD - ALGER - 1981.

Tableau n° 13 : Tunisie : Evolution des échanges agro-alimentaires en millions de dinars (MD)

	Moyenne 1966-1969	Moyenne 1970-1974	Moyenne 1975-1978	1979	1980
Importations CAF	25,30	50,8	92,45	145,90	167,5
Exportations FOB	27,15	51,85	64,40	88,10	61,4
Bilan	+ 1,85	+ 1,05	- 28,05	- 57,80	- 106,1

Tableau n° 14 : Tunisie : Place du déficit agro-alimentaire dans le déficit total du commerce extérieur

Déficit total en MD	- 50,186	- 80,270	- 253,856	- 432,821	- 500,2
Déficit en % du déficit total	---	---	11,05	13,35	21,2

Source : Id° - tableau n° 13.

Tableau n° 15 : Tunisie : Evolution récente des principales productions agricoles

	1980	1981	1982	1983	1984
Céréales (1000 quintaux)	11.650	12.330	12.550	9.210	10.230
Olive à huile (1000 tonnes)	425	725	400	275	750
Agrumes (1000 quintaux)	2.206	1.650	1.380	2.200	1.963
Vin (1000 hl)	619	554	556	513	680
Lait (millions de litres)	10,4	14,4	22,0	28,2	35,2
Pommes de terre (1000 tonnes)	120	140	110	150	135
Tomates (1000 tonnes)	280	380	260	360	430
Melons - pastèques (1000 tonnes)	280	280	310	320	300
Pêche (1000 tonnes)	60,2	57,5	62,8	67,1	75,0
Valeur ajoutée (prix constants 1980) (Millions de dinars)	490	480	480	493	550,0

Tableau n° 16 : Tunisie : Evolution quantitative des principaux produits agricoles importés
(1.000 tonnes)

Produits \ Années	1980	1981	1982	1983	1984
Blé	648,4	546,0	621,2	908,7	762,5
Orge	18,0	138,1	41,9	3,8	26,9
Autres céréales	147,9	263,8	362,7	220,6	261,3
Total céréales : Quantité	814,3	950,9	1025,8	1133,1	1050,7
Indice	100	117	126	139	129
Huiles végétales	80,0	73,0	52,5	98,0	92,1
Sucre	150,8	195,4	150,7	195,2	138,1
Lait	27,8	21,6	36,4	27,5	21,8
Beurre - fromage	8,4	11,7	4,5	6,9	6,3

Source : INS - Annuaire Statistique de la Tunisie - 1984.

24. Alimentation et nutrition au Maroc.

241. Le contenu de la stratégie.

Il n'existe pas dans la documentation officielle qui a pu être réunie sur le Maroc (principalement le Plan de Développement Economique et Social 1981-1985) d'exposé spécifique à la question alimentaire et nutritionnelle. Dans le Plan 1981-1985, un bref passage sur les besoins en produits alimentaires de base apprend cependant l'importance des besoins par rapport à la production et le maintien de ce décalage dans le futur (cf. tableau 17).

La stratégie de "développement" agricole est, quand à elle, détaillée. Elle s'avère constante depuis le plan triennal (1978-1980) et comporte trois axes:

- La "satisfaction des besoins en produits agricoles de base en vue d'assurer un certain degré de sécurité alimentaire et d'améliorer la situation nutritionnelle de la population",
- le renforcement de "la participation des exportations agricoles à la couverture des importations de ces produits",
- l'amélioration "par une série d'actions" des revenus des agriculteurs. (1)

Le Plan 1981-1985 voit se continuer la même stratégie: priorité à l'agriculture afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et exporter et même "constituer pour la carte géographique de la FAO un point de nutrition pour le Sahel et le Bassin Méditerranéen". (2)

(1) L. JAIDI. Chronique Economique du Maroc. AAN. 1981. p. 673.

(2) Plan 1981-1985 "Lettre royale relative aux orientations du Plan de Développement Economique et Social 1981-1985".

Tableau n° 17 : Maroc : Evolution de la production et des besoins en produits alimentaires

PRODUITS (1 000 tonnes)	1980		(1)	1985		(1)	2 000
	Productions (1)	Besoins (2)	(2) En %	Productions (1)	Besoins (2)	(2) En %	
- Céréales.....	4 300	6 217	69	4 879	7 283	67	11 000
- Viande rouges.....	284	307	93	348	395	88	730
- Produits laitiers (en millions de litres....	716	1 159	61	893	1 461	61	2 800
- Huiles.....	69	189	36	79	237	33	420
- Sucres.....	333	611	54	575	680	85	1 040

Source : Plan 1981 / 1986.

L'autosuffisance alimentaire du pays doit être atteinte pour les denrées alimentaires de base, notamment les céréales, le lait, le sucre et les huiles. Les exportations (principalement les agrumes, le maraîchage primeur et les conserves végétales) doivent contribuer à l'équilibre de la balance commerciale. En outre, l'agriculture, en améliorant le niveau de vie des agriculteurs et en créant le maximum d'emploi possible dans le milieu rural doit "atténuer l'exode vers les villes." Enfin, le secteur agricole doit générer "un surplus investissable". (1)

On peut ajouter à tout cela que la subvention à la consommation des produits de base (à savoir le sucre, les huiles alimentaires, la farine et les produits laitiers) a été aussi une constante de la stratégie alimentaire et nutritionnelle du Maroc. Dans le Plan 1981-1986, il est notamment écrit qu'une des actions au cours du Plan devra consister en "un contrôle rigoureux des prix et en la stabilisation des prix des principaux produits de première nécessité grâce à la poursuite de l'intervention de la Caisse de Compensation".

(1) H. ATTAR. "Les politiques d'incitation à la production, de protection et des prix au Maroc". Séminaire international sur les consommations et les politiques alimentaires dans les pays du Maghreb. FAO. Rome 6/8 Mai 1986.

242. Les résultats de la stratégie.

L'évolution récente de la situation alimentaire et nutritionnelle au Maroc est difficile à établir du fait que les résultats de la dernière enquête de consommations (Novembre 1984 - Octobre 1985) ne sont pas encore disponibles et que la dernière enquête remonte à 1971.

Les données globales fournies par la FAO, très incertaines de l'avis de beaucoup, montrent une stagnation de la ration calorique moyenne durant la décennie 1972-1981, une légère régression de la ration de protéines totales et une légère amélioration de celle de protéines animales (cf. tableau 18).

L'enquête de consommation 1970-1971 indiquait un taux de couverture calorique au niveau national de 110%. Mais en fait, "la moyenne des disponibilités caloriques atteint juste ou n'atteint pas le besoin estimé pour les classes de revenus les plus faibles représentant 50% de la population". En outre, "parmi ces classes, celles à plus bas revenus représentant un tiers de la population totale ont des moyennes de taux de couverture du besoin calorique situées en dessous de 80%." (1)

Une enquête anthropométrique effectuée en 1978 dans la région de Loukkos par le Ministère de l'Agriculture (11825

(1) M.B. ESSATARA. "Niveaux de consommation alimentaire et niveaux nutritionnels au Maroc" in "Les modèles de consommations..." op. cit.

Tableau n° 18 : Algérie - Maroc - Tunisie : Evolution de la ration alimentaire moyenne
(1964 - 1981)

	Calories			Protéines totales			Protéines animales		
	k. calories/personne/jour			grammes/personne/jour			grammes/personne/jour		
	1964-1966	1972-1974	1979-1981	1964-1966	1972-1974	1979-1981	1964-1966	1972-1974	1979-1981
Algérie	1.892	2.055	2.581	55,8	54,8	66,1	6,6	10,4	14,1
Maroc	2.133	2.583	2.600	57,7	69,8	67,5	10	10,6	11,5
Tunisie	2.205	2.358	2.749	63,1	65,4	76,1	10,9	13,7	16,6

Source : Bilan des disponibilités alimentaires - F A O.
in M. PADILLA - S. ONGUOUM - M. ALIAYA " Evolution comparée des consommations alimentaires dans les pays du Maghreb". Séminaire GREM - F A O - IAM - Décembre 1984 - Alger.

personnes) indique que 27,4% des enfants de moins de 8 ans présentent des cas de malnutrition et que 1/5^e de la population présente des problèmes nutritionnels. (1)

On peut penser, malgré la faiblesse des données, que la situation alimentaire et nutritionnelle des franges les plus pauvres de la population a dû se dégrader, sinon stagner au cours de la dernière décennie. Et ceci d'autant plus que les prix des produits alimentaires courants ont subi des augmentations fréquentes: en 1979 le sucre et l'huile, en 1980 le sucre (+29,4%), l'huile (+21,2%), le lait (+23,5%), la farine (11,1%), le beurre en vrac (+22,5%). (2) En 1983, les ressources de la Caisse de compensation sont amputées de 500 millions de DH et, en conséquence, les produits subventionnés (huile, beurre, sucre, farine) voient leurs prix augmenter de 20 à 60%. (3)

De 1983 à 1984, l'indice des prix de l'alimentation est celui qui a le plus augmenté (cf. tableau 19). Or l'alimentation constitue l'essentiel du budget de la population pauvre. Comme pour les deux autres pays du Maghreb, la situation alimentaire n'est

(1) Idem.

(2) cf. Plan 1981-1986. p. 52.

(3) J.L. SANTUCCI. "Chronique du Maroc. AAN. 1983. p. 824. En outre, l'indice des prix à la consommation des produits alimentaires est celui qui a le plus augmenté: 332,6 pour un indice général de 310,5 - base 100 en 1972-1973.

ce qu'elle est que parce que les importations s'accroissent
(cf. tableaux 20 et 21).

Tableau n° 19 : Maroc : Indice du coût de la vie (base 100 en Mai 1972 -
Avril 1973)

	Décembre 1983(1)	Moyenne Annuelle (2)	Décembre 1984(3)	Moyenne Annuelle (4)	Variations en %	
					(3)/(1)	(4)/(2)
Alimentation....	322,0	294,3	337,9	332,6	+ 4,9	+ 13,0
Habillement.....	238,3	229,7	261,5	250,4	+ 9,7	+ 9,0
Habitation.....	248,4	234,7	265,9	258,6	+ 7,0	+ 10,2
Entretien, hy- giène et soins..	222,8	211,4	245,0	232,5	+ 10,0	+ 10,0
Transports, loi- sirs divers....	308,9	293,6	353,5	334,7	+ 14,4	+ 14,0
Indice général.	297,1	276,1	319,5	310,5	+ 7,5	+ 12,5

Source : Banque Marocaine du Commerce Extérieur.

cité par Maghreb-Sélection n° 398 - 1985.

Tableau n° 20 : Maroc : Importation de produits alimentaires (en milliers de tonnes)

	1968-1972	1973-1977	1978	1979	1983	1984
Blé tendre	4 200	10 400	15 550	14 970	17 380	24 760
Huile végétale	430	1 300	1 390	1 740	1 650	1 720
Sucre	2 550	2 880	2 890	2 790	2 480	2 830
Produits laitiers	3 400	3 300	3 500	4 300	3 000	2 300
Viandes rouges	-	16	17	13	?	?

Source : Ministère du Plan - Le Maroc en chiffres - 1984.

Tableau n° 21 : Maroc : Evolution du taux d'autosuffisance alimentaire (en %)

Produits	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1978-1980 (1)
Céréales	86	87	86	75	72
Viandes rouges	100	100	100	98	?
Produits laitiers	61	54	60	58	50
Huiles	27	38	31	19	18,2
Sucre	4	28	46	50	53,6

(1) Source : L. JAIDI - AAM - 1981.

Source : Plan 1981 - 1986.

Quant à la production, après avoir connu un taux de croissance de moins de 3% durant les années soixante et soixante dix, elle semble stagner durant ces dernières années comme l'indique l'évolution de la part absolue de la branche "agriculture, sylviculture et pêches" au PIB (prix constants 1969) (1):

1981	3328 millions de dirhams		
1982	3991	"	"
1983	3844	"	"
1984	3833	"	"

En outre, l'indice moyen de production alimentaire par habitant est tombé de 100 en 1969-1971 à 84 pour la période 1980 - 1982. (2)

Au total, la stratégie marocaine pour l'augmentation des productions agricoles, mais surtout pour l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de la population ne semble pas avoir donné de résultats très probants.

(1) Ministère du Plan. Le Maroc en chiffres. 1984.

(2) Banque Mondiale. Rapport sur le développement dans le monde. 1984. p. 200.

3. L'EMPLOI ET LES SALAIRES.

Le PAL, après avoir noté "le taux croissant de chômage et de sous-emploi" en Afrique, souligne "le besoin d'accroître le volume d'emplois et de revenu en tant que moyen d'amélioration du niveau de vie, en particulier de la population rurale."

Pour aboutir à cela, le Plan recommande de développer les technologies traditionnelles, jugées davantage créatrices d'emplois, et les méthodes de formation pour les secteurs productifs.

Le PAL considère "la mobilisation pleine et entière et l'utilisation efficace de la main-d'oeuvre (hommes, femmes et jeunes formés ou non)" comme un "instrument de premier ordre au service du développement national et du progrès social". Selon les rédacteurs du Plan, le plein-emploi de la force de travail disponible est donc tout à la fois un objectif et un moyen du développement. En effet, "l'un des principaux objectifs du développement socio-économique est l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population d'une nation".

Pour cela, il faut que "toutes les couches de la population et tous les individus participent pleinement à la vie productive de la nation et occupent des emplois rémunérateurs". En outre, il faut que "soient disponibles tous les services

essentiels à l'enrichissement de la vie de la communauté".

Outre les revenus procurés par les activités salariées d'entreprises, les individus et les groupes doivent bénéficier de "programmes d'aide sociale" et de programmes de "développement communautaire".

Ainsi donc, en matière d'emploi et de revenu, le Plan d'Action de Lagos reste très général: il faut accroître l'emploi et améliorer les revenus de l'ensemble des populations en âge et désireuses de travailler. En matière de revenus, le Plan souligne en outre la nécessité de l'existence de revenus de transfert.

Dans quelle mesure les stratégies, politiques et programmes de développement social des pays d'Afrique du Nord ont satisfait aux objectifs du Plan de Lagos en matière d'emploi et de distribution de revenus?

31. Le cas de l'Algérie.

La stratégie algérienne en matière d'emploi et de revenus salariaux se trouve essentiellement exposée dans la Charte Nationale élaborée par le Front de Libération Nationale et adoptée par référendum en 1985. (1) Les programmes en la matière se trouvent décrits surtout dans les documents des premier et deuxième plan quinquennal (1980-1984 et 1985-1989).

(1) La Charte Nationale a été publiée au Journal Officiel de la RADP No. 7 du 16 Février 1985.

311. Les principes de la stratégie.

Se proclamant musulmane et socialiste, l'Algérie s'affirme contre "l'exploitation de l'homme par l'homme" tout en admettant "la propriété privée non exploiteuse". Le socialisme prôné par la Charte Nationale "considère le travail comme le facteur fondamental de la production et de l'accumulation et comme source principale de tout progrès social et de richesse économique". Reposant sur "la propriété collective des moyens de production", l'Etat algérien "protège l'individu contre le chômage, la maladie, la pauvreté et l'appréhension quant au devenir de ses enfants, oeuvre à l'élimination des privilèges, fait du paysan le propriétaire de la terre, érige le travailleur en gestionnaire responsable, redistribue le revenu national au profit des masses et leur ouvre les perspectives du progrès".

Par ailleurs, la Charte Nationale considère que "la mobilisation de l'ensemble des travailleurs et leur intégration dans les circuits actifs de l'économie constitue une des bases essentielle de la démarche économique".

Se définissant comme socialiste, la société algérienne "garantit non seulement le droit au travail pour tous les Algériens, mais surtout, elle veille à rendre effective, dans l'avenir, l'obligation de travailler qui s'impose à chaque citoyen pour édifier le pays et assurer la production".

La Charte affirme, en ce sens, que "la création d'emplois demeure un objectif fondamental de la Révolution pour permettre la mise au travail de l'ensemble de la population active."

Cependant, précisent les rédacteurs de la Charte, "la dynamique future de l'emploi... ne saurait s'effectuer au détriment de l'efficacité économique et sociale ou dans des conditions qui hypothèquent l'avenir". Autrement dit, il faut certes créer des emplois, mais des emplois "utiles".

"L'objectif - souligne la Charte - c'est garantir des emplois productifs directement utiles au développement économique et social et non créer l'emploi pour l'emploi: des emplois créés sans contrepartie productive, ne sont viables dans aucun système au monde et encore moins dans le nôtre, du fait de l'importance de ses dépenses sociales." (1)

Les rédacteurs de la Charte, en disant cela, visent la critique que faisaient, et font toujours, beaucoup de personnes quant à la pratique de "sur-effectifs" dans les entreprises et organismes du secteur public.

Ainsi donc, la stratégie algérienne en matière d'emploi consiste à en créer au maximum, et surtout des emplois dans la production matérielle, tout en diminuant le sous-emploi, mais en prenant garde à accroître la productivité du travail. Elle

(1) cf. Charte Nationale. Chapitre IV "Le travail, l'emploi et les salaires".

va ainsi tout à fait dans le sens des recommandations du Plan de Lagos en la matière.

En ce qui concerne la politique des revenus salariaux, la Charte Nationale énonce les principes classiques d'une économie "fondée sur le socialisme", à savoir:

- "A travail égal, salaire égal,
- "Chacun selon ses capacités, à chacun selon son travail".

Rejetant "l'égalitarisme simpliste" pour "tenir compte du mérite personnel et des talents individuels", la politique des salaires admet le principe d'un salaire minimum garanti "dont la définition tient compte du coût de la vie, de la croissance de la production nationale. La politique des salaires prévoit aussi "une rémunération complémentaire dont le taux évoluera en fonction de la productivité du travail et des résultats de l'entreprise". Les stimulants matériels et moraux sont considérés comme un moyen privilégié d'accroître la productivité du travail.

312. Les programmes en matière d'emploi et de revenus salariaux.

Ces programmes seront examinés à travers les deux plans quinquennaux (1980-1984 et 1985-1989).

Le premier plan quinquennal (1980-1984) prévoyait tout à la fois un accroissement de la productivité du travail et de l'emploi à travers des "programmes de valorisation intensive

du potentiel de production à partir de mobilisations modérées de capital et de forte utilisation de la main-d'œuvre aussi bien dans le domaine industriel que des transports, du commerce et des services". (1)

Les accroissements d'emplois sont prévus pour être particulièrement importants dans les secteurs jusque-là relativement négligés (bâtiment, commerce, services et transports). (cf. tableau 22).

Tableau n° 22 : Prévisions d'accroissement de l'emploi hors agriculture durant les périodes 1980 - 1984 et 1985 - 1989.

Secteurs	1980 - 1984		1985 - 1989	
	Emplois nouveaux créés	Accroissement annuel moyen (%)	Emplois nouveaux créés	Accroissement annuel moyen (%)
Commerce - Services	305 000	8,0	] 278 000	6,3
Transports	105 000	12,2		
Bâtiment et travaux publics	300 000	11,8	245 000	6,5
Administration	280 000*	7,7	233 000	5
Industrie	185 000	6,8	150 000	5,3
TOTAL	1 175 000	9,7	906 000	5,8

* dont 42 % dans l'éducation et la santé.

Source : Ministère du Plan - Rapports généraux.

(1) Ministère du Plan - Projet de Plan Quinquennal 1980-1984 - Mai 1980 - p. 78.

Le premier plan quinquennal ne donne aucune précision chiffrée quant à l'évolution de l'emploi dans l'agriculture. Cet emploi est cependant prévu en augmentation grâce aux actions "d'intensification de la production".

En matière de salaires, le plan 1980-1984 prévoit un accroissement substantiel de la masse salariale (+9,9% en moyenne annuelle), des transferts sociaux (+12%) et surtout des prestations sociales (16,7%). (cf. tableau 23).

Il est à remarquer que l'évolution prévue des revenus distribués (1) dans l'agriculture n'est que de 4,5% par an à cause de la faiblesse prévue de la croissance de la production agricole. Cependant, cette faiblesse devrait être compensée par des "programmes de distribution de revenus complémentaires à partir d'actions d'équipements collectifs, de subventions, de productions marginales, d'investissements de mise en valeur et même dans certaines poches de grande pauvreté de soutien à la consommation". (2)

Le deuxième plan quinquennal (1985-1989) conserve les mêmes objectifs que le premier plan: accroissement de la productivité et de l'emploi et cela principalement en résorbant les "sur-effectifs" des entreprises publiques, en généralisant le travail posté, et en accroissant les investissements supplémentaires.

-
- (1) Revenus salariaux et non salariaux. Cf. Premier Plan Quinquennal. op. cit. p. 105.
 - (2) idem p. 110.
 - (3) Ministère du Plan. Deuxième Plan Quinquennal 1985-1989. Rapport Général. Janvier 1985. p. 15.

Par rapport au plan précédent, on constate un fléchissement dans la création d'emplois nouveaux dans les secteurs non agricoles et dans le taux de croissance de l'emploi (cf. tableau 23). Ce fléchissement s'explique par une pause dans la croissance des investissements, laquelle pause résulte d'une part de la baisse des revenus extérieurs de l'Algérie (diminution des recettes pétrolières), d'autre part de l'ampleur des restes à réaliser du plan précédent.

Pas plus que dans le premier plan quinquennal, il n'y a, dans le deuxième, de précisions d'évolution de l'emploi dans le secteur agricole malgré la priorité qui lui est accordée. Cette incertitude dans la connaissance du niveau de l'emploi dans les activités agricoles traduit le faible intérêt des responsables de l'agriculture et des planificateurs quant à une maîtrise réelle de ce secteur.

En ce qui concerne les salaires, le deuxième plan quinquennal prévoit une croissance de la masse salariale de 7% par an durant la période 1985-1989, et de 5,3% des transferts sociaux (cf. tableau 23). La croissance des salaires et des transferts sociaux est donc plus faible que lors du plan précédent, et ceci pour traduire, sans doute, les mesures d'austérité qu'impliquent les effets de la crise économique mondiale sur l'économie du pays.

Tableau n° 23 : Algérie : Evolution des revenus des ménages 1979-1984-1989.

(en millions de DA)

	1979	1984 (Prévisions)	Accroisse- ment annuel moyen % 1979-1984	Accroisse- ment annuel moyen % 1985-1989 (Prévisions)
<u>REMUNERATIONS DES SALAIRES</u>	<u>40,5</u>	<u>65,0</u>	<u>9,9</u>	7,0
- Agriculture.....	2,5	3,0	3,7	-
- Non agricole.....	25,0	42,0	10,9	-
- Administration.....	13,0	20,0	9,0	-
<u>REVENUS NON SALARIAUX</u>	<u>18,0</u>	<u>25,4</u>	<u>7,1</u>	5,3
- Non agricole.....	12,5	18,4	8,0	-
<u>TRANSFERTS</u>	<u>8,8</u>	<u>15,5</u>	<u>12,0</u>	5,3
- Prestations sociales...	3,7	8,0	16,7	-
<u>REVENUS DES MENAGES</u>	<u>67,3</u>	<u>105,9</u>	<u>7,5</u>	6,2

Source : MPAT - Rapports généraux du 1er et du 2ème plan quinquennal.

Tableau n° 24 : Algérie : Quantités de produits alimentaires pouvant être achetées avec le salaire en 1967, 1978 et 1982.

SALAIRE MOYEN MENSUEL			PRODUITS	PRIX DES PRODUITS			QUANTITES POUVANT ETRE ACHETEES AVEC LE SALAIRE (en Kg)		
1967	1978	1982		1967	1978	1982	1967	1978	1982
411,60	1.269,70	1.873,00	Semoule	1,05	1,29	1,80	392	984	1.040
			Gigot de mouton	9,08	37,32	65,33	45	34	29
			Pomme de terre	0,59	1,90	2,93	698	668	639

313. Les réalisations des plans en matière d'emploi et de revenus salariaux.

En termes de création d'emplois, la stratégie algérienne a donné des résultats relativement satisfaisants : 170 000 emplois nouveaux par an entre 1977 et 1984, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 5,6%.⁽¹⁾ Mais ce taux est bien plus faible que ceux enregistrés au cours des plans précédents :

- 9,8 % durant le plan triennal 1967 - 1969
- 15,3 % durant le premier plan quadriennal 1970 - 1973
- 21,4 % durant le deuxième plan quadriennal 1974 - 1977.

Le taux de chômage diminue, d'après les statistiques officielles, tout en restant relativement important :

- 16,56 % en mars 1982
- 13,70 % en janvier 1983
- 10,75 % en janvier 1984 (2).

Cependant, il est fort probable que ce taux va augmenter à cause de la baisse du rythme d'investissement enregistré du fait de la crise des hydrocarbures et à cause de la politique, entreprise et poursuivie depuis quelques années, de réduction des "sur-effectifs" dans le secteur public.

(1) N.E. HAMMOUDA. "L'activité en Algérie : quelques points de repère". ONS. Statistiques. N° 9. 1985.

(2) ONS. "Données rapides - Enquête main-d'oeuvre et démographie 1984." Statistiques - n° 5 - 1984.

En matière de salaires, au cours de la décennie 1967 - 1978, le salaire moyen est passé de 411,60 DA par mois à 1 269,70 DA (soit une multiplication par 3,2) alors que les revenus non salariaux seraient passés de 730 à 1 832 DA par mois (soit une multiplication par 2,5). Outre cette relative diminution des inégalités de revenu, le pouvoir d'achat du salaire pourrait s'être amélioré en moyenne (cf. tableau n°24).

Depuis 1978, le salaire moyen a continué à croître en termes nominaux passant de 1 269,70 DA à 1 873,00 DA/mois en 1982. Cependant, le pouvoir d'achat de ce salaire semble diminuer sinon stagner.

32. Le cas de la Tunisie.

321. La stratégie.

Le Président de la République Tunisienne affirme dans la préface au 6ème plan de développement de la Tunisie que celui-ci réalise des créations d'emplois accrues, assure une plus juste répartition des revenus. Le Président considère comme "essentiels" durant la période de ce plan (1982-1986) trois problèmes :

- "résoudre le problème de l'emploi,
- consolider les fondements de la justice sociale et de l'équilibre inter-régional,

- maîtriser la modulation des échanges avec l'extérieur de façon à assurer plus d'indépendance à l'économie tunisienne."

Ainsi les problèmes de l'emploi et de la répartition plus justes des revenus sont-ils prioritaires dans la stratégie de développement telle qu'exposée par la plus haute instance du pays.

"Inscrit au centre des problèmes économiques", le problème de l'emploi est "le fondement de la justice sociale" laquelle est "un impératif du développement car elle constitue un moteur fondamental de la productivité."

Dans le discours de présentation du 6^e plan devant les députés de l'Assemblée Nationale, le premier ministre tunisien indique que "de profondes mesures de réajustement et de correction sont proposées pour la période 1982-1986. Parmi ces mesures, il cite la "modération de l'évolution des revenus" mais aussi la "systématisation de la politique de l'emploi."

Le Plan prévoit la création de 300 000 emplois. Mais pour cela, souligne le premier ministre, il faut consentir à limiter la consommation et les importations, à modérer l'évolution des revenus, à accepter les concours extérieurs pour financer les investissements (en particulier les fonds arabes). Mais, affirme le ministre, il ne faut pas considérer que "le succès réside dans la création d'emplois, c'est-à-dire dans la transformation des Tunisiens et des Tunisiennes en une

masse de salariés." Pour cela, il faut éviter le transfert dans les villes des populations rurales en "consacrant toutes nos potentialités, tous les moyens... au développement et à l'urbanisation des zones rurales."

En matière de rémunération la justice sociale, d'après le premier ministre, "n'est pas un égalitarisme théorique conduisant à un nivellement au niveau le plus médiocre, c'est une juste rémunération de l'apport de chacun et de sa contribution au produit social."

Dans la partie du Plan consacrée à "l'orientation politique, économique et sociale", on apprend que la demande additionnelle d'emplois au cours des vingt années passées (1960-1980) a été de 755 000 alors que la création d'emplois n'a été que de 535 000.

La stratégie de développement de l'emploi à long terme repose sur deux actions:

- l'investissement, et surtout dans "les secteurs qui, par nature, se prêtent mieux que les autres aux créations d'emplois, avec un coût moins élevé et avec de moins longs délais "

- continuer l'effort "et même l'amplifier considérablement en matière de planning familial et de contrôle des naissances."

On retrouve dans les "orientations" la conception de la justice sociale comme facteur de développement. Il y est dit, en effet, que "les plans de développement des deux décennies à venir (1980-2000) tout en continuant à viser la nécessaire croissance de la production - sans laquelle il n'y a pas de progrès social - doivent, de plus en plus mettre l'accent sur la justice sociale qui, si elle ne verse pas dans un égalitarisme simpliste, si elle récompense l'effort et non le parasitisme, peut à son tour, favoriser une meilleure croissance de la production qui, si elle est acquise, peut également conduire à accélérer le progrès social, établissant ainsi le circuit positif du progrès général sur tous les fronts."

La stratégie de répartition des revenus veut donc se fonder sur cette conception de la justice sociale qui cherche à éliminer progressivement "les déséquilibres sociaux qui existent encore entre les différentes parties prenantes de la collectivité nationale et ce, aussi bien à l'échelle des individus et groupes d'individus, qu'à l'échelle des différentes régions du pays."

Le socialisme tunisien qui s'affirme éloigné et du "libéralisme" ("qui n'est pas forcément garant des libertés publiques et qui exacerbe les instincts primaires et porte préjudice aux intérêts de la collectivité") et du "socialisme autoritaire, dogmatique et centralisateur" (qui, poussé à l'extrême, "ne peut exister qu'avec la contrainte, la privation

de la liberté et la mort de l'individu"), ce socialisme tunisien, "démocratique et participatif" veut donner, en matière de répartition de revenu national, sa "juste part" à chacun ("entreprise, salarié, Etat, Communauté Nationale") et cela grâce à "une politique appropriée des revenus, des salaires, des prix et de la fiscalité."

322. Les programmes en matière d'emploi et de revenu.

En matière d'emploi, il est prévu à la fois un très fort accroissement de la demande mais aussi un assez fort accroissement de l'offre (cf. tableau 25).

Tableau n° 25 : Tunisie : Evolution de l'offre et de la demande d'emploi

	Période 1962-1971	Période 1972-1981	Période 1982-1986	Période 1982-1991
Demande additionnelle avant émigration	357 000	469 000	324 000	664 000
Emigration de travailleurs (18-59 ans)	140 000	97 000	24 000	50 000
Demande additionnelle après émigration	217 000	372 000	300 000	614 000
Offre d'emploi	?	370 000	300 000	?

Les programmes de l'emploi font de moins en moins appel au recours à l'émigration des travailleurs. Ainsi l'émigration après avoir absorbé 39,3 % de la demande additionnelle de travail pour la période 1962-1971 et 20,7 % pour la période 1972-1981, n'en doit plus absorber que 7,4 % pour la période 1982-1986 et 7,5 % pour l'ensemble de la décennie 1982-1991. Ces pourcentages demeurent cependant importants d'autant plus que la crise économique mondiale tend à limiter de façon drastique les possibilités d'émigration des travailleurs y compris dans les pays du Golfe arabe et en Arabie Séoudite.

En outre, le différent politique tuniso-libyen à fondamentalement remis en cause la stratégie tunisienne de couverture partielle de la demande d'emploi par l'émigration en entraînant le renvoi du fort contingent de travailleurs tunisiens en Libye.

Les programmes d'emplois nouveaux pour la période du plan 1982-1986 concernent essentiellement les industries manufacturières qui continuent de fournir le gros des emplois comme lors des deux plans précédents (40,4 %), l'administration (24,1 %), le commerce (15,5 %) et le bâtiment et les travaux publics (7,4 %) (cf. tableau n° 26).

Tableau n° 26 : Tunisie : L'offre d'emploi par secteur - réalisation des 4ème et 5ème plan et prévision 6ème plan.

Secteurs	4ème et 5ème Plan	6ème Plan	
	Contribution sectorielle à l'offre d'emploi %	Contribution sectorielle à l'offre d'emploi	
		%	Nombre
- Pêche	21	1,1	3 200
- Mines et énergies	1,0	1,4	3 800
- Industries manufacturières	39,8	40,4	109,000
- B T P	15,9	7,4	20 000
- Transport	5,0	5,5	15 000
- Tourisme	3,0	4,4	12 000
- Administration	19,3	24,1	65 000
- Commerces et autres	13,9	15,5	42 000
- Ensemble %	100,0	100,0	
Absolu	370,000	270 000	270 000

Source : 6ème Plan de Développement Economique et Social.

Pour la même période, l'agriculture devait fournir l'équivalent de 30 000 emplois grâce à l'accroissement des superficies irriguées. En outre, les actifs agricoles devaient voir la durée moyenne de leur occupation s'accroître de 20 jours par an grâce à l'intensification des systèmes de culture. En équivalent de travailleurs permanents, (emplois nouveaux plus résorption du sous-emploi) l'agriculture fournit ainsi 76 000 emplois soit 22 % de l'offre totale de travail nouvelle, soit moins que les industries manufacturières (31,5 %) et plus que l'administration (18,8 %).

En ce qui concerne la répartition des revenus, la stratégie de la décennie précédant 1980, d'après les statistiques officielles, a eu pour résultat une amélioration du salaire réel moyen de 4,6 % par an, mais aussi une plus grande amélioration pour les salaires minima (6,8% pour le SMAG et 5,8 %

pour le SMIG de 48 heures). Le pouvoir d'achat des salaires minima s'est accru au cours du 5^e plan de 9,4% pour le SMAG et 8,7% pour le SMIG. (1)

Quant aux revenus non salariaux allant au secteur privé (revenus de l'entreprise et du capital allant aux ménages) ils ont augmenté de 17% par an durant la période 1971-1981, plus rapidement que l'accroissement de la masse salariale (14%). Le revenu annuel moyen (en prix constant) de l'actif non salarié s'est accru de 8% par an pendant la période 1971-1981 (à comparer aux 4,6% du salaire) malgré la présence, dans cette catégorie, d'un important effectif d'aides familiaux et de travailleurs à domicile (44% des actifs non salariés).

Au total, l'écart entre revenus salariaux et non salariaux a eu tendance à s'accroître durant la décennie 1971-1981 bien qu'il y ait eu un accroissement général des revenus en termes réels.

Le 6^e plan (1982-1986) prévoit une croissance de 11% par an du salaire moyen et un accroissement annuel moyen de la masse salariale de 17,5%. Parallèlement les revenus des ménages non-salariés progresseraient au taux de 13,6% par an en moyenne et les revenus de l'entreprise et du capital allant aux ménages de 13,6%.

Cette croissance différenciée des revenus salariaux et

(1) Cependant, il ne s'agit là que des statistiques concernant le secteur public et les entreprises privées industrielles employant 10 salariés et plus.

non salariaux semble être expliquée, dans l'esprit des planificateurs tunisiens, par la volonté d'améliorer les revenus des catégories de population constituées par les petites exploitations agricoles, les artisans et les petits commerçants et "d'assurer des sources de revenus au plus grand nombre." Dans ce but, est votée en Août 1981 une loi portant promotion de l'artisanat et des petits métiers qui "vise à aider les jeunes à s'installer à leur propre compte et à promouvoir les activités traditionnelles de l'artisanat et des petits métiers au moyen d'un système de crédit approprié ."

En 1986, le plan prévoit que 5% de la population sera encore au dessous du seuil de pauvreté (soit environ 400 000 personnes). Des mesures spécifiques seront prises pour améliorer la situation de cette catégorie de la population:

- renforcement du programme de développement rural,
- affectation d'une enveloppe spéciale de 100 millions de dirhams à la réalisation de projets de développement intégré dans les zones les plus défavorisées ou "poches de pauvreté",
- renforcement des aides et encouragements au secteur de l'artisanat et des petits métiers (25 MD pour doter un Fonds de promotion de l'artisanat et des petits métiers créé en 1981),
- renforcement des actions en matière de développement agricole à travers une augmentation du montant et de la part

des investissements consacré au secteur agricole.

Pour lutter contre la pauvreté, le plan prévoit également de réformer le système des aides passant par le canal du Comité National de Solidarité Sociale pour renforcer la contribution de ce Fonds en augmentant ses ressources.

323. Les réalisations en matière d'emploi et de salaires.

De 1973 à 1982, la croissance des emplois salariés a été relativement faible (+287 000): environ 2,25% par an (cf. tableau 27) selon les statistiques des Nations Unies (1). Mais d'autre part, selon les données du Plan 1982-1986, cette période aurait vu la création de 370 000 emplois non agricoles (au cours du 4^e et 5^e plans) (cf. tableau 26). D'après le bilan des trois premières années du 6^e plan quinquennal (1982-1986), 42 000 emplois/an ont été créés dans les secteurs non agricoles soit 68% de la demande additionnelle prévue (62 000/an) (2). En 1986, année terminale du Plan, 46 000 emplois ont été créés (3) soit 85% de l'objectif prévu en moyenne (54 000 emplois).

(1) En 1980, les salariés représentent près de 60% de la population active occupée.

(2) Maghreb Sélection No. 362. 1985.

(3) Idem. No. 402. 1985

Tableau n° 27 : Tunisie : Nombre de salariés selon la branche d'activité économique
(Total employment - Emploi total)

Thousand - millier

Industries - Branches d'activité économique	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Agriculture.....	800	800	509	531	533	534	534	537	538	539
Mining - Industries extractives.....	25	24	27	16	16	16	16	16	16	16
Manufacturing - Ind. Manufacturières	181	197	235	270	289	309	329	340	360	380
Construction - Bâtiments et travaux publics.....	65	73	128	140	147	155	162	173	179	181
Electricity - Electricité.....	...	...	12	8	8	8	9	9	10	10
Commerce.....	35	88	117	122	126	132	136	141	149	155
Communications.....	44	46	56	53	55	57	59	61	63	65
Services.....	217	227	221	239	244	251	258	267	277	291
Activités not adequately described - Activités mal désignées.....	...	...	62	62	62	62	65	67	67	67
T o t a l.....	1417	1456	1367	1440	1480	1524	1568	1609	1657	1704
Indices.....	130	103	96	102	104	108	111	114	117	120

Source : O N U - Annuaire statistique pour l'Afrique - 1983.

Cette faible croissance des emplois a pour corrolaire une augmentation du taux de chômage qui passe de 12,9% en 1975 à 13,1% de la population active en 1984 avec un chômage particulièrement élevé chez les jeunes de 18 à 24 ans (28,6%). (cf. tableau 28). Selon d'autres sources, le taux de chômage serait de 20% en 1984. (1)

Par ailleurs, le taux de sous-emploi serait très élevé puisque le secteur "informel" représente 40% de la population active en milieu urbain.

Pour ce qui est des salaires, l'évolution a été dans l'ensemble favorable durant la période 1971-1981. Pendant cette période, en effet, le salaire réel moyen s'est accru de 4,6% par an (10,5% si on tient compte de la hausse des prix. (2) En outre, l'amélioration a été plus rapide pour les bas salaires dont les taux réels moyens ont augmenté de 6,8% pour le salaire moyen agricole garanti (SMAG) et de 6% pour le salaire moyen interprofessionnel garanti (SMIG).

En ce qui concerne les revenus non salariaux, la progression a été encore plus rapide puisque, pendant la même période, les revenus de l'entreprise et du capital allant aux ménages ont connu un taux de croissance de 17% par an. Le revenu annuel moyen par actif non salarié s'est ainsi accru en termes

(1) cf. A. RAULIER. "La Tunisie emportée dans la tourmente néo-libérale". Le Monde Diplomatique. Décembre 1985.

(2) 6^e Plan 1981-1986. Tome 1. p. 168.

Tableau n° 28 : Tunisie : Evolution du taux de chômage 1975 - 1984.

	Taux de chômage (ensemble de la population)	
	1975	1984
Dont Masculin	12,9 %	13,1 %
Féminin	13,4 %	13,7 %
	10,6 %	11,0 %
Taux de chômage chez les jeunes de 18 à 24 ans - Total	26,3 %	25,0 %
Dont Masculin	28,5 %	28,6 %
Féminin	20,0 %	17,2 %

Source : INS RCPH - 30 mars 1984 - Volume n° 5.

réels de 8% pour la décennie 1971-1981. Si on exclut des effectifs de non-salariés les aides familiaux et les travailleurs à domicile (38% et 44% des actifs non salariés, respectivement en 1975 et 1980), la progression des revenus non salariaux s'avère beaucoup plus importante. On peut donc conclure que la prospérité de cette période a davantage profité au capital qu'au travail. (1)

Depuis 1981, la situation en matière de revenus salariaux se dégrade. "Les salaires sont bloqués depuis deux ans alors que l'inflation atteint 25% sur la même période. (2) C'est probablement pour cette raison que, dans le cadre d'une nouvelle stratégie de lutte contre la crise économique, des mesures de sauvegarde du pouvoir d'achat ont été prises en Juin 1986: augmentation des salaires minima industriel et agricole (250 000 familles), revalorisation des allocations familiales pour les familles nombreuses (environ 350 000 familles), aide directe de 8 millions DT appelée "programme national de solidarité" en faveur de 79 000 familles environ. (3)

Mais parallèlement, la stratégie prévoit une diminution

-
- (1) L'échelle des revenus qui était de 1 à 36 en 1966 serait passée de 1 à 45 en 1980. 20% des Tunisiens, en 1980, accaparent 50% de la masse des dépenses.cf.D.JUNQUA. "L'explosion tunisienne". Le Monde Diplomatique. Fev.1984.
- (2) A. RAULIER. article cité.
- (3) Maghreb Sélection. No. 425. 1986.

des investissements, une limitation de la consommation publique et privée et la suppression des subventions à la Caisse de Compensation.

33. Le cas du Maroc.

331. L'emploi.

La stratégie marocaine en matière d'emploi et de revenu sera vue à partir de ce qu'on a pu trouver sur la question dans le Plan de Développement économique et social 1981-1985.

L'objectif de ce plan est la "création du maximum d'emplois". Comme dans le discours des planificateurs algériens et tunisiens, la fourniture d'emploi aux populations désireuses de travailler constitue le "moyen le plus efficace pour lutter contre les déséquilibres sociaux et régionaux". A ce titre, elle représente "une des principales préoccupations et un des volets essentiels de la politique économique et sociale."

Pour accroître l'emploi, le Plan propose comme moyens de favoriser les investissements et d'opter pour la "technologie la plus adaptée au stade de développement" du Maroc "et la plus susceptible d'employer le maximum de main-d'oeuvre". Ainsi l'emploi doit être "un critère de base pour le choix des projets".

Des mesures complémentaires sont prévues par le Plan pour accroître l'emploi et diminuer les taux de sous-emplois et de chômage. Ainsi, "la politique de substitution aux importations sera étendue aux industries de biens intermédiaires et de biens d'équipements", ainsi on élèvera l'âge d'admission à l'embauche (actuellement 12 ans) en liaison avec la réforme de l'enseignement et on diminuera l'âge de la retraite (à 60 ans), ainsi on continuera d'obliger les entreprises à embaucher de nouveaux travailleurs au lieu de recourir aux heures supplémentaires.

Compte tenu de tout ceci, les prévisions d'accroissement de l'emploi restent malgré tout insuffisantes pour couvrir l'offre potentielle (cf. tableau 29).

Malgré une prévision optimiste, entr'autre on suppose le solde migratoire nul, de croissance des emplois de 3,7%, par an, l'économie marocaine se trouve avec une masse de chômeurs représentant 14% de l'offre de main-d'oeuvre en 1985. Les travaux faits dans le cadre de la Promotion Nationale pour résorber le chômage tout en améliorant le degré d'équipement du pays (reboisements, amélioration des sols, construction de routes et de pistes, petite irrigation, autres investissements ruraux) ne permettent, toujours en 1985, que la création de 70 000 emplois.

Tableau n° 29 : Offre et demande d'emploi au Maroc en 1980 et 1985
(en milliers d'emplois)

	1980	1985
Demande d'emplois	5 666	6 661
Offre d'emplois	4 775	5 725
Balance avant ajustement	891	936
Promotion nationale	70	70
Solde migratoire	-	-
Chômage total	821	866
dont : Chômage conjoncturel	283	333
Chômage structurel	538	533
Population active (15 à 64 ans)	10 527	12 931
Taux de chômage (%)	7,8 %	6,7 %

Source : Plan 1981 - 1985 - page 229.

Enfin, la stratégie de développement de l'emploi doit s'accomoder du fait de la faible participation de l'industrie à l'accroissement de l'emploi (y compris les mines et l'énergie 116 000 emplois nouveaux soit 12,2% de l'emploi nouveau total entre 1980 et 1985) (cf. tableau 30) et de la forte participation du "bâtiment et travaux publics" (où le travail risque de ne pas être pérenne) et des activités tertiaires (souvent aléatoires).

Tableau n° 30 : MAROC : Projections de l'emploi selon les branches d'activité économique (1980-1985)

BRANCHES D'ACTIVITE ECONOMIQUE	EFFECTIFS DE MAIN D'OEUVRE EN 1980	STRUCTURE EN %			EFFECTIFS DE MAIN-D'OEUVRE EN 1985		ACCROISSEMENT DES CREATIONS D'EMPLOI	
		1960	1971	1980	NOMBRE	%	TOTAL 1981 - 1985	ANNUEL
- <u>Activités primaires</u> Agrumes, Forêts Élevage et pêches	2.276.000	62	55	48	2.357.000	41	81.000	16.200
- <u>Activités Secondaires</u> Mines et Énergie Industrie et Artisanat B.T.P.	927.000 86.000 534.000 307.000	13	16	19	1.360.000 108.000 728.000 524.000	24	433.000 22.000 194.000 217.000	86.600 4.400 38.800 43.000
- <u>Activités Tertiaires</u> Transports et Communica- tions Commerce et Services <u>Administration</u> Activités mal désignées - <u>Autre d'emplois totale</u>	974.000 420.000 178.000 4.775.000	15 7 4 100	17 7 5 100	20 9 4 100	1.310.000 495.000 203.000 5.725.000	23 9 4 100	336.000 75.000 25.000 950.000	67.200 15.000 5.000 190.000

Source : Plan 1981 - 1985.

332. Salaires et revenus.

En ce qui concerne les salaires, le plan triennal (1978-1980) a vu se réaliser des actions positives: accroissement de 40% du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et de 40% du salaire minimum agricole garanti (SMAG). Pour les autres salariés, il a été "recommandé" aux employeurs de leur accorder des augmentations. Quant aux fonctionnaires et aux enseignants du supérieur, ils ont eu également des augmentations variables des salaires nominaux. En outre les allocations familiales servies aux salariés du secteur privé, aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales ont été augmentées de 50%. Enfin en matière fiscale, des allègements ont été consentis aux titulaires des bas salaires.

Malgré cela, le Plan 1981-1985 souligne "l'ampleur des inégalités sociales" et "la gravité qui pourrait résulter de différences sociales croissantes". Il indique que "la réduction des disparités sociales constitue désormais un objectif fondamental vers lequel l'effort de développement devra être orienté."

Cet objectif sera recherché à travers la création du maximum d'emplois, à travers une réforme fiscale à même de profiter aux "catégories de population réellement défavorisées", à travers le développement des équipements sociaux, et, enfin, à travers une politique des revenus et des prix dont "l'objectif essentiel est l'amélioration des bas revenus."

Pour ce qui est de ce dernier point, le plan prévoit les actions et mesures suivantes:

- "la poursuite des réajustements réguliers de la rémunération de façon à permettre aux bas et moyens traitements des fonctionnaires et des agents de la fonction publique et des collectivités locales d'augmenter progressivement et plus rapidement que les hauts salaires;
- "l'amélioration des salaires minima dans les secteurs agricole et industriel, et des revenus des petits agriculteurs;
- "une plus grande harmonisation des salaires entre les secteurs privé, public et semi-public afin de réduire les disparités importantes de rémunération;
- "un contrôle rigoureux des prix et la stabilisation des prix des principaux produits de première nécessité grâce à la poursuite de l'intervention de la Caisse de Compensation".

333. Les réalisations en matière d'emploi et de salaires.

Dans le domaine de l'emploi, les réalisations, d'après les données officielles, ont été impressionnantes en milieu urbain entre 1971 et 1977. En effet, dans ce milieu, le taux de chômage serait passé de 15,6% à 7,6% entre ces deux dates. Mais le taux serait remonté à 8,7% en 1979.

Depuis, la situation de l'emploi s'est dégradée si on se fie aux quelques indices qu'on peut trouver. En 1982, on

note 11 487 créations nettes d'emplois dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services, ce qui est loin de correspondre aux besoins exprimés, eux-mêmes en deçà des besoins réels. La proportion des demandes d'emplois satisfaites dans les sept grandes villes n'aurait pas dépassé 1%. (1)

Le recensement de 1982 donne 642 182 chômeurs soit 10,7% de la population active (cf. tableau 31)

Tableau n° 31 : Maroc : Population selon le type d'activité et le sexe (1)
Année 1982

	Hommes	Femmes	Total
Ensemble des actifs.....	4 817 980	1 181 280	5 999 260
- Actifs occupés.....	4 301 848	1 055 230	5 357 078
- Chômeurs.....	516 132	126 050	642 182
Ensemble des inactifs.....	5 234 909	9 025 663	14 260 572
- Femmes au foyer.....	-	4 341 981	4 341 981
- Scolarisés.....	2 199 713	1 351 511	3 551 224
- Autres Inactifs.....	3 035 196	3 332 171	6 367 367
T O T A L	10 052 889	10 206 943	20 259 832

Source : Direction de la Statistique (R.G.P.H. 1982).

(1) : Données résultant de l'exploitation sur un échantillon de 5 %. Les différences qui pourraient être constatées au niveau de l'effectif total de la population légale en comparaison avec la population légale du Maroc proviennent de l'erreur de sondage.

(1) L. JAIDI. op. cit. AAN. 1981. p. 681.

Or ce taux était estimé à 7,8% en 1980.

Le chômage a été aggravé par la sécheresse qui aurait fait perdre, à elle seule, 250 000 emplois au minimum en 1982. (1) "Dans la ville, un homme sur quatre est sans travail... plus d'un jeune sur trois est au chômage" note un journaliste à propos de Casablanca en 1984. (2)

En matière de salaires et de revenus, les données disponibles manquent. L'indice du coût de la vie s'est accru de +9,1% en moyenne pour la période 1978-1980 (cf. tableau p. 21 du Plan marocain). Il s'est accru pour les principales villes de 276,1 à 310,5 entre 1983 et 1984. (3)

Les prix continuent d'augmenter à des rythmes qui doivent certainement dépasser le rythme d'accroissement des salaires: les prix officiels à la consommation ont enregistré des taux de croissance de 6,2%, 12,5% et 7,7% respectivement en 1983, 1984 et 1985. (4)

(1) I. RAMONET. "Maroc. l'heure de tous les risques". Le Monde Diplomatique. Janvier 1984.

(2) Idem.

(3) Ministère du Plan. Le Maroc en chiffres. 1984.

(4) Revue Maghreb Sélection. No. 428. 1986.

4. L'EDUCATION ET LA FORMATION.

Le Programme d'Action de Lagos insiste fortement sur l'importance des problèmes d'éducation et de formation. Il note les insuffisances criardes des pays africains en ce domaine, la nécessité pour eux d'investir dans l'éducation et la formation pour pouvoir construire des "économies modernes", la faiblesse de leurs ressources comparée à l'immensité de leurs besoins en éducation formation, et donc la nécessité de la coopération en ce domaine. Il souligne "la nécessité... de réaligner les priorités de développement pour mettre l'accent sur le perfectionnement de l'homme (ressources humaines)."

Le Programme d'Action de Lagos s'inquiète davantage des problèmes de formation de la main-d'oeuvre et de l'encadrement que des problèmes de l'éducation. Ainsi propose-t-il, en matière de formation, un programme d'action relativement détaillé. Ce programme d'action prévoit:

a) au niveau national, la création d'un "ministère de perfectionnement de la main-d'oeuvre", l'établissement de politiques et de réglementations globales en matière de formation (création d'un organisme opérationnel chargé de l'orientation et de la coordination administratives de la formation, d'un fonds de formation administré et financé par tous les bénéficiaires de cette formation, d'un conseil consultatif central pour la formation et l'utilisation de la main-d'oeuvre), la création et l'utilisation d'institutions d'enseignement

supérieur multinationaux, la mise en commun et l'échange coopératif de compétences africaines, l'établissement et la mise en oeuvre de programmes d'activités de formation qui ont le plus d'effets multiplicateurs, la planification de la formation en fonction de la demande future de main-d'oeuvre, la centralisation des bourses de perfectionnement et d'études dans un organe ministériel de façon à optimiser les ressources financières disponibles, la refonte et la simplification des structures administratives nationales de formation et d'éducation pour accroître la productivité du système d'éducation-formation et diminuer la dépendance du pays.

Par ailleurs le programme comprend des recommandations concernant la formation des populations rurales et la prise en compte dans la formation des technologies et des connaissances locales. Il propose d'atteindre la proportion de 1 scientifique pour 5 techniciens et 30 artisans.

Enfin, le PAL attire l'attention sur la nécessité de former les jeunes quittant l'école pour qu'ils aient de plus grandes chances de trouver un emploi.

b) Aux niveaux sous-régional et régional, le PAL adopte une stratégie qui "met l'accent sur la coopération et l'autonomie collective" afin de renforcer l'action au niveau national "en facilitant l'adoption des mesures en vue du perfectionnement et de l'utilisation de la main-d'oeuvre" (définition de politiques et de programmes, information sur les experts africains disponibles, recherche d'une certaine liberté des

mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur des sous-régions, mise en place d'un programme élargi de formation et de bourse pour l'Afrique).

c) Enfin au niveau international, doit être recherché et efficacement mobilisée "la collaboration continue et active de toutes les agences internationales du système des Nations-Unies et d'autres organismes internationaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux", et cela "pour appuyer les efforts nationaux, sous-régionaux et régionaux pour le développement et l'utilisation des ressources humaines."

41. La stratégie algérienne en matière d'éducation - formation.

La Charte Nationale vise, en ce domaine, deux buts:

- un but politico-culturel: renforcer la "personnalité algérienne" de façon générale,
- un but économique: lier l'enseignement et la formation au développement en formant les "capacités et compétences suffisantes" pour réaliser "un essor économique intégré".

Le premier but doit être atteint par la généralisation de l'alphabétisation, par l'introduction dans les programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux de matières relatives à une morale et à une idéologie conformes aux options religieuses et politiques du pays, et par la généralisation de l'utilisation effective de la langue arabe en tant que langue nationale.

Le deuxième but devra être atteint par une planification qui se veut rigoureuse, des moyens matériels, financiers et humains en vue de généraliser l'enseignement primaire, de favoriser le pré-scolaire, de fournir à l'ensemble des secteurs économiques et sociaux la main-d'oeuvre qualifiée et l'encadrement qui leur sont nécessaires et d'éviter les déperditions scolaires, tout en assurant la formation continue.

Les moyens que prévoit la Charte en matière d'éducation formation pour atteindre ces buts s'analysent surtout sur le plan organisationnel mais aussi au plan des investissements.

Sur le plan organisationnel, la Charte soutient la mise en place d'un enseignement primaire long de type polytechnique appelé "école fondamentale" (d'une durée de 9 ans), puis d'un enseignement secondaire donnant une plus grande place que par le passé à la formation technique, professionnelle et d'apprentissage, et enfin d'un enseignement supérieur qui réponde aux besoins des plans nationaux en matière de cadres scientifiques et techniques.

Au plan des investissements, la Charte affirme la nécessité d'accorder tous les moyens nécessaires à la réalisation rapide des objectifs en matière d'éducation et de formation, à la fois sur le plan des infrastructures et des équipements.

Les textes de lois portant premier et deuxième plan quinquennal précisent la stratégie en matière d'éducation et de formation, tout en définissant les programmes d'action en ces domaines.

Le premier plan quinquennal (1980-1984) définit les contenus de la demande sociale d'éducation et de formation de la manière suivante: "la demande sociale d'éducation et de formation implique la scolarisation totale des enfants d'âge scolaire; la réduction puis l'élimination des déséquilibres régionaux pour l'accès à l'éducation, l'unification du système d'enseignement et l'adaptation des contenus de l'enseignement aux conditions du développement économique et social par les progrès de l'enseignement des sciences et de la technologie".

Le premier plan quinquennal définit aussi les contenus de la "demande économique" d'éducation et de formation. Il s'agit d'abord de mieux répartir les ressources humaines formées qui se sont jusqu'alors "concentrées au niveau des grands centres de décisions au détriment de la production et de la formation". Il s'agit ensuite de corriger "les déséquilibres constatés entre les formations scientifiques et techniques et les formations à caractère général, juridique et littéraire."

Pour aboutir à cela, le premier plan quinquennal donne comme directives:

- "la mise en place d'appareils institutionnels efficaces pour l'orientation et l'information",

- le choix "de types d'infrastructures" qui laissent place "à des conceptions basées sur les ressources propres du pays, tant humaines que matérielles", vue "la faiblesse des moyens de réalisation".

Dans le domaine de l'éducation, les programmes prévoient de passer progressivement à l'école fondamentale de 9 ans, (1) de faire monter durant le plan le taux de passage du cycle

(1) Avec comme objectif le parachèvement en 1989-1990.

élémentaire au cycle moyen de 55% en 1979 à 75% en 1984 et de ramener le taux de passage du moyen au secondaire de 56% à 50% (ceci étant dû à l'accroissement absolu des effectifs du moyen). Les effectifs devront connaître, entre 1979-1980 et 1984-1985, les taux de croissance annuels moyens de:

Enseignement élémentaire	:	5,4%
" moyen	:	13,9%
" secondaire général	:	10,9%
" " technique	:	39,1%

Qualitativement, l'enseignement fondamental sera amélioré par une plus grande disponibilité de locaux et de maîtres (suppression progressive de la double vacation, de la surcharge des classes) et par l'amélioration de la qualification de ceux-ci.

Le premier plan quinquennal oriente l'enseignement supérieur et secondaire davantage vers le scientifique et le technique.

Pour aboutir à l'ensemble de ces objectifs, le plan prévoit, outre l'amélioration quantitative et qualitative du corps des enseignants, un effort considérable d'investissements en infrastructure et en formation à l'étranger pour les filières n'existant pas en Algérie.

Le nombre d'enseignants est prévu de passer de 121 621 en 1979 à 178 460 en 1985 (cf. tableau 32). Et il est prévu de dépenser 5,10 milliards de dinars par an pour les seules infrastructures.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, les programmes prévus par le Premier Plan Quinquennal sont également très ambitieux. Ainsi, le nombre d'étudiants passera de 59 000 à 127 000 de 1979 à 1985 et 45 600 diplômés sortiront pendant la période. 5460 enseignants seront formés. 10 milliards de dinars seront investis pour la construction des universités, grandes écoles et instituts.

Dans le domaine de la formation professionnelle stricto-sensu, l'accent est mis principalement:

- sur la formation des exclus du système scolaire (déperdition scolaire)
- sur le recyclage et le perfectionnement des personnels en place.

En ce domaine, on prévoit de passer de 90 000 à 180 000 places de formation en cinq ans et, devant l'énormité des infrastructures de formation nécessaires, d'encourager très fortement la formation en entreprise et l'apprentissage (avantages fiscaux et subventions). Le plan prévoit de dépenser 7,8 milliards de dinars pour la formation.

Le deuxième plan quinquennal (1985-1989) maintient, en

matière d'éducation-formation, les mêmes orientations que le premier plan quinquennal amélioration quantitative et qualitative, algérianisation, renforcement de la formation scientifique et technologique.

Durant la période 1985-1989 l'appareil d'éducation-formation devra accueillir environ 6,5 millions d'élèves et de stagiaires (cf. tableau 33), enregistrant ainsi un accroissement de 1,02 millions. Le programme de projets neufs se monte à 31,5 milliards de dinars.

A propos de la satisfaction des besoins sociaux, le deuxième plan quadriennal indique que "l'appareil de formation et le système d'apprentissage accueilleront environ un million d'élèves sortant des classes fondamentales ou secondaires". Ainsi 70% des sortants de classes terminales non bacheliers et 60% des sortants de l'école fondamentale seront absorbés par l'appareil de formation et l'apprentissage.

42. Les réalisations en éducation - formation.

L'Algérie a fait des progrès considérables en 20 ans en matière de taux de scolarisation. Pour les enfants de 6 à 13 ans ce taux est passé de 45,4 à 81,7% (cf. tableau 34). Entre 1966-1967 et 1984-1985, les effectifs scolaires ont été multipliés par 2,5 pour l'enseignement élémentaire, par 11 pour l'enseignement moyen, par 20 pour l'enseignement secondaire et par 11,2 pour l'enseignement supérieur (cf. tableau 35).

Tableau n° 32 : Algérie : Evolution du nombre d'enseignants et de l'algérianisation
du corps enseignant (1980 - 1984)

Cycles	Enseignement Primaire		Enseignement Moyen		Secondaire Général		Secondaire Technique		Total Général	
	1979	1984	1979	1984	1979	1984	1979	1984	1979	1984
Enseignants	85 500	113 900	27 077	49 500	7 975	10 560	1 069	4 500	121 621	178 460
dont Etrangers	—	—	3 449	—	5 210	1 563	572	171	9 281	1 734
Algérianisation (%)	100	100	87	100	35	85	46	96	92	99

Source : MPAT - Projet de plan quinquennal 1980 - 1984.

Tableau n° 33 : Algérie : Evolution des effectifs du système éducatif

(1984 - 1989)

	1983/84	1989/90	Variation absolue	Variation relative%
	1	2	3 =(2)-(1)	4
Enseignement Fondamental	4 810 056	5 183 000	372 944	16,1
Enseignement secondaire	325 173	775 000	449 827	138,3
Enseignement Supérieur	104 000	173 000	69 000	66,3
Formation	140 000	215 000	75 000	53,6
Apprentissage	43 000	100 000	57 000	132,5
T O T A L :	5 422 229	6 446 000	1 023 771	18,8

(°) - Graduation et Post-Graduation.

Source : MPAT - Plan quinquennal 1985 - 1989.

Tableau n° 34 : Algérie : Evolution du taux de scolarisation des 6-13 ans selon le sexe

Année \ sexe	Masculin	Féminin	Total
1966	57,7	32,9	45,4
1970	66,5	41,1	54
1974	80,6	53,4	67,3
1979	88,4	65,6	77,2
1981	88,4	67,3	78
1985	90,9	72,0	81,7

Source : M.E.N.

Tableau n° 35 : Algérie : Evolution des effectifs scolaires dans les enseignements élémentaire, moyen et secondaire

Année \ Cycle	Elémentaire	Moyen	Secondaire	Total	Supérieur
1966-67	1.370.357	115.225	18.196	1.503.808	9.272
1969-70	1.689.023	162.198	34.139	1.885.360	—
1972-73	2.206.893	276.817	53.655	2.537.365	—
1976-77	2.782.044	489.030	124.626	3.395.700	—
1977-78	2.894.084	595.493	145.066	3.634.643	—
1980-81	3.118.827	802.482	211.948	4.133.257	—
1981-82	3.178.912	891.452	249.396	4.319.760	—
1982-83	3.241.924	1.001.420	279.299	4.522.643	—
1983-84	3.336.536	1.126.520	325.869	4.788.925	104.285
1984-85	3.450.000	1.280.000	365.000	5.095.000	—
1985-86	4.950.000	—	422.500	5.372.500	—

Source : M.E.N.

Malgré cela des progrès importants restent à faire non seulement en matière de taux de scolarisation global mais aussi en matière de scolarisation des filles (72%) et de scolarisation en milieu rural: le taux de scolarisation pour les enfants d'agriculteurs n'est que de 51% en 1983 (cf. tableau 36).

En outre, la lutte contre l'analphabétisme demeure encore faible puisqu'en 1983, plus de 8 millions d'algériens ne savent ni lire ni écrire (dont une grande majorité de femmes) (cf. tableau 37).

L'effort a aussi été remarquable dans le domaine de la réappropriation de la la langue nationale. La proportion d'enseignants utilisant l'arabe est passé de 69 à 80% dans le primaire entre 1974 et 1984. Ce taux est passé de 40 à 64% pour l'enseignement moyen et de 38 à 43 pour l'enseignement secondaire (cf. tableau 38).

Les progrès quantitatifs ne doivent cependant pas cacher le fait qu'il y a eu une certaine baisse du niveau qualitatif de l'enseignement, baisse qui aurait pu être moins forte si les "passions linguistiques" de certains avaient permis d'utiliser à plein le potentiel de gens formés dans la langue du colonisateur et si les recrutements d'enseignants arabisants avaient été faits avec un peu plus de méthode et de sérénité.

Tableau n° 36 : Algérie : Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 13 ans
selon la C.S.P. du chef de famille et le sexe

C.S.P.	sexe	Masculin	Féminin	Total
Employeurs et Professions Libérales		91,10	95,87	93,37
Agriculteurs, Eleveurs, Pêcheurs		69,84	32,39	51,26
Commerçants		93,18	80,07	87,04
Autres indépendants		94,7	84,60	89,48
Coopérateurs		72,15	33,28	52,76
Cadres supérieurs		98,28	98,13	98,22
Cadres moyens		98,07	94,60	96,42
Enseignants (fondamental)		94,11	91,31	92,57
Employés		95,92	89,10	92,72
Chauffeurs		96,28	90,48	93,46
Ouvriers Non-Agricoles		94,66	84,66	89,50
Ouvriers Agricoles		83,64	53,54	68,75
Manoeuvres		91,66	70,34	81,56
Saisonniers		78,72	47,92	62,50
Apprentis et Aides familiaux		66,91	51,85	59,28
Artistes, sportifs et autres salariés		100	67,99	80,98
Personnes ayant une profession secondaire		71,63	29,24	52,01
Inoccupés		87,63	65,83	76,32
Etudiants et S.N.		100	100	100
Inactifs		78,56	89,25	78,56
Non déclarés		63,65	76,94	63,65
TOTAL		87,39	67,63	77,75

Source : M.O.D. 1983.

Tableau n° 37 : Algérie : Importance de l'analphabétisme

Tranche d'âge	Nombre d'analphabètes	dont féminin
6 - 14	1.222.608	68,3 %
15 - 17	419.176	69,3 %
18 - 19	319.872	69,7 %
20 - 24	723.221	68,3 %
25 - 29	667.790	65,1 %
30 - 59	3.507.136	61,2 %
60 et +	1.160.070	56,4 %
TOTAL	8.019.873	63,3 %

Tableau n° 38 : Algérie : Effectif des enseignants utilisant l'arabe

Année	Primaire			Moyen			Secondaire		
	Enseignants arabisants	Total des enseignants	%	Enseignants arabisant	Total des enseignants	%	Enseignants arabisants	Total des enseignants	%
1973-1974	37 860	54 982	69	4 011	9 936	40	1 693	4 439	38
1984-1985	92 156	115 242	80	32 509	51 048	64	7 897	18 418	43

63

Source : Revue Statistique - O N S - n° 7 - 1985.

En matière d'enseignement supérieur des progrès considérables ont été, également, faits. Le nombre d'étudiants a été multiplié par près de 44 entre 1962-1963 (recouvrement de l'indépendance) et 1985-1986 (cf. tableau 35) si on n'inclut pas les étudiants pris en charge par d'autres institutions que le ministère de l'enseignement supérieur (environ 52 000).

En fait, en 1985-1986, le système de formation supérieur compte 187 000 étudiants dont:

- 125 000 engagés dans une formation longue
- 47 000 engagés dans une formation courte (techniciens supérieurs)
- 15 000 faisant des études de post-graduation.

Cependant, malgré cet accroissement impressionnant des effectifs (et aussi des diplômés: 93 en 1963-1964 et 11 500 en 1984-1985) les besoins sont encore loin d'être satisfaits et on ne voit pas très bien comment les besoins planifiés pour l'an 2000 le seront:

- Technologie	191 000 ingénieurs
	479 000 techniciens supérieurs
- Sciences sociales	101 000
- Sciences médicales	53 000
- Sciences biologiques)	
- Sciences de la terre)	30 000 cadres
- Sciences exactes)	30 000 techniciens supérieurs

En matière de recherche scientifique et technique, malgré la volonté affirmée d'améliorer la situation en ce domaine, l'Algérie reste encore relativement démunie. Le potentiel scientifique et technique de l'Université ne compte que 1798 personnes (dont 134 étrangers) mais pour la plupart submergées par le travail d'enseignement et aussi sans beaucoup d'expérience dans la recherche. Un potentiel important est en formation (15 000 dont 6 000 à l'étranger) mais qui sera absorbé surtout par l'enseignement et, en partie, par les secteurs autres que la recherche scientifique.

On peut cependant être raisonnablement optimiste quant à l'avenir de la recherche en Algérie. Le gouvernement a adopté en 1985 un ambitieux plan d'action à court terme et a retenu le principe de l'élaboration d'un plan pluri-annuel (1986-1989). En outre, pour la première fois depuis l'indépendance, a été promulgué un texte législatif portant statut du chercheur scientifique qui apporte une certaine sécurité dans la carrière.

Dans le domaine de la formation professionnelle, deux problèmes majeurs continuent de se poser:

- l'insuffisance dans la formation des ouvriers qualifiés et techniciens supérieurs (niveaux 4 et 5),
- le drame des jeunes exclus de l'école à la recherche d'une formation.

Au cours du plan 1980-1984, 180 projets correspondant à une capacité de 55 000 postes de formation ont été réalisés portant le réseau de l'appareil de formation algérien à 520 établissements de formation correspondant à 155 000 places pédagogiques.

Malgré ces réalisations, l'économie algérienne continue de connaître des déficits considérables en main-d'oeuvre qualifiée et en techniciens. Le plan quinquennal prévoyait, en effet, des disponibilités de 180 000 postes de formation fin 1984.

Le problème des jeunes exclus de l'école demeure encore très préoccupant (cf. tableaux 39 et 40) malgré l'encouragement donné aux entreprises par la loi sur l'apprentissage. Cette loi (1982) récente accorde divers avantages aux artisans et entreprises qui acceptent de former des apprentis.

43. Le cas de la Tunisie.

431. Les grandes lignes de la stratégie tunisienne en matière d'éducation-formation.

La stratégie tunisienne en matière d'éducation-formation comporte comme objectifs:

- "de former un homme moderne et rationnel, ouvert au progrès tout en restant attaché à son identité et aux valeurs

Tableau n° 39 : Algérie : Déperdition scolaire et accès à la formation -
Situation 1978 - 1979.

	Déperdition	Accès à formation			Ecart
		<u>2/3</u>	<u>4</u>	<u>5/6</u>	
Primaire	200.000	47 000			883.000
Moyen	74.000		15.000		94.000
Secondaire	27.500			7.000	20.500
T o t a l	301.500	69 000			227.500

Tableau 40 : Algérie : Déperdition scolaire et accès à la formation
Prévisions 1984 - 1985.

	Déperdition	Accès formation	Ecart
Primaire	131.000	70.000	131.000
Moyen	163.000	30.000	63.000
Secondaire	63.000	12.000	51.000
TOTAL	357.000	112.000	245.000

fondamentales de sa société,

- "d'accroître l'égalité des chances devant l'éducation,
- "d'assurer à l'ensemble des jeunes une formation de base minimale portée au stade de l'irréversible et confortée par une préparation professionnelle à l'entrée dans la vie active,
- "de maintenir et renforcer la qualité de l'enseignement par une action sur les contenus et les méthodes, par la formation des enseignants et la valorisation de leur fonction,
- "d'assurer, à l'école même, un apprentissage de la liberté et de la responsabilité,
- "d'ouvrir l'école sur son environnement, en instituant les moyens de la mettre constamment à l'écoute des problèmes de la société afin qu'elle puisse s'y adapter et même d'être un facteur de changement."

Les programmes d'enseignement devront donc, à l'avenir, comporter "deux composantes principales: l'une culturelle et spirituelle et l'autre scientifique et technique." Pour cela, la réforme mise en oeuvre au cours du plan 1982-1986 devra redistribuer les charges horaires des différents enseignements pour assurer "un équilibre satisfaisant entre l'exigence d'authenticité, d'enracinement et de formation humanitaire, et l'exigence de modernité et d'ouverture sur les progrès scientifiques et techniques universels."

Sur le plan des méthodes pédagogiques, celles-ci devront "stimuler l'esprit de curiosité des élèves et développer en eux le sentiment d'autonomie et d'aptitude à l'autoformation. Les méthodes pédagogiques devront permettre aux élèves "d'apprendre à apprendre et engager leur intelligence à développer par eux-mêmes le savoir reçu à l'école."

La Tunisie a réformé une première fois en 1958 son système d'éducation-formation. Le but de cette réforme était d'unifier le système, de généraliser et de démocratiser l'enseignement, de "moderniser" les contenus de celui-ci pour les adapter aux besoins économiques et sociaux du pays.

Depuis cette première réforme des progrès considérables ont été enregistrés en matière de taux de scolarisation, de diversification des filières de formation, de production de personnels qualifiés à tous les niveaux d'encadrement.

Au cours de la période 1970-1980 trois mesures importantes ont été adoptées. La première est l'arabisation des trois premières années du cycle primaire et de certaines matières dans le cycle secondaire et le cycle supérieur. Cette mesure est destinée à "affirmer l'identité nationale" et "l'appartenance de la Tunisie à la civilisation arabo-musulmane."

La deuxième mesure étend l'initiation aux travaux manuels aux cinquièmes et sixièmes années de l'enseignement primaire.

Enfin, la troisième mesure ajoute au cycle primaire deux années supplémentaires (7^e et 8^e), préfigurant ainsi l'adoption de la principale réforme de la décennie 1980: l'école de base de neuf années qui démarre en 1984.

L'école de base (appelée "école fondamentale" en Algérie) doit permettre, dans l'esprit de ses concepteurs, d'accroître la durée de la scolarité obligatoire pour fournir une meilleure base de connaissances aux élèves tout en les préparant mieux à la vie active par leur initiation à la technique et aux travaux manuels.

La réforme prévoit d'introduire trois améliorations d'ordre pédagogique: une augmentation de l'horaire d'enseignement pour certains niveaux de scolarité, une réduction de la taille des classes-élèves pour atteindre une moyenne de 30 élèves par classe, la généralisation de l'initiation aux travaux manuels.

Aucun doute que l'école de base constitue une innovation favorable à une meilleure formation des jeunes générations, en ce qu'elle autorise l'accès à une formation plus longue et plus diversifiée à l'ensemble de la population scolarisable. Mais contrairement à l'Algérie, la Tunisie crée un barrage à l'entrée du secondaire en prévoyant un concours pour l'entrée dans ce cycle d'enseignement.

Que deviennent alors les élèves qui échouent au concours

d'entrée dans le cycle secondaire? Pour cela la nouvelle réforme tunisienne prévoit de leur donner des formations courtes "répondant à des besoins ponctuels ou complétant et affinant certains profils."

Pour les élèves admis au cycle secondaire, trois types de collèges sont proposés: les collèges techniques, les collèges scientifiques et les collèges d'enseignement général. Les collèges généraux et scientifiques donnent un enseignement de 4 ans (dont une de tronc commun) avec des filières et des "familles de professions".

En ce qui concerne la formation professionnelle, la réforme tunisienne unifie dans le collège technique le secondaire professionnel, le secondaire technique et les actuels centres de formation professionnelle de niveau équivalent. Le collège technique doit satisfaire les besoins de l'économie dans les différents niveaux de qualification en donnant des formations par cycle finalisé de deux années, le passage au cycle supérieur s'effectuant selon les "aptitudes" des élèves. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, le plan prévoit, comme pour l'entrée dans les collèges secondaires, un recrutement par concours tout en maintenant son organisation en facultés et écoles spécialisées.

L'école de base permettra de diminuer en 1991 le taux de redoublement à 3 ou 4% (contre 18% auparavant). Elle

permettra à 33 000 élèves, qui auraient dû abandonner l'école primaire de 6 ans, de poursuivre au moins un cycle complet de 9 ans.

La mise en oeuvre de l'école de base se traduira par un accroissement, pour la période 1982-1991, de 27,6% pour le budget d'investissement et de 4,3% pour le budget de fonctionnement de l'éducation (cf. tableau p. 239 du Tome 1 du plan tunisien).

Au cours du plan 1982-1986, les dépenses d'éducation devaient croître (en dinars courants) de 840,6 millions à 1757 millions.

432. Les réalisations.

L'évolution des effectifs des élèves par type et cycle d'enseignement montre le progrès quantitatif continu de l'éducation en Tunisie. Dans le primaire, la progression des effectifs semble suivre la progression de la population scolarisable. Dans le supérieur, mais surtout le secondaire les effectifs s'accroissent de façon très rapide, particulièrement les dernières années, traduisant ainsi l'effort fait en ce domaine (cf. tableau 41).

Malgré les réalisations, le taux de scolarisation demeure encore faible et progresse lentement ces dernières années, sauf pour les filles (cf. tableau 42). Si on considère

Tableau n° 41 : Tunisie : Evolution des effectifs des élèves par type et cycle d'enseignement

Unité : L'élève

	<u>1980-81</u>	<u>1981-82</u>	<u>1982-83</u>	<u>1983-84</u>	<u>1984-85</u>
ENSEIGNEMENT DU PREMIER CYCLE (PRIMAIRE)					
Etablissements publics	1 045 011	1 079 948	1 142 060	1 191 408	1 238 968
Etablissements français	1 975	1 927	1 825	-	-
Etablissements privés	7 041	6 947	6 695	7 039	6 294
TOTAL PREMIER CYCLE	1 054 027	1 088 822	1 100 580	1 198 447	1 245 262
Indice	100	103,3	104,4	113,7	118,1
ENSEIGNEMENT DU SECOND CYCLE (SECONDAIRE)					
Etablissements publics	275 133	311 277	332 219	364 492	389 462
Etablissements français	3 061	2 890	2 752	-	-
Etablissements privés	15 157	17 320	20 310	22 953	29 875
TOTAL DEUXIEME CYCLE	293 351	331 487	355 281	387 445	419 337
Indice	100	113	121,1	132,1	143,0
ENSEIGNEMENT DU TROISIEME CYCLE (SUPERIEUR)					
Université de Tunis	27 276	28 449	29 573	30 856	34 860
Hors - Education	4 551	4 383	4 504	4 570	3 969
TOTAL TROISIEME CYCLE	31 827	32 832	34 077	35 426	38 829
Indice	100	103,2	107,1	111,3	122,0

Source : Annuaire Statistique de la Tunisie - 1984.

Tableau n° 42 : Tunisie : Taux de scolarisation par sexe (1)

	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
Sexe Masculin	78	79	80	79	78	77	78
Sexe Féminin	52	54	55	55	59	57	61
Ensemble	65	67	67	68	69	67	70

Note : Le taux de scolarisation est calculé à partir de la population totale scolarisée âgée de 6 à 14 ans par rapport à la population totale du pays âgée de 6 à 14 ans.

(1) Elèves des écoles primaires du Ministère de l'Education Nationale.

Source : Annuaire Statistique de la Tunisie - 1984.

une plus longue période, il apparaît que le taux de scolarisation global s'est très nettement amélioré tout en demeurant encore très faible en milieu rural (cf. tableaux 43 et 44).

De la même manière, si le taux global d'analphabétisme a très fortement diminué sur longue période (passage de 84,7% en 1956 à 46,2% en 1984), il demeure encore très élevé en milieu rural (61,9% en 1984) (cf. tableau 45).

Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, la situation reste stationnaire entre 1981 et 1985 aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs (cf. tableau 46). Cela semble indiquer que les objectifs du plan ne se réalisent que très partiellement.

Enfin en ce qui concerne l'enseignement supérieur, il faut signaler, outre l'accroissement rapide des diplômés, la lente progression de la proportion des diplômés dans les disciplines scientifiques et techniques (cf. tableau 47).

44. Le cas du Maroc.

441. Quelques éléments de la stratégie.

Dans la lettre royale relative aux orientations du plan de développement économique et social 1981-1985, il est affirmé que "le succès de toute politique de développement économique et social demeure tributaire de la formation des

Tableau n° 43 : Tunisie : Evolution du taux de scolarisation (6 - 14 ans)
depuis 1975 par milieu

Milieu	1975	1984
Urbain	77,6 %	87,4 %
Rural	41,9 %	64,9 %
Ensemble	59,9 %	75,9 %

Source : RGPH - 1984 - Volume 3.

Tableau n° 44 : Tunisie : Taux de scolarisation entre 6 et 14 ans par milieu et
sexe

Milieu et sexe	Taux en %
<u>Urbain</u> :	
Masculin	89,4 %
Féminin	85,5 %
Total	87,4 %
<u>Rural</u> :	
Masculin	76,6 %
Féminin	52,4 %
Total	64,9 %
<u>Ensemble</u>	
Masculin	82,8 %
Féminin	68,7 %
Total	75,9 %

Source : RGPH - 1984 - Volume 3.

Tableau n° 45 : Tunisie : Evolution du taux d'analphabétisme par milieu et sexe depuis 1956.

		Population de 10 ans et plus en %			
Année		1956	1966	1975	1984
Milieu et sexe					
<u>Urbain</u>					
	Masculin	-	39,1 %	30,2 %	23,5 %
	Féminin	-	68,3 %	52,7 %	43,2 %
	TOTAL	-	53,2 %	41,4 %	33,2 %
<u>Rural</u>					
	Masculin	-	64,7 %	54,9 %	48,0 %
	Féminin	-	92,1 %	84,3 %	76,2 %
	TOTAL	-	78,3 %	69,3 %	61,9 %
<u>Ensemble</u>					
	Masculin	74,5 %	53,9 %	42,3 %	34,6 %
	Féminin	96,0 %	82,4 %	67,9 %	58,1 %
	TOTAL	84,7 %	67,9 %	54,9 %	46,2 %

Source : RCPH 1984 - Volume 3.

Tableau n° 46 : Tunisie : Evolution des admis aux examens de l'enseignement secondaire

	1980 - 1981		1981 - 1982		1982 - 1983		1984 - 1985	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 - Admission 1ère année								
- Enseignement secondaire long	55.342	67	43.116	68	56.021	68	54.704	71
- Enseignement secondaire professionnel	26.826	33	20.246	32	26.198	32	22.613	29
- Total	82.168	100	63.362	100	82.219	100	77.317	100
2 - Techniciens option économique	1.008	100	906		986		903	
3 - Techniciens option industrielle	2.243	100	2.417		2.405		2.252	
4 - Brevet d'enseignement secondaire professionnel	13.584		11.692		16.243		15.699	
5 - Bac Maths Technique	870		879		692		986	
6 - Autres diplômes	4.174		4.536		5.118		5.850	
7 - Bac Maths sciences	4.170		4.389		3.507		5.446	
8 - Total admissions et diplômes enseignement professionnel	44.531	100	36.140	81	46.524	104	42.453	95
9 - Total Général	108.217		88.181		111.170		108.453	
8/9 x 100	41 %		41 %		42 %		39 %	

Source : Calculs faits d'après l'annuaire statistique de la Tunisie - 1984 - Vol 29 - p. 56.

Tableau n° 47 : Tunisie : Evolution des diplômés de l'enseignement supérieur

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
1 - Sciences fondamentales	218	288	361	421	451	512	460
2 - Sciences humaines	463	551	620	757	506	706	564
3 - Sciences médicales et biologiques	400	828	908	843	795	867	853
4 - Sciences sociales	773	777	875	1.024	997	1.076	1.013
5 - Sciences techniques	327	351	465	594	610	614	728
6 - Total	2.181	2.795	3.229	3.639	3.359	3.775	3.618
Indice	100	128	148	167	154	173	166
+ 4 / 6 x 100	57 %	48 %	46 %	49 %	45 %	47 %	44 %

Source : d'après l'annuaire statistique de la Tunisie 1984 -
volume 29 - page 10.

cadres, qui constitue la priorité essentielle." La lettre recommande donc "de dresser un plan de formation cohérent et rigoureux pour le quinquennal tendant à réaliser une meilleure adéquation entre les besoins de l'économie à long terme et le système d'enseignement et de formation, autant supérieur que technologique."

Cette volonté apparaît nécessaire pour encourager le pays à améliorer le niveau d'éducation-formation de la population qui demeure encore très insuffisant compte tenu des ressources dont dispose le Maroc. En effet, le taux de scolarisation demeure encore très faible bien qu'il soit passé de 56% en 1979 à 65% en 1981. En outre, les projets inscrits au plan triennal 1978-1980 accusent des retards importants que ce soit dans le domaine de l'enseignement primaire ou dans l'enseignement secondaire, ou dans l'enseignement supérieur, ou dans la formation professionnelle et des cadres.

Par ailleurs, les rédacteurs du plan signalent une "défiance grave de l'enseignement technique", constituant une "entrave au développement des compétences techniques".

Les programmes affichés dans le domaine de l'éducation-formation par le plan 1981-1985 consistent:

- en l'atteinte d'un taux de scolarisation de 82% en 1985, de 92% en 1990 et de 100% en l'an 2000;
- en la réalisation d'un taux de croissance d'environ 12% par an pour la sortie de bacheliers pour la période 1981-1985 et la période 1986-1990;

- en la réalisation d'un taux de croissance de 8% pour la période 1981-1985 pour la sortie de diplômés universitaires et d'un taux de 20% pour la période 1986-1990;

- en l'orientation de l'enseignement supérieur vers les études techniques et scientifiques;

- en la réduction des déperditions à tous les niveaux d'enseignement par l'amélioration de la qualité de l'encadrement et en canalisant ces déperditions vers des formations spécialisés;

- en la "nécessité d'une réforme globale du système éducatif qui doit découler d'une analyse approfondie des liaisons Education - Formation - Emploi et s'inspirer des valeurs sacrées qui caractérisent notre société et notre identité nationale."

432. L'évolution de l'éducation au Maroc.

Les données récentes manquent pour apprécier cette évolution. Tout ce que l'on peut constater est qu'en 1982 (deuxième année du Plan 1981-1986) le taux de scolarisation s'avère encore très faible: 50,2% (pour les enfants de 7 ans). Par ailleurs, il existe une très forte disparité entre le milieu rural et le milieu urbain (34,5% et 79,5% respectivement) et entre les garçons et les filles (60,7% et 39,9% respectivement). (cf. tableau 48).

Tableau n° 48 : Maroc : Taux de scolarisation (Enfants ayant 7 ans) selon le sexe et le milieu - Année 1982

	Garçons	Filles	Total
Milieu urbain.....	82,6	76,4	79,5
Milieu rural.....	48,9	19,8	34,5
Total.....	60,7	39,9	50,2

Tableau n° 49 : Maroc : Taux d'analphabétisme selon le sexe et le milieu

Année 1982

	Hommes	Femmes	Total
Milieu urbain.....	30	57	44
Milieu rural.....	68	95	82
Total.....	51	78	65

Tableau n° 50 : Maroc : Effectifs scolaires et universitaires au Maroc selon le niveau d'enseignement et le sexe (1)

Cycles	1981-1982	1982-1983	1983-1984
Primaire Nbre	2 309 696	2 377 568	2 405 735
dont : Indice.....	100	103	104
Masculin.....		1 485 104	1 501 678
Féminin.....		892 464	904 057
% F/Total.....		37,5	37,6
Secondaire Nbre.....	882 321	902 234	970 111
dont : Indice.....	100	102	110
Masculin.....		553 845	590 173
Féminin.....		348 389	379 938
% F/total.....		38,6	39,2
Universitaire Nbre.....	96 953	82 944(2)	99 637
dont : Indice.....	100	86	103
Masculin.....		59 014	67 988
Féminin.....		23 930	31 649
% F/Total.....		28,8	31,8

Source : Ministère de l'Education Nationale.

(1) Non compris le privé.

(2) Diminution des étudiants fonctionnaires (autorisation de poursuite des études).

Le taux d'analphabétisme de la population en 1982 demeure également très élevé: 65% au niveau global et 82% en milieu rural (cf. tableau 49).

Enfin l'évolution des effectifs scolaires et universitaires reste avec un taux relativement modeste sauf pour l'enseignement secondaire (cf. tableau 50).

5. LA PROTECTION SOCIALE.

51. Rappel des recommandations du Plan de Lagos.

La stratégie de la protection sociale n'est pas abordée en tant que telle par le Plan d'Action de Lagos, si on entend par protection sociale les actions et mesures qui mène et prend la collectivité pour assurer à chacun de ses membres un minimum vital en cas d'impossibilité physique ou sociale, temporaire ou permanente, pour un individu de fournir un travail contre rémunération ou en cas d'insuffisance des ressources procurées par son travail, salarié ou non.

La protection des travailleurs contre le chômage, la maladie et les accidents du travail, la sauvegarde d'un développement normal des jeunes, la prise en charge par la collectivité des personnes handicapées, des personnes âgées, la défense des femmes pour l'égalité des droits avec les hommes et donc une plus grande participation au développement économique et social, tout cela peut être considéré comme faisant

partie de ce qu'on appelle communément la "protection sociale."

Le PAL, dans toutes ces questions, n'accorde un chapitre qu'aux femmes, le reste étant supposé implicitement comme allant de soi dès lors qu'on parle de développement et de lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne les femmes, le PAL recommande un grand nombre de mesures pour améliorer leur situation économique, sociale et politique et leur participation à ces domaines à la fois sur le plan national et international. Ces mesures concernent autant les femmes stricto-sensu que les structures familiales, les enfants et les handicapés.

52. Le cas de l'Algérie en matière de protection sociale.

521. La doctrine et les programmes.

La Charte Nationale est tout à fait explicite en matière de protection sociale. Celle-ci, "acquis de la Révolution socialiste", ira en prenant de l'importance au fur et à mesure du développement économique." Moyen de juste répartition des fruits de la croissance économique, "elle doit bénéficier en priorité aux couches sociales "encore défavorisées":

- les travailleurs et leurs familles ("retraite digne" et couverture complète contre "les accidents du travail et les aléas de la vie", renforcement de l'organisation de l'hygiène,

de la sécurité et de la médecine du travail, lutte prioritaire contre les risques professionnels, extension et amélioration des oeuvres sociales des entreprises),

- les personnes âgées "démunies",
- les handicapés,
- les enfants en difficulté,
- les moudjahidine (anciens combattants) (en particulier les mutilés de guerre) et leurs ayants droit.

Les premier et deuxième plans quinquennaux contiennent des programmes de protection sociale qui, tout en demeurant les mêmes d'un plan à l'autre, ont tendance à, quantitativement, s'amoinvrir (tout du moins pour certaines catégories sociales).

Le premier plan quinquennal ne traite pas explicitement de protection sociale. Dans le chapitre consacré à l'évolution des revenus et de la consommation, il indique que "la masse totale de transferts sociaux croîtra de 12% par an (surtout à cause de la généralisation progressive des droits aux prestations sociales à l'ensemble des travailleurs).

Par ailleurs, le premier plan quinquennal prévoit:

- de diminuer les inégalités en la matière (en ce domaine, certaines entreprises socialistes faisaient beaucoup et d'autres pas assez) en uniformisant et en élargissant la protection sociale des travailleurs,

- d'améliorer le pouvoir d'achat des populations à bas revenus par des "mesures adaptées."

En ce qui concerne le groupe de la population constitué par les femmes, le premier plan quinquennal commence à en parler dans le chapitre consacré aux politiques démographiques. Considérant que "l'action de réduction active du taux de natalité est devenue une conduite indispensable", le plan affirme que "les programmes à développer de façon urgente, dans cette direction, devront se concrétiser par des progrès conséquents de promotion sociale de la femme". Le plan ajoute que "l'espacement des naissances ne peut être obtenu de façon durable et significative sans réaliser des progrès conséquents dans l'élévation du niveau d'instruction des femmes et leur large participation à la vie active sous toutes ses formes, aussi bien au niveau économique, social que politique". Les actions doivent être menées principalement en direction des femmes adultes, surtout en milieu rural et particulièrement à travers la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

Dans le chapitre consacré à la formation, trois lignes intéressent les femmes: "la formation féminine doit recevoir la place qui lui revient par l'élargissement des formations et constitue un objectif prioritaire."

Le deuxième plan quinquennal (1985-1989) aborde aussi la question des femmes tout d'abord dans le chapitre consacré à "l'évolution de la population et politique démographique". Pour aboutir à une baisse du taux de croissance de la population,

"les actions d'alphabétisation, d'information et de participation des femmes aux différents aspects de la vie économique et sociale devront être renforcées et adaptées aux conditions actuelles et futures de notre société."

Le deuxième plan prévoit une croissance de 9% par an de la demande de travail par les femmes, soit 220 000 femmes actives supplémentaires pour la plupart placées à des niveaux de qualification "moyens et supérieurs".

En matière de protection sociale, à laquelle il consacre un chapitre, le deuxième plan quinquennal prévoit une série d'actions concourant à "une meilleure prise en charge" de l'enfance pré-scolaire, de l'enfance abandonnée, des personnes âgées en difficulté, des personnes handicapées, des anciens combattants. Ces actions consistent principalement en l'ouverture de nouveaux établissements pour ces groupes de population (crèches, jardins d'enfants, centres d'accueil,...) mais aussi en versements de pensions.

522. Les réalisations.

En matière de sécurité sociale et de retraite, la situation s'améliore de façon sensible. Sur le plan quantitatif d'abord: le nombre d'assurés sociaux passe de l'indice 100 en 1981 à l'indice 147 en 1985 (cf. tableau 51) et le nombre d'ayant droits de 12 ou 13 millions à un peu plus de 15.

(1) cf. FLN. Séminaire national sur la sécurité sociale. 13-14 Dec. 1981.

Tableau n° 51 : Algérie : Nombre d'Assurés Sociaux couverts par la Sécurité Sociale selon
les régimes (Inactifs non-couverts) Années : 1981 à 1984

LIBELLÉS	1981	1982	1983	1984	1985(1)
- Régime Général	1 605 348	1 696 216	1 825 000	1 934 000	?
- Régime des Fonctionnaires	370 000	424 770	430 888	469 000	?
- Régimes Spéciaux	70 788	73 658	73 807	78 000	?
- Régime des Non-Salariés	290 000	294 961	314 461	324 000	311 313
T O T A L	2 336 136	2 489 605	2 644 156	2 805 000	3 437 690
Indice	100	107	113	120	147

Source : Annuaire Statistique de l'Algérie 1983-1984

(1) Source : Ministère de la protection sociale.

millions en 1984 (1).

Sur le plan qualitatif ensuite: en 1983, sont unifiés les différents régimes de sécurité sociale (celui des militaires exclu), ce qui accroît la solidarité de l'ensemble de la population. Cette unification s'est faite en alignant les régimes les moins favorables au régime le plus favorable. C'est ainsi que le congé de maternité, actuellement, est payé à 100% pendant 14 semaines.

Il reste, cependant qu'une partie importante de la population reste non couverte, pour les prestations en espèces, par la sécurité sociale: 32% environ en 1981 et probablement aux environs de 28% en 1984. Les prestations en nature (soins, hospitalisation) sont couvertes pour l'ensemble de la population dans le cadre de la médecine gratuite.

Par ailleurs, le plus important de tous les risques, celui du chômage, n'est pas couvert.

En matière de retraite, le régime obligatoire appliqué en Algérie est très certainement l'un des plus avantageux au monde: le retraité a droit à 80% de son dernier salaire (100% les anciens combattants). De plus, en cas de décès, la pension est versée à ses orphelins, son conjoint et ses ascendants.

Pour les groupes sociaux défavorisés, ou à risques, la situation ne s'améliore que lentement. Il en va ainsi pour

(1) Estimation faite en supposant la constance du nombre d'ayants-droits par assuré social entre 1981 et 1984.

pour les différents types d'handicapés.(1) En 1983, 12,5% des jeunes sourds recensés sont pris en charge dans des écoles de formation. Ce pourcentage n'est que de 4% pour les jeunes aveugles. (2) Les enfants "privés de famille" (abandonnés) ne disposent que de 9 cités de l'enfance pour un effectif de 11710 en 1979.

Les personnes âgées bénéficient d'une pension vieillesse minimale et peuvent avoir droit aux foyers créés pour eux (décret no. 80-82 du 15 Mars 1980). Malheureusement ces foyers offrent une faible capacité d'accueil (1670 places en 1983) au regard des 900 000 personnes âgées que comptent le pays. (3)

53. La protection sociale en Tunisie.

Pour comprendre la stratégie de protection sociale telle que définie par le 6^e plan tunisien, il faut partir du constat suivant fait par les rédacteurs du plan. "Durant toute la deuxième décennie, le pays a vécu au-dessus de ses moyens réels: la consommation a progressé plus que la production, ...

-
- (1) Les handicapés majeurs (individu qui nécessite l'assistance d'une tierce personne et/ou d'un appareillage spécial et/ou d'un centre spécialisé) sont estimés à 225 500 en Janvier 1984. cf. Données statistiques No. 5. Avril 1985.
 - (2) R.LEBECHE."L'action budgétaire de l'Etat en faveur des populations défavorisées:théorie et application au cas algérien". Magister en planification.INPS,Alger.Septembre 1986.P.266.
 - (3) FLN.Problèmes socio-économiques des personnes du 3ème âge. Rapport du groupe ad hoc. Juin 1982.

l'importation s'est développée plus que l'exportation, les salaires ont augmenté plus que le coût de la vie et la productivité du travail, et l'intervention de la Caisse Générale de Compensation n'a cessé de s'amplifier pour atteindre en 1981 un niveau intolérable".

Compte tenu de cela, le rythme d'amélioration de la protection sociale ne pourra que marquer une pause. S'il est vrai que le pourcentage de la population active couverte par les régimes de sécurité sociale est passé de 15% en 1961, à 23,6% en 1972, il n'en demeure pas moins qu'il n'est que de 35% en 1981. Par ailleurs, "les assurés sociaux jugent encore leur protection insuffisante, et en tout cas en deçà de l'effort contributif qu'ils supportent avec leurs entreprises. Ils suppléent à ces insuffisances par des couvertures complémentaires, financées par un complément de cotisations."

Aussi le 6^e plan prévoit-il la mise en oeuvre d'une "réforme de la protection sociale" qui aura pour objectif:

- "d'élargir la couverture sociale à de nouvelles catégories et d'améliorer les prestations servies aux assurés sociaux par l'ensemble des régimes: prestations familiales, assurances maladie, assurance invalidité-vieillesse et assurances accidents du travail et maladies professionnelles;

- "de maîtriser le coût économique du système de protection sociale,

- "et d'évoluer vers de nouvelles formes de gestion des

différents risques sociaux adaptées aux spécificités de chaque risque et aux préoccupations d'économie et d'amélioration du service".

En ce qui concerne le premier point, certaines mesures ont été prises en 1982 "pour étendre la couverture sociale, du moins contre le risque d'invalidité vieillesse, aux travailleurs indépendants, métayers et exploitants agricoles, ainsi qu' aux travailleurs indépendants et membres des professions libérales". On espère, avec cela, atteindre, pour ce risque, un taux de couverture de 80%.

Mais la couverture sociale restera encore très insuffisante parce qu'elle ne touche pas les populations sans travail (estimés à 200 000 personnes) et les travailleurs non déclarés par leurs employeurs. Dans ces conditions, il semble paradoxal, du point de vue d'une vision juste de la nécessaire solidarité sociale, d'envisager, comme le fait le 6^e plan d'améliorer les prestations des différents régimes de protection sociale (prestations familiales, (1) assurance maladie, assurance vieillesse - invalidité - survie, assurance contre les accidents du travail (et les maladies professionnelles).

En ce qui concerne "la maîtrise du coût économique du système de protection sociale", le plan envisage de faire sup-

(1) En Juillet 1986, le taux des allocations familiales pour les salariées du secteur non agricole qui n'a pas augmenté depuis 1976 a été porté par la loi de 11,4 dinars à 24,4 dinars pour 4 enfants. Cette augmentation bénéficie à 195 000 familles. cf. Marchés Tropicaux et méditerranéens No. 2125. 1986.

porter les coûts nouveaux surtout par les assurés sociaux eux-mêmes mais aussi par une "fiscalisation partielle de la sécurité sociale". Le souci principal étant de ne pas accroître les charges des entreprises (le prélèvement social est de 40% des masses de salaires distribuées).

54. La protection sociale au Maroc.

Le Plan marocain 1981-1985 reste assez discret sur les problèmes de la protection sociale.

Il y est indiqué, comme réalisation au cours du plan 1978-1980, un certain nombre de mesures concernant les travailleurs du secteur privé (relèvement du salaire de base pour les calculs des prestations servies par la caisse de sécurité sociale, prise en charge par cette caisse de l'assurance couvrant les accidents du travail et les maladies professionnelles ainsi qu'une partie des frais médicaux et pharmaceutiques, construction d'une polyclinique à Casablanca, revalorisation des pensions d'invalidité, de vieillesse et survivants servis par la Caisse de Sécurité Sociale).

Il y est indiqué en outre que, depuis 1978, un régime collectif d'allocation de retraites aux fonctionnaires non titulaires de l'administration, des établissements publics et des collectivités a été institué et a bénéficié à près de 100 000 familles.

Enfin, le Plan mentionne la "prestation de services sociaux" à 25 000 bénéficiaires des "maisons de bienfaisance" et une assistance alimentaire au profit des "couches sociales les plus déshéritées (environ 300 000 enfants et 150 000 mères).

Malheureusement, ni le plan, ni les statistiques disponibles sur le Maroc ne mentionnent les taux de couverture de la population par les différents régimes de sécurité sociale. On ne peut donc avoir une idée globale sur le niveau de la protection sociale dans ce pays.

6. LA STRATEGIE EN MATIERE DE SANTE.

En ce domaine, le Plan d'Action de Lagos souligne la "nécessité de fournir des soins de santé à la communauté dans son ensemble et en particulier aux fractions les plus pauvres de la population, dans le contexte du développement intégré."

Pour aboutir à cela, le Plan recommande aux pays de compter sur leurs propres forces en mettant au point des "techniques répondant à des critères environnementaux et culturels appropriés, de façon à permettre la fabrication à faible coût (c'est-à-dire à partir de matériaux locaux) d'équipements et de médicaments choisis."

En ce sens, le Plan d'Action de Lagos recommande la création au niveau national, d'institutions chargées de la recherche - développement sur les plantes médicinales et leur efficacité pour le traitement des maladies transmissibles et chargées de

"l'intégration de la médecine traditionnelle aux structures de la médecine moderne, en particulier dans les zones rurales". Il faut, particulièrement, "initier les praticiens de la médecine traditionnelle aux techniques sanitaires de base dans divers domaines" tout en créant (ou en renforçant) des établissements de formation de personnel paramédical et infirmier et en étendant et améliorant les installations et les services médicaux et infirmiers dans les zones urbaines et rurales.

61. Le cas de l'Algérie.

611. Stratégie et performances.

La stratégie algérienne en matière de santé est fondée sur l'affirmation de la Charte Nationale que "l'Etat a la charge d'assurer la préservation et l'amélioration de la santé de toute la population." Elle part du principe que "la santé du citoyen constitue (...) une des conditions essentielles pour le succès du développement global". La Charte considère que la médecine gratuite est le "moyen de concrétiser le droit du citoyen à la santé" et qu'elle est "la base d'action de la santé publique." Elle stipule "qu'il faut assurer une couverture sanitaire équitable et équilibrée, donnant au concept de démocratisation des soins sa véritable signification".

La Charte met aussi l'accent sur la nécessité "d'une politique active de prévention et d'éducation sanitaire". En effet, "la valeur d'un système de santé ne se vérifie pas seulement

à la qualité du soin dispensé, mais surtout à sa capacité à assurer une prévention efficace par des programmes de santé dirigés vers les populations exposées aux risques."

En outre, la Charte insiste sur la nécessité "d'une plus grande maîtrise de la gestion du médicament et des équipements au niveau de l'importation ou de la distribution, de la maintenance et des infrastructures sanitaires."

Enfin, vue "la place stratégique du médicament", il est appelé à la création d'une industrie pharmaceutique "prenant en considération nos besoins et nos potentialités."

En ce qui concerne les programmes de développement de la santé, le premier plan quinquennal 1980-1984, après avoir noté que "l'état de santé de la population reste marqué par un taux élevé de mortalité infantile, une insuffisance de la prévention, de la protection et de l'hygiène publique et de la prise en charge des handicapés", développe des actions en matière d'infrastructures sanitaires, de formation médicale et paramédicale et de rationalisation des services de santé.

Le nombre de lits pour mille habitants devait passer de 2,5 à 3,4, celui de polycliniques pour cent mille habitants de 0,9 à 2,5, celui de centres de santé pour dix mille habitants de 0,4 à 0,6. (cf. tableau 52).

Le nombre de médecins devait passer de 4362 en 1979 à 14 000 en 1984. Par ailleurs, la répartition géographique de ces derniers devait être plus "équilibrée" entre les régions (Nord et Sud et ville - campagne).

Tableau n° 52 : Algérie : Infrastructures Sanitaires

	Situation 1978	Créations nouvelles 1980-1984		Situation en 1984 (prévisions)
		Reste à réaliser	Programme nouveau	
Lits d'hôpitaux	45 000	11 600	7 100	63 700
Nombre de lits/1000 habitants	2,5	-	-	3,4
Polycliniques	160	115	270	545
Polycliniques/ 100.000 habitants	0,9	-	-	2,5
Centres de santé	653	160	541	1 354
Centre de santé/ 10.000 habitants	0,4	-	-	0,6
Maternités	58	39	75	-
Salles de soins et de consultation réalisées dans le cadre des Plans communaux de développement	1 728	130	-	-

Les demandes nouvelles en personnel para-médical devaient, "en grande partie", être satisfaites à la fin de la période du plan.

La rationalisation des services de santé est recherchée à travers l'unification du système de santé au niveau d'une commune ou d'un ensemble de communes mais aussi de la wilaya et de la région : les centres médico-sociaux des entreprises et du secteur para-public doivent "s'intégrer dans une planification plus fine visant à la satisfaction des besoins sociaux et d'utilisation rationnelle des ressources."

Les rédacteurs du premier plan quinquennal sont bien conscients - cela est important à remarquer - que "les actions qui seront développées à travers le secteur de la santé ne pourront à elles seules éliminer les facteurs qui influent sur l'état de santé de la population". Il faut parallèlement et impérativement que "se développent et gagnent en efficacité, les programmes d'hygiène publique, d'amélioration des conditions de l'habitat, de lutte contre toutes les formes de pollution de l'environnement, d'amélioration de la qualité de la nutrition, de lutte contre les causes d'accidents du travail et de la route, d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité du travail."

Le deuxième plan quinquennal 1985-1989 se donne aussi comme "objectifs prioritaires" la satisfaction des besoins fondamentaux de la population en matière de santé".

Les principales actions prévues par ce deuxième plan quinquennal sont :

- l'amélioration de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du système de santé pour mieux valoriser les investissements déjà effectués.

- d'accorder encore une plus grande priorité aux actions de prévention (amélioration de la couverture vaccinale, hygiène du milieu, éducation des masses, dépistage d'épidémies par le repérage systématique des zones et groupes de populations à risque).

- l'achèvement du programme d'infrastructures en cours.

- l'amélioration de la qualification des personnels médicaux et l'accroissement de leur nombre (atteindre en 1989, 1 médecin pour 2 000 habitants, 1 chirurgien dentiste pour 5 000 habitants, 1 pharmacien pour 6 000 habitants, 1 para-médical pour 250 habitants).

La couverture par la production nationale de 30 % des besoins en médicaments et le commencement de la fabrication locale d'équipements médicaux.

Enfin, le 2ème plan quinquennal décide de poursuivre l'une des "préoccupations premières" du 1er plan : à savoir la réduction des déséquilibres régionaux.

612. Les réalisations

En matière de santé, les réalisations ont été inégales selon que l'on considère les infrastructures sanitaires ou l'encadrement.

Par rapport à 1962, les infrastructures sanitaires se sont dégradées jusqu'en 1980 si l'on prend comme indice le nombre d'habitants par lit disponible (cf. tableau 53). Depuis 1980, la situation se stabilise et doit probablement commencer à se redresser en 1984 compte tenu du fort programme de construction dans le secteur de la santé.

En matière d'encadrement, l'effort de formation et de recrutement a été impressionnant puisqu'entre 1962 et 1984, le nombre d'habitants par médecin a été divisé par 4, celui par chirurgien dentiste par 10 et celui par pharmacien par 2,3 (cf. tableau 52).

Cependant, cela reste encore très insuffisant puisque les normes prévues sont d'un médecin pour 1200 habitants (2019 en 1984), un pharmacien pour 6000 habitants (17411 en 1984), un chirurgien dentiste pour 5000 habitants (7236 en 1984) (1) et un lit pour 200 habitants (446) en 1982).

L'effort d'équipement en matériel médical a été aussi très important. Mais la sophistication de certains d'entr'eux et la grande insuffisance de personnel médical et d'entretien

(1) Pour les normes cf. Ministère de la Santé: "Séminaire sur le développement d'un système national de santé" op. cit. p. 152.

Tableau n° 53 : Algérie : Evolution de quelques indicateurs en matière de santé (1962-1984)

	1962	1970	1980	1982	1984
Population (1 000)	10,4	13,7	19,0	20,3	20,8
Habitants par lit	258	341	441	446	?
Habitants par médecin	8 160	8 060	2 530	2 078	2 019 (1)
Habitants par chirurgien dentiste	71 642 (2)	43 490	11 210	8 737	7 236
Habitants par pharmacien	40 977 (2)	43 490	17 217	17 243	17 411

131

Sources : Ministère de la santé - Séminaire sur le développement d'un système national de santé.
L'expérience algérienne - Alger - 7 et 8 Avril 1983.

- Annuaire statistique de l'Algérie 1983-1984.

(1) Non compris les spécialistes.

(2) Année 1963.

formé diminue de beaucoup les résultats de cet effort tout en accroissant la dépendance du système de santé.(1).

Sur le plan de l'organisation du système de santé, la politique de promotion du secteur privé, tout en maintenant la gratuité des soins dans le secteur public, accroîtra certainement les inégalités d'accès aux services de santé entre les différents groupes sociaux et entre la ville et la campagne. A moins que des mesures drastiques (qu'on ne voit pas encore venir) n'obligent les médecins et les cliniques privées à se répartir de façon équitable sur le territoire national et à pratiquer des prix accessibles à de larges fractions de la population.

Si on considère les deux principaux indicateurs de l'état sanitaire, on constate une amélioration non négligeable en l'espace d'un peu plus d'une vingtaine d'années. L'espérance de vie à la naissance s'est accrue de 9 et 11 ans respectivement pour les hommes et les femmes, le taux de mortalité infantile a diminué de 54 0/00 et celui de mortalité juvénile de 22 0/00 (cf. tableaux 54 et 55).

62. Le cas de la Tunisie.

621. La stratégie et les objectifs de développement de la santé.

Le 6^e plan tunisien (1982-1986) indique que

(1) cf. A.ABERKANE: "Réflexion sur les critères de dépendance du système national de santé". In "Séminaire sur le développement d'un système national de santé" op. cit. p. 202-207

Tableau n° 54 : Maghreb : Quelques indicateurs sociaux (évolution 1960-1982)

	Nombre d'habitant par				Espérance de vie à la naissance			Taux de mortalité infan- tile (enfants de moins de 1 an)			Taux de mortalité juvénile (enfants de 1 à 4 ans)		
	MEDECIN		INFIRMIERE		1960	1982	Gain	1960	1982	Gain	1960	1982	Gain
	1960	1980	1960	1980									
Algérie	5 530	2 630	-	740	H 46 F 48	55 59	9 11	165	111	54	39	17	22
Maroc	9 410	10 750	-	1 830	H 46 F 48	51 54	5 6	161	125	36	37	22	15
Tunisie	10 030	3 690	-	890	H 48 F 49	60 63	12 14	159	65	94	36	6	30

Source : Banque Mondiale - Rapport sur le développement dans le Monde 1984.

Tableau n° 55 : Algérie : Situation du personnel médical et para-médical algérien et étranger en exercice au 31.12. 1982 - 1984.

CORPS	1982		1983		1984	
	A	A + E	A	A + E	A	A + E
PERSONNEL MEDICAL (1) : Total	14 189	16 975	14 147	17 638	14 663	17 965
Indice	(1)	100		104		106
- Médecins	6 984	8 092	9 025	10 613	9 056	10 323
- Chirurgiens-dentistes	2 122	2 241	2 517	2 756	2 664	2 880
- Pharmaciens	1 093	1 141	1 095	1 159	1 137	1 197
- Spécialistes (y compris hospitalo-universitaires)	1 240	2 700	1 510	3 110	1 806	3 565
Habitants par médecin	.			6 493		5 846
PERSONNEL PARA-MEDICAL : Total	38 346	41 619	45 404	49 195	54 167	57 669
Indice		100		118		139
Dont :-Techniciens supérieurs de la santé (T.S.S.)	2 935		4 329		9 370	
dont : T.S.S. en soins obstétricaux	1 070		1 500		1 700	
-Techniciens de la santé (T.S)	15 695		17 021		17 317	
dont : Techniciens en soins infirmiers	12 340		13 500		14 200	
-Agents techniques de la santé (A.T.S)	19 716		24 054		27 480	
dont : A.T.S. en soins obstétricaux	1 600		1 800		2 100	
A.T.S. en soins infirmiers	8 240		9 800		10 500	
A.T.S. en entre-tien	7 630		9 600		10 900	
Habitants par para-médical	-		410		-	

Source : Annuaire statistique de l'Algérie 1983-1984.

(1) Ces chiffres concernent le personnel ayant fait l'objet d'une décision d'affectation du Ministère de la Santé. Sont exclus les résidents qui sont estimés à 2 500 pour les Médecins, 250 pour les Chirurgiens-Dentistes et 120 pour les Pharmaciens.

"l'objectif fondamental de la politique de la santé" est de "garantir à l'ensemble de la population une couverture sanitaire adéquate et un service de qualité".

Pour atteindre cet objectif, le plan prévoit de mettre l'accent sur "la conservation et la rentabilisation de la structure existante" en réalisant un important programme de maintenance et d'investissement complémentaire, en développant les capacités de formation des cadres paramédicaux, en généralisant "le système du plein temps en tant que système de base pour l'exercice de la médecine au sein des établissements public", en réalisant une "répartition régionale plus équitable du personnel médical" par la mise en place d'un système d'incitation à l'installation dans les zones sous-médicalisées".

La stratégie tunisienne se fonde sur le concept de "médecine de base" pour atteindre l'objectif fondamental énoncé ci-dessus. Ce concept recouvre une "vision globale et intégrée de la couverture sanitaire". Impliquant "une orientation de la politique de construction et d'équipement vers les régions sous-médicalisées", la médecine de base signifie "le renforcement des échelons de soins primaires", le renforcement "des actions d'éducation sanitaire", "la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles, l'amélioration de l'approvisionnement en eau saine et le renforcement des mesures d'assainissement de base, la promotion de la planification familiale et de la protection maternelle et infantile, la vaccination contre les

grandes maladies infectieuses, la prévention et le contrôle des endémies locales, le traitement des maladies et les soins courants et la fourniture des médicaments essentiels".

Il est intéressant de noter que la Tunisie est le seul pays du **Maghreb** qui indique explicitement, et de plus dans le chapitre se rapportant à la santé, dans son plan de développement la nécessité de "promouvoir de bonnes conditions nutritionnelles et alimentaires". En ce domaine, le 6^e plan prévoit:

- "l'encouragement de la production de haute valeur nutritionnelle,
- "la poursuite des études et recherches pour identifier les populations malnutries, les carences alimentaires de ces populations et pour définir les actions en matière de revenus, d'amélioration des circuits de distribution des denrées alimentaires ainsi qu'en matière d'éducation nutritionnelle à même d'améliorer l'équilibre nutritif de leur régime alimentaire,
- "l'intensification des actions d'éducation nutritionnelle tant au niveau des masses que des collectivités alimentaires et populations spécifiques, et l'établissement de standards nutritionnels,
- "l'amélioration de la planification nutritionnelle et sa liaison à la planification agricole ainsi qu'à la politique d'importation, d'exportation et de production des produits alimentaires".

622. Les moyens de mise en oeuvre de la politique de la santé.

Les moyens indiqués par le 6^e plan sont les personnels de santé et les investissements en infrastructures et matériels.

Malgré l'accroissement très important des personnels médicaux et paramédicaux durant la décennie 1971-1981, il continue d'exister des déficiences en ce domaine, particulièrement en médecins, en cadres paramédicaux et en chirurgiens-dentistes (cf. tableau 56). Aussi, le 6^e plan prévoit-il une amélioration de la situation pour ces personnels (1 médecin pour 2000 habitants en 1986 contre 1 pour 3200 en 1981, 1 chirurgien dentiste pour 11500 habitants en 1986 contre 1 pour 21000 en 1981).

Durant le 6^e plan, les investissements concernant la santé seront supérieurs, en termes courants, à l'ensemble de ceux effectués durant la décennie 1972-1981 (cf. tableau 57).

623. Les résultats.

Les derniers chiffres publics en matière de santé indiquent la persistance de grandes insuffisances aussi bien en matière d'infrastructures sanitaires (cf. tableau 58 et 59) qu'en matière de personnel médical et para-médical (cf. tableaux 60 et 61).

En outre, de grandes inégalités subsistent entre les différents régions du pays, les zones urbaines étant largement

Tableau n° 56 : Tunisie : Evolution du personnel médical et para-médical

	1972	1976	1981	1986 (Prévisions)
Médecins Nbre	847	1 210	2 060	3 700
Indice	70	100	170	306
Pharmacien Nbre	171	326	832	1 253
Indice	52	100	255	384
Chirurgiens dentistes Nbre	93	176	317	650
Indice	53	100	180	369
Cadres para-médicaux Nbre	6 373	7 342	13 576	?

Tableau n° 57 : Evolution des investissements dans le secteur de la santé
(millions de dinars)

	1972	4e Plan 1973-1976	5e Plan 1977-1981	Total 1972-1981	6e Plan 1982-1986
Total secteur de la santé (1)	2,5	28,4	84,5	115,4	180
dont santé publique	2,3	22,9	73,3	98,5	175
Part dans les équipements collectifs	13,7 %	18,0 %	20,4	19,5	24,2

(1) : Santé publique et Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Tableau n° 58 : Tunisie : Nombre de lits actifs par gouvernement

Unité : Le lit		Année 1983	
	Nombre de lits actifs Juin 1983	Nombre de lits actifs pour 10 000 habitants	Durée moyenne de séjour
Tunis	5 495	40,7	12,3
Zaghouan	78	6,7	4,2
Bizerte	961	24,7	7,4
Béja	473	17,4	5,8
Jendouba	545	15,5	5,4
Le Kef	612	24,9	9,9
Siliana	177	8,1	4,2
Kasserine	178	6,1	4,1
Gafsa	433	18,9	6,2
Tozeur	141	21,3	5,0
Sidi Bouzid	154	6,9	4,9
Gabès	502	21,5	4,1
Kébili	61	6,6	3,2
Médénine	522	13,6	5,4
Tataouine	73	7,5	5,0
Sfax	1 254	22,2	9,3
Mahdia	363	13,7	5,3
Kairouan	500	12,2	6,8
Monastir	404	14,9	5,8
Sousse	1 037	33,0	7,7
Mabeul	721	16,1	5,9
E N S E M B L E	14 724	21,4	8,1

Source : Annuaire Statistique de la Tunisie - 1984.

Tableau n° 59 : Tunisie : Infrastructure Sanitaire

Unité : Le Nombre				Année : 1983					
	Insti- tuts	Centres et hôpi- taux spé- cialisés	CHU	Hôpital régionaux	Hôpi- taux de circons- cription	Mater- nités	Dispen- saires et PMI	Salles de soins	Centre d'hygiène de centrô- le fronta- lier
Tunis, Ariana, B. Arcens, Zaghouan	8	8	5	1	1	22	50	2	4
Bizerte	-	-	1	1	1	3	16	2	2
Béja	-	-	-	1	2	9	33	6	3
Jendouba	-	-	-	1	4	8	43	-	3
Le Kef	-	-	-	1	4	6	32	4	1
Siliana	-	-	-	1	3	8	14	28	1
Kasserine	-	-	-	1	5	5	36	-	1
Gafsa	-	-	-	2	4	5	51	11	1
Tozeur	-	-	-	1	2	6	42	2	2
Sidi Bouzid	-	-	-	1	4	3	14	-	3
Gabès	-	-	1	1	2	4	34	3	1
Médénine	-	-	1	1	3	6	43	4	2
Sfax	-	-	1	1	3	4	46	5	4
Mahdia	-	-	1	-	2	9	86	-	2
Kairouan	-	-	1	-	4	9	41	13	1
Monastir	-	1	1	-	3	6	44	4	1
Sousse	-	-	1	-	1	10	44	3	2
Nabeul	-	-	1	1	1	9	46	1	2
Kébili	-	-	-	1	7	14	40	19	2
Tataouine	-	-	-	1	1	2	31	-	1
Ensemble	8	9	14	16	62	150	826	107	41
Nombre d'habitants par infrastructure	149 191				113 097	46 747	8 489	65 533	-

Source : Ministère de la Santé Publique

Tableau n° 60 : Tunisie : Répartition du personnel para-médical par spécialiste et par gouvernement

Unité : Le Nombre				13 Février 1985		
	Auxiliaires de la S.P.	Infirmiers de la S.P.	Infirmiers spécialisés	Techniciens supérieurs	Total	Habitants par paramédical
Tunis, Ariana, Ben Arous	1 577	2 042	7	1 571	5 197	270
Zaghwan	75	78	-	31	184	651
Bizerte	361	456	-	203	1 020	389
Béja	218	321	-	90	629	439
Jendouba	217	312	-	92	621	583
Le Kef	185	128	-	52	365	683
Siliana	130	108	-	52	290	771
Kasserine	158	142	-	51	351	857
Gafsa	249	301	-	123	673	353
Tozeur	87	77	-	37	201	345
Sidi Bouzid	108	172	-	68	348	836
Gabès	216	323	-	108	647	374
Médenine	274	302	-	115	691	432
Sfax	407	744	-	426	1 577	369
Mahdia	181	296	-	139	616	441
Kairouan	338	447	1	156	942	450
Monastir	340	482	1	226	1 049	267
Sousse	335	724	2	382	1 443	224
Mabeul	340	348	1	198	887	523
Tataouine	72	73	-	17	162	628
Kébili	96	101	-	12	209	463
Administration centrale	33	67	1	174	275	-
E N S E M B L E	5 997	8 044	13	4 323	18 377	382
Nombre d'habitants par infirmières	1 169	870		1 622	382	

Source : Annuaire Statistique de la Tunisie - 1984.

mieux loties que les régions rurales à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif.

Si on considère les trois principaux indicateurs de l'état sanitaire (espérance de vie, taux de mortalité infantile, pourcentage d'enfants pesant plus de 2,5 kg à la naissance), il apparaît cependant que la Tunisie est le pays du Maghreb où l'espérance de vie à la naissance est la plus grande et où la mortalité infantile est la moins élevée (cf. tableau 54).

63. Le cas du Maroc.

Les rédacteurs du plan 1971-1985 font le constat que "selon les normes fixées par le plan, les taux de couvertures des besoins (en matière d'infrastructure hospitalière) restent encore très insuffisants à l'exception des dispensaires ruraux". En ce domaine, seulement 35,6% des objectifs du plan 1978-1980 ont été réalisés.

En ce qui concerne la politique à adopter dans le domaine de la santé, il est dit qu'elle "s'inspire des principes d'une médecine sociale qui met l'accent sur l'accès équitable aux soins de santé de base". La plupart de ces soins de santé de base "seront orientés vers l'élévation du niveau sanitaire de la population la plus défavorisée ou la plus vulnérable.

La politique de la santé au Maroc reste résolument libérale

et donc tournée surtout vers la satisfaction des besoins de santé de ceux qui ont un pouvoir d'achat de soins suffisant. L'indice de cela se trouve dans la faiblesse des effectifs des médecins exerçant dans la santé publique respectivement 1 575 et 48 en 1984 soit un médecin pour 13 600 habitants et un pharmacien pour 45 000 habitants. Il paraît difficile, avec des effectifs de cette taille, de mener à bien une politique efficace de soins de santé de base (1).

En outre, sur un programme de 10 hôpitaux (de 150 à 400 lits) lancé en 1975, un seul hôpital est entièrement terminé en 1986 (celui de Rabat) et pour certains hôpitaux les appels d'offres n'ont même pas été lancés.(2). La réalisation de ce programme n'est prévu qu'au cours des dix prochaines années. Cela n'est pas étonnant si l'on considère que déjà les crédits d'investissements en matière de santé ont été diminués de 10 à 15% en 1986 par rapport à 1985.(3)

Des trois pays maghrébins, le Maroc est celui qui a fait le moins de progrès en matière de santé des populations. L'espérance de vie à la naissance n'a que faiblement augmenté et les taux de mortalité infantile et juvénile demeurent encore importants (cf. tableau n° 54).

(1) Le 14 juillet 1986 a été posée la première pierre d'un Centre Médical International à Rabat conçu et géré en collaboration avec la Henry Ford Health Corp. américaine. L'hôpital comprendra 5 salles d'opération, un service de traumatologie, des services de soins intensifs de radiologie, de scanner et des laboratoires spécialisés. Les personnels paramédical, technique et administratif seront formés aux USA. cf. Maghreb Sélection n° 432 - 1986.

(2) cf. la revue "Afrique, Médecine et santé". N° 3. 1986.

(3) Alors que 30 à 40 % des lits seraient sous-employés par manque d'équipement. cf. Afrique, médecine et santé. N° 3. 1986.

7. LA STRATEGIE EN MATIERE D'HABITAT.

En ce domaine, le Plan d'Action de Lagos recommande la création ou le renforcement d'un organe national ayant pour tâche:

- "de mettre au point un système national cohérent de cadres et de normes ainsi que des techniques et des procédés, etc... à des fins de vérification et de contrôle de la qualité;

- "de promouvoir la construction de logements par les habitants eux-mêmes en leur fournissant des manuels et des codes sur la conception et les normes, etc... pour construire des unités d'habitation simple dans les zones urbaines et rurales;

- "de prendre des dispositions pour faire installer des équipements collectifs, et en particulier l'eau, les réseaux d'assainissement, la voirie;

- "de prendre des mesures pour promouvoir l'architecture tropicale et planifier et concevoir des habitations urbaines et rurales;

- "d'examiner les structures éventuelles devant être établies au niveau national en vue d'utiliser au mieux les institutions sous-régionales, régionales et internationales."

Cette recommandation se trouve dans le chapitre du Plan consacré à la science et à la technologie, les problèmes de l'habitat n'étant pas abordés en tant que tels dans les autres chapitres de ce document.

La stratégie implicite recommandée par le PAL est donc de promouvoir l'habitat rural et urbain sur la base des matériaux locaux, avec une architecture répondant aux caractéristiques locales et une construction effectuée autant que possible par les habitants eux-mêmes.

71. Le cas de l'Algérie.

711 La stratégie et les programmes.

La Charte Nationale indique que "le problème du logement constitue l'une des préoccupations majeures de la direction politique et de la nation". Elle engage l'Etat "à prendre les dispositions nécessaires pour poursuivre et renforcer l'action visant à permettre aux travailleurs ainsi qu'aux catégories les plus défavorisées de la population, tant urbaines que rurales, de disposer de logement dans le cadre de programmes conçus à cet effet".

Pour arriver à cela, l'action de l'Etat - en tant que promoteur immobilier - doit être complétée par celle des collectivités locales et du secteur privé. L'Etat doit continuer à aider "tout citoyen désireux de construire un logement familial, que ce soit à un titre individuel ou dans un cadre collectif, en encourageant notamment la mobilisation de l'épargne".

La stratégie en matière d'habitat se fonde en outre sur la volonté:

- de limiter la croissance des grandes villes et de développer "la création de centres de vie appropriés dans les zones rurales",

- de favoriser "l'habitat intégré" (ensembles aménagés comportant, en plus des logements, les équipements socio-éducatifs, les services et les équipements d'accompagnement),

- de promouvoir "la réhabilitation des matériaux traditionnels locaux et leur utilisation la plus large possible... ainsi que la recherche et l'emploi de matériaux nouveaux locaux".

Le premier plan quinquennal 1980-1984 part de la constatation de la dégradation des conditions de logement dans le pays: on est passé d'un taux d'occupation des logements de 6 en 1966 à un taux de 7,3 en 1977 (parfois 8,3 dans certaines agglomération).

Ce plan veut faire de la politique du logement un facteur d'intégration et d'équilibre régional. "Associé à une politique d'emploi qu'il génère, accompagné d'équipements socio-culturels, il constitue un facteur ralentissant l'exode rural".

Le 1er Plan quinquennal fixe en objectifs physiques en matière de construction 700 000 logements. L'objectif financier est de dépenser au cours de la période du plan 65,6 milliards de dinars.

Sur le plan organisationnel, il s'agit de décentraliser la gestion et la mise en oeuvre des programmes de construction, de renforcer le potentiel d'administration et de soutien technique du secteur de l'habitat, tout cela "afin de libérer l'ensemble

du potentiel technique et humain capable de construire et de lui offrir le soutien matériel, financier et technique pour accélérer les réalisations". En ce sens, le plan préconise de développer les "petites et moyennes capacités de réalisation" et de favoriser "l'utilisation des techniques traditionnelles de construction et le développement des petits corps de métiers".

Quant au deuxième plan quinquennal (1985-1989), il fixe comme objectif de livrer durant la période 542 000 logements et de dépenser 76 milliards de dinars pour le secteur de l'habitat. Il prévoit un certain nombre d'actions pour atteindre cet objectif:

- "Incitation du citoyen à une plus grande participation dans la construction de logements (par l'accélération de la mise en oeuvre des réserves foncières communales et la dynamisation des travaux de viabilisation des terrains),
- "rationalisation des moyens de réalisation nationaux et régionaux,
- "renforcement des entreprises locales notamment en direction de l'habitat rural,
- "orientation du secteur privé national vers la réalisation des programmes d'habitat,
- "développement de l'industrie des matériaux de construction et utilisation des matériaux locaux,
- "favoriser l'insertion des techniques et procédés industriels dans le secteur de la construction (industrie de la construction)."

712. Les réalisations et l'état du logement.

Parmi tous les problèmes sociaux que connaît l'Algérie, celui du logement est certainement le plus aigu aussi bien en milieu urbain qu'en milieu semi-urbain et rural.

Bien qu'en nombre absolu le nombre de logements se soit fortement accru entre 1977 et 1984 (passage de l'indice 100 à l'indice 134), le taux d'occupation des logements (rapport du nombre de logements à la population résidente totale) n'a que faiblement diminué (cf. tableau 62).

Cependant, entre ces deux dates, l'état du parc de logement s'est nettement amélioré. Le nombre de constructions sommaires a diminué tout en restant important (10,91% du total des logements en 1984) (1) et les équipements en eau courante, électricité et égout ont fortement augmenté.

(1) Cela est dû en partie à l'éradication autoritaire des bidonvilles au cours de l'année 1984. En 1983, 170 000 personnes vivaient dans les 260 bidonvilles d'Alger (100 000 en 1979) du fait de l'exode rural estimé à 140 000 départs annuels. Les habitants des bidonvilles ont été renvoyés dans leurs régions d'origine, pour la plupart, où ils ont été en partie relogés dans des immeubles neufs, en partie incités à auto-construire leur logement avec l'aide de l'Etat. Selon le programme établi par le Ministère de l'Intérieur, la résorption des bidonvilles devait être terminée en Mars 1986. Cf. Maghreb Sélection. No 397. 1985.

Tableau n° 62 : Algérie : Evolution des conditions de logement

Caractéristiques	1977	1984
- Nombre de logement	2 208 730	2 896 000
- Indice	100	131
Population	16 948 000	20 841 000
Taux d'occupation des logements	7,67	7,20
Nombre de constructions sommaires (gourbis et autres)	389 399	316 000
% de constructions sommaires	17,63	10,91
% de logements avec eau courante	45,8	57,0
% de ménages utilisant le gaz	85,9	97,6
% de ménages utilisant l'électricité	49,20	75,90
% de logements rattachés à l'égout	39,9	54,5

Sources: Annuaire statistiques de l'Algérie 1979 et 1983-1984.

L'amélioration des conditions d'habitat ne doit pas faire oublier qu'elle s'est faite surtout pour les catégories aisées de la population: 42% des ménages d'agriculteurs vivent en habitation sommaire (cf. tableau 63) et seulement 10,1% disposent de l'eau courante en 1984. (cf. tableau 64).

La persistance des mauvaises conditions de logement s'explique en partie par la réalisation insuffisante des objectifs prévus lors du premier plan quinquennal (1980-1984) et du deuxième plan quinquennal (1985-1989) malgré les prévisions en baisse de ce dernier par rapport au premier. (cf. tableau 64 bis)

72. Le cas de la Tunisie.

721. La stratégie et les programmes en habitat.

Tout comme en Algérie, le problème du logement se pose en Tunisie, mais peut-être avec moins d'acuité.

Le but du 6^e plan tunisien est de voir se réaliser un objectif de 160 000 logements en cinq ans dont 150 000 pour couvrir les besoins nouveaux et 10 000 pour contribuer à supprimer à terme l'habitat précaire (gourbis). Cet objectif demeure relativement peu ambitieux puisqu'il ne cherche pas à dépasser les réalisations de logements enregistrés durant le plan précédents (cf. tableau 65)

Au cours du 6^e plan tunisien, la stratégie en matière de construction de logements s'appuie, davantage qu'au cours du plan précédent, sur le secteur public de construction (il réalise désormais 66,5% des logements). Cependant la part du secteur privé reste encore importante.

En outre, la stratégie privilégie la construction dans les

**Tableau n° 6.3 : Algérie : Structure des ménages par type de construction et
selon la C.S.P. du chef de ménage (1984)**

Type de construction C.S.P.	Immeuble d'habita- tion	Maison indivi- duelle	Maison tradition nelle	Autre cons- truction ordinaire	Habitation sommaire	Total
Cadres supérieurs	61,23	36,94	1,83	—	0	100
Patrons - employeurs	32,90	52,71	13,26	0,03	1,10	100
Cadres moyens	42,18	41,39	14,17	0,40	1,86	100
Enseignants	36,53	49,03	13,42	—	1,02	100
Commerçants	9,53	57,40	27,69	0,84	4,54	100
Indépendants	10,79	57,82	25,09	1,86	4,44	100
Employés	24,29	45,10	21,14	2,06	7,41	100
Chauffeurs	19,83	49,67	23,45	1,49	5,54	100
Ouvriers non agricoles	17,32	44,35	27,51	2,76	8,06	100
Manoeuvres	10,52	37,93	29,29	3,22	19,04	100
Ouvriers agricoles	1,17	43,11	32,04	4,59	19,09	100
Saisonniers	6,22	36,49	25,43	25,03	6,83	100
Agriculteurs	0,02	29,43	23,82	4,49	42,24	100

Source : Statistiques n° 5 - 1984.

Tableau n° 64 : Algérie : Proportion de ménages disposant d'un certain nombre de commodités selon la C.S.P. du Chef de ménage

C.S.P. Commodités	cuisine	salle de bain	Electricité	Eau	Gaz	Egout
Cadres supérieurs	96,31	76,35	98,71	97,80	64,04	95,77
Patrons-Employeurs	84,64	50,24	93,26	91,17	57,00	89,65
Cadres moyens	85,46	51,52	95,33	88,00	48,99	83,36
Enseignants (fond.)	91,90	51,17	89,83	81,05	34,91	76,70
Commerçants	80,93	23,20	83,41	74,12	25,05	68,72
Indépendants non agricoles	79,16	24,76	82,03	69,66	24,58	66,62
Employés	75,82	25,90	82,65	69,60	29,55	66,10
Chauffeurs	76,99	23,00	83,03	69,49	27,44	69,37
Ouvriers non agricoles	68,13	17,67	80,10	62,42	20,73	59,83
Manoeuvres	57,06	9,94	62,07	45,31	13,74	44,28
Ouvriers agricoles	65,44	9,27	51,94	30,69	2,11	28,46
Saisonniers	51,90	6,97	41,83	28,09	6,36	25,76
Agriculteurs	41,14	2,23	19,79	10,10	1,32	9,00

Source : Statistique n° 5 - 1984.

Tableau 6.4 BIS : Algérie : Evolution des livraisons de logements 1980 - 1984.

	1980	1981	1982	1983	1984	TOTAL 80-84	Prévisions du Plan 1980-1984	Prévisions du Plan 1985-1989	1985	
									Prévi- sion	Réalisa- tion
URBAIN	23 962	28 556	42 680	45 325	38 562	179 085	?	298 000	50 000	37 329
RURAL	10 956	17 270	29 828	40 276	30 042	128 372	?	244 000	31 000	31 514
INDIVIDUEL	20 000	20 000	23 000	32 000	30 000	125 000	?	?	?	?
TOTAL	54 918	65 826	95 508	117 601	98 604	432 457	700 000	542 000	81 000	68 843

154

A ces réalisations s'ajoutent :

- 14 000 logements d'astreintes.
- 20 000 logements préfabriqués (Chlef)

Le Plan 1980 - 1984 prévoyait la construction de 700 000 Logements.

zones rurales et suburbaines (54% des logements)(cf. tableau 65).

Le financement des constructions est un des gros problèmes qui se pose aux décideurs en la matière. La faiblesse des revenus oblige d'une part à réaliser des logements bon marché, d'autre part à consentir des aides à la construction.

Le plan prévoit, en ce sens, des subventions à la construction (tout en cherchant à ce que ces subventions ne bénéficient pas aux constructeurs d'habitat de luxe) et des taux d'intérêt réduits pour les prêts, surtout pour les régions de l'intérieur du pays.

Mais l'effort personnel d'autofinancement devra être renforcé de la part des demandeurs de logements. Cela sera encouragé par l'extension du système d'épargne logement.

722. Les réalisations.

Les résultats des deux recensements de la population (1975 et 1984) montrent une amélioration à la fois quantitative et qualitative du logement en Tunisie.

Comme en Algérie, le taux d'occupation des logements a légèrement diminué mais l'amélioration des équipements a été certaine (cf. tableau 66). Ainsi les chiffres (absolu et relatif) de logements précaires ont très fortement diminué, alors qu'a augmenté de façon significative le pourcentage de ménages utilisant l'eau et l'électricité.

De moindre progrès qu'en Algérie ont été faits en matière d'alimentation en eau potable courante (50% des ménages n'ont pas cette alimentation) et en électrification (36,6% des ménages n'ont pas l'électricité).

Tableau n° 6.5 : Tunisie : la construction de logements en Tunisie

Nombre d'équivalents-logements	<u>Vème PLAN</u>	<u>VIème PLAN</u>	
<u>S N I T</u>	<u>71 000</u>	<u>44,4 %</u>	<u>100 000</u>
Logement rural	(36 700)	22,9 %	(40 000)
Logements sub-urbains	(18 100)	11,3 %	(42 500)
Logements économiques	(15 400)	9,7 %	(17 000)
Logements standards	(800)	0,5 %	(500)
<u>Organismes de S. Sociales</u>	<u>4 100</u>	<u>2,6 %</u>	<u>6 500</u>
<u>Secteur privé</u>	<u>84 900</u>	<u>53,0 %</u>	<u>53 500</u>
<u>TOTAL</u>	<u>160 000</u>	<u>100,0 %</u>	<u>160.000</u>
			<u>100,0 %</u>

Source : 6ème Plan 1982 - 1986.

Tableau n° 66 : Tunisie : Evolution des conditions de logement
(1975 - 1984)

Caractéristiques	1975	1984
Nombre de logements	1 005 700	1 313 100
Indice	100	131
Population	5 588 209	6 975 450
Taux d'occupation des logements	5,56	5,31
Constructions sommaires (gourbis et autres)	259 700	116 100
% de constructions sommaires	26 %	8,8 %
Nombre de pièces par ménage		
- milieu urbain	2,25	2,6
- milieu rural	1,58	1,9
% des ménages utilisant :		
l'eau courante (total)	29,3 %	49,9 %
- milieu urbain	54,8 %	81,7 %
- milieu rural	3,1 %	10,8 %
% des ménages utilisant :		
l'électricité	37,7 %	63,4 %
- milieu urbain	69,5 %	91,3 %
- milieu rural	4,6 %	29,3 %

Source : R.G.P.H. 1984.

Enfin, la stratégie de l'habitat n'a pas donné des résultats très significatifs en milieu rural qui demeure très désavantagé par rapport au milieu urbain.

73. Le problème du logement au Maroc.

La question du logement au Maroc a toujours été très préoccupante. Au recensement de 1971, le taux d'occupation des logements était de 14,5 % (1). En 1977, sur la base d'un taux optimiste de 5 personnes par logement le déficit en milieu urbain se montait à 808 000 logements pour un parc existant de 632 000 logements. En 1977, on peut donc estimer le taux d'occupation des logements en milieu urbain à 11,4.

Le plan 1981-1985 estime les besoins en milieu urbain (cf. tableau 67). Il s'agit de construire, pour répondre à ces besoins, plus de 200 000 logements par an entre 1977 et l'an 2000. Les rédacteurs du plan recommandent "d'accentuer l'effort à déployer" tout en indiquant que "les réalisations tant prévues que constatées sur le terrain" sont "largement en deçà de la moyenne annuelle de 200 000 logements nécessaires pour combler progressivement le déficit".

Le plan énumère quelques mesures fiscales destinées à encourager la construction de logements par les auto-construc-teurs et les promoteurs immobiliers, mais, implicitement, ne

(1) Le parc de logements se montait en 1971 à 1.060.000 (750 000 logements normaux plus 200 000 logements en bidonvilles et 110 000 logements vétustes ou insalubres). cf. A. MASSON "Urbanisation et habitat du grand nombre, l'approche marocaine". in A.A.N. 1972.
La population marocaine comptait en 1971 15 379 259 personnes.

Tableau n° 67 : Maroc : Estimation des besoins en logements cumulés
à partir de 1977.

	en milliers			
	1977	1980	1985	2 000
1. Population urbaine...	7 200	8 419	10 766	21 273
2. Nombre de personnes par logement.....	5	4,6	4,2	4
3. Parc nécessaire.....	1 440	1 830,2	2 563,3	5 318,2
4. Besoins nouveaux cumulés à partir de 1977.....	-	390,2	1 123,3	3 878,2
5. Besoins de renouvellement du parc à partir de 1977.	-	29,4	109	177,9
6. Déficit initial.....	808	808	808	808
7. Total des besoins.....	808	1 227,6	2 040,3	4 864,1

Source : Plan 1981 - 1985.

cherche pas à engager l'Etat dans une action d'envergure pour résoudre le problème du logement.

La faiblesse de l'action et de l'aide de l'Etat semble indiquer que la construction de logement, ou son acquisition, reste une affaire strictement privée. Or la modicité de revenu de beaucoup de ménages les empêche d'accéder à un logement, même à peine décent.

Par ailleurs, "il s'avère... que la plupart des opérations décidées par l'Etat profitent à des catégories d'un niveau supérieur à celui prévu à l'origine ou implantées dans des zones géographiques favorisées". (1)

Les catégories sociales démunies (près de la moitié des ménages en milieu urbain ont des revenus mensuels inférieurs à 600 DH) ne peuvent guère que louer ou pratiquer l'auto-construction. Mais les loyers sont extrêmement élevés (jusqu'à 50% du salaire) et les terrains pour l'auto-construction arrivent à des prix exorbitants. Aussi n'est-il pas étonnant que "les médinas, les logements à normes réduites, les bidonvilles et toutes les formes d'habitat qualifiées de sous-intégrées atteignent des densités de population considérables (1000 habitants à l'hectare, moins de 10m² par habitant)" et que les dernières estimations de la population urbaine logeant en bidonvilles se montent à 25-30% de la population urbaine totale(2).

-
- (1) A.CLAISSE, "Stratégies d'aménagement et supports sociaux au Maroc". A.A.N. 1983 p. 247.
 "Près des trois quarts des prêts accordés par la Banque Populaire au titre de l'habitat économique (employés des secteurs publics et privés) sont destinés à Rabat et Casablanca". Rapport justificatif Schéma Directeur de Casablanca. 1983.
- (2) Certains bidonvilles atteignent les dimensions d'un grand centre urbain (100 000 habitants à Ben M'silk - Casablanca.)

Face à l'ampleur du problème, la Banque Mondiale a recommandé de "restructurer" (et non pas de supprimer) les bidonvilles des principales villes marocaines. Le programme de restructuration qui a commencé en 1979 prévoit d'associer les populations à la conception et à l'amélioration de leur habitat en utilisant des matériaux locaux. Mais n'est-ce pas là qu'un pis-aller, de toutes façons inadéquat à résoudre les problèmes à long terme du logement au Maroc ?

CONCLUSION : CRISE ECONOMIQUE MONDIALE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL.

1. Des progrès certains mais inégaux.

Si on s'en tient à leur discours, les trois pays du Maghreb en affichent tous un très en faveur du développement social et répondent ainsi aux préoccupations du Plan d'action de Lagos en la matière.

Si on en vient à la réalité des choses, les stratégies menées diffèrent par les moyens mis en oeuvre dans les différents pays : moyens d'autant plus faibles, semble-t-il, que le domaine "social" relève de l'initiative privée et que la rente minière est moins importante.

Les trois pays ont fait des progrès certains, en moyenne, en matière de développement social depuis qu'ils ont recouvert leur indépendance politique. Se sont améliorés les niveaux d'alimentation, d'éducation et de formation, la protection sociale, le logement dans une moindre mesure. Cependant les progrès ont été très inégaux selon les pays et les groupes sociaux.

Le Maroc apparaît comme le pays où les problèmes de développement social se posent avec le plus d'acuité aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Tout visiteur ne peut manquer d'être frappé par l'ampleur des bidonvilles, la gravité du chômage et du sous-emploi, la faiblesse des infrastructures scolaires en milieu rural.

Cet état de chose s'explique en partie par la faiblesse des ressources (870 \$/habitant en 1982) (mais l'amélioration du revenu national ne passe t-elle pas aussi par l'amélioration des conditions d'existence de l'ensemble de la population ?) (cf. tableau n° 68), la forte inégalité dans la répartition du produit social et le poids de la guerre marocco-sahraouie.

La Tunisie et l'Algérie ont, sans conteste, été avantagées par leurs ressources énergétiques. Mais aussi l'existence de pouvoirs populistes où les sentiments nationalistes et de justice sociale ont été extrêmement puissants, tout du moins à certaines époques, a favorisé une certaine redistribution de la rente minière à travers l'ensemble des catégories sociales.

Les résultats des stratégies de développement social ont, par ailleurs, été inégaux suivant les groupes sociaux. De par leur poids dans les rapports de forces politiques et sociaux, les groupes urbains ont été davantage favorisés que les groupes ruraux et ceci sur tous les plans. Les actions de l'Etat en matière de développement social ont, aussi, davantage bénéficié aux classes aisées et moyenne de la société qu'aux classes pauvres et ceci du fait que ces actions se sont adressées indistinctement à toutes les catégories de la population au lieu de viser de manière spécifique les groupes les plus démunis.

2. La crise des économies maghrébines.

Depuis le début des années quatre vingts, mais surtout depuis 1985-1986, les économies maghrébines sont durement malmenées sur le plan du commerce extérieur.

Tableau n° 6.8 : Magreb : Evolution du P.M.B. et de l'inflation

	Population Milieu de 1982 (millions d'habitants)	P M B par habitant		Taux annuel moyen d'inflation (%)		Espérance de vie à la naissance
		Dollars 1982	Croissance annuelle moyenne en % 1960-1982	1960-70	1970-82	
ALGERIE	19,9	2 350	3,2	2,7	13,9	57
TUNISIE	6,7	1 390	4,7	3,6	8,7	61
MAROC	20,3	870	2,6	2,0	8,3	52

Source : Banque Mondiale - Rapport sur le développement dans le Monde 1984.

L'Algérie voit ses exportations en valeur chuter de façon dramatique en 1986 alors que déjà elles stagnaient, sinon baissaient depuis 1982 (cf. tableau n° 69). Pour la première fois depuis 1978, l'Algérie aura une balance commerciale déficitaire.

La Tunisie, quant à elle, bien que ses exportations s'accroissent, enregistre depuis longtemps une balance commerciale très fortement déficitaire (cf. tableau n° 70). L'année 1986 est aussi une année noire : chute de 116 millions de dinars tunisiens en devises à cause de la baisse des prix du pétrole, baisse de 80 millions de dinars tunisiens des recettes touristiques en devises, chute des transferts de revenus de l'extérieur de 50 millions de dinars tunisiens par rapport à 1984 (1). La baisse des recettes extérieures de l'Algérie et de la Tunisie est surtout due à la baisse de la production et des prix du pétrole (cf. tableau n° 71).

Pour 1986, le Maroc enregistre aussi une baisse de ses exportations qui avaient pourtant progressé entre 1983 et 1985. Comme la Tunisie, ce pays connaît un fort déficit commercial (cf. tableau n° 72).

Si on considère la balance des opérations courantes, la situation, jusqu'en 1984, demeure critique pour le Maroc, s'aggrave pour la Tunisie mais s'améliore pour l'Algérie (cf. tableau n° 73).

(1) cf. Maghreb Sélection n° 433 - 1986.

Tableau n° 69 : Algérie : Evolution des principaux agrégats économiques.

	1983	1984	1985	1986
Economie interne				
. PIB courant (milliards DA)	232	258	291	
Variation du PIB réel (%)	+ 5,7	+ 5	+ 6	inf à 5 (e)
Agriculture (% de variation)	+ 1,6	+ 3,6	+ 15	+ 5 (e)
Industrie (% de variation)	+ 10	+ 9,7	+ 10	+ 9,4 (e)
Production de pétrole (millions de tonnes).....	31	29,5	29,2	
Production de gaz naturel liquéfié-GNL (milliards m3).....	19	21	20,2	
. Prix officiel à la consommation (% de variation).....	+ 4,6	+ 6,6	+ 8	
. Solde budgétaire (milliards DA).....	0(a)	+ 5(b)	+ 2(b)	- 14 (a)
Prog. d'investissements (budget + soc. nat.)(milliards DA).....	107,7	101,4	103,1	
Equilibre extérieur (millions \$)				
. Importations fob	9 516	9 235	9 400(f)	9 000 (e)
dont : produits alimentaires (%).....	25	20	20	
Exportations fob.....	12 742	12 792	12 060(f)	8 700 (e)
dont : pétrole brut (%).....	26	50	26	
condensats (%).....	29	—	27	
GNL (%).....	22	—	24	
Produits raffinés (%).....	22	22	22	
Balance commerciale fob/fob	+3 226	+ 3 557	+2 660(f)	- 300
Balance des invisibles et des transferts.....	-3 311	- 3 483	-3 760	- 3 500
Balance des paiements courants.....	- 85	+ 74	-1 100	- 3 800
. Réserves totales moins l'or	1 880	1 464	2 819	3 268 (fév.)
. Encours dette extérieure globale déboursée.....	17 500	16 600(f)	17 500(f)	
Ratio dette extérieure/PIB (%).....	36	32(f)	31(f)	
Ratio service dette extérieure/export-biens et services (%) (d).....	38	40(f)	37(f)	
Cours moyen du \$ en DA.....	4,79	4,98	5,03	4,70(fév.)

Source : B F C E - Cité par Maghreb Sélection n° 426 - 1986.

(a) Loi de finances initiale ; pour 1986, compte tenu de la loi de finances rectificative.
 (b) budget exécuté. (c) prévisions établies sur la base de 18 \$ le baril.
 (d) intérêt à C M et LT + principal MLT. (e) prévisions. (f) estimations.

Tableau n° 70 : Tunisie : Evolution du commerce extérieur.

Unité : million de Dinars.

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985 (1)</u>
I - IMPORTATIONS						
TOTAL ANNUEL	1 428,4	1 907,4	2 008,4	2 116,1	2 439,2	2 131,4
II - EXPORTATIONS						
TOTAL ANNUEL	904,8	1 234,0	1 167,6	1 280,5	1 399,1	1 435,1
III- SOLDE						
SOLDE ANNUEL	523,6	673,4	840,8	835,6	1 040,1	696,3
TAUX DE COUVERTURE	63,4	64,7	58,1	60,5	57,4	67,3

Source : Annuaire Statistique de la Tunisie - 1984.

(1) Source : Marchés Tropicaux et Méditerranéens n° 2 130 - 1986.

Tableau n° 71 : Algérie - Tunisie : Evolution des productions et exportations de pétrole brut des pays du Maghreb entre 1982 et 1984.

Productions

(en milliers b/j)	1982	1983	1984	Variation 1983 - 1984 (%)
Algérie.....	654	661	645	- 2,4
Tunisie.....	102	117	108	- 7,7

Exportations

(en milliards \$)	1982	1983	1984(*)	Variation 1983 - 1984 (%)
Algérie.....	11,6	11,1	10,5	- 5,4
Tunisie.....	0,7	0,8	0,7	-12,5

(*) Estimations

Source : Maghreb-Sélection n° 391 - 1985.

MB : Les exportations de pétrole sont tombées de 52 millions de tonnes en 1979 à 30 millions de tonnes en 1985.

Tableau n° 72 : Maroc : Evolution des principaux agrégats de l'économie
(1983 - 1986)

	1983	1984	1985	1986
Economie interne				
. PIB courant (milliards Dh)....	94,59	107	125	—
Variation du PIB réel (prix 1969 (%)).....	+ 2,25	+ 2,2	+ 4,4	sup. + 3 (f)
. agriculture (% de variation)	- 4,6	+ 2,2	+ 10	—
. industrie manufacturière (% de variation).....	+ 3,9	+ 0,5	+ 2	—
Production de phosphates (millions T).....	19,8	21,4	21	—
Prix gros de la T. de phosphates (Casablanca) (\$)	36,9	38,2	33,9	33,5(fév.)
. Prix officiels à la consommation (% de variation).....	+ 6,2	+ 12,5	+ 7,7	—
. Solde de trésorerie de l'Etat (a) (milliards Dh).....	- 8	- 7,2	- 7,1(e)	—
Solde de trésorerie/PIB (%)...	8,5	6,8	5,7(e)	—
Equilibre extérieur				
. Importations caf (millions Dh)	25 591	34 396	38 381	33 000 (f)
dont : pétrole brut (%).....	25	24	25	—
Exportations fob (millions Dh).....	14 724	19 110	21 840	20 000 (f)
dont : phosphates (%).....	23	24	23	—
acide phosphorique (%)	14	18	14	—
Taux de couverture caf/fob (%)	57,5	55,5	57	66
Cours moyen du \$ en Dh.....	7,11	8,81	10,06	9,22(fév.)
. Balance des paiements (millions \$)				
Balance commerciale fob/fob...	-1 242	- 1 408	- 1 230	- 950 (f)
Balance des paiements courants.....	- 888	- 847	- 1 000	- 500 (f)
Allègement de la dette.....	630	1 370	1 146(e)	1 800 (e)
. Réserves totales moins l'or (millions \$).....	107	49	115	83(fév.)
. Dette extérieure publique déboursée (millions \$) (c).....	12 235	13 800	14 800(f)	—
Ratio dette extérieure/PIB(%)	92	113	119	—
Ratio service dette extérieur /export. biens et services(%)	36(d)	23(d)	21(d)(e)	20(d)(e)

Source : B F C E - citée par Maghreb-Sélection n° 428 - 1986.

(a) en 1985, compte tenu de 3 milliards Dh d'arriérés de paiements financés par 3 milliards Dh de dons (b) y compris la dette vis-à-vis du F M I (d) après rééchelonnement (e) estimation (f) prévisions.

Tableau n° 73 : Maroc : Solde de la balance des opérations courantes
(millions de D T S)

	1978	1980	1982	1985
Algérie	- 2 826	191	- 166	?
Maroc	- 1 068	- 1 091	- 1 701	- 963
Tunisie	- 380	- 349	- 687	- 716

Source : F M I cité dans M T M n° 2 123 - 1986.

N B : La balance des opérations courantes comprend :

- la balance commerciale qui enregistre les mouvements de marchandises,
- la balance des services qui inclut les dépenses et les recettes dues au tourisme, transport, assurances et les revenus de mouvements de capitaux, intérêts et dividendes,
- la balance des transferts unilatéraux : transferts privés de salaires effectués par des personnes travaillant à l'étranger, transferts publics relatifs à des opérations d'aide économique ou financière.

A cela s'ajoute le poids de la dette extérieure et de son service qui reste extrêmement lourd pour l'Algérie et le Maroc (cf. tableau n°s 69 et 72) et probablement assez important pour la Tunisie (1). Ce poids va encore s'accroître avec la détérioration des balances commerciales puisque les Etats vont être obligés de faire davantage appel aux financements extérieurs.

Face à cet état de fait, les Etats élaborent des budgets d'austérité et appliquent généralement des mesures destinées à libéraliser l'économie et les échanges extérieurs. En Tunisie et au Maroc, on privatise le secteur public sous prétexte de rentabilité insuffisante, on "désengage" l'Etat pour diminuer les dépenses publiques, on dévalue la monnaie pour favoriser les exportations, on accorde des avantages de plus en plus grands aux capitaux étrangers qui s'investissent dans le pays. Même l'Algérie socialiste se met à prendre des mesures de ce type : accroissement des avantages consentis aux exportateurs et assouplissement de leur marge de manoeuvre, loi sur la participation du capital étranger dans les sociétés d'économie mixte (2), report à plus tard de certains investissements, mesure de "rationnalisation" du secteur public administratif et économique, appel plus insistant au capital privé national.

-
- (1) En 1982, pour la Tunisie, l'encours de la dette publique extérieure représentait 42,2 % du PNB et le service de la dette représentait 5,9 % du PNB et 15,1 % des exportations de biens et de services. Cf. Banque Mondiale. Rapport sur le développement dans le Monde 1984.
- (2) L'Assemblée Populaire Nationale n'a pas accepté l'article de loi proposé par le gouvernement d'autoriser le capital étranger à être majoritaire dans une société d'économie mixte.

Ces politiques de "réajustement structurel" imposées par le Fonds Monétaire International pour le cas du Maroc, ou inspirées de lui dans le cas de la Tunisie (mais encore à l'état d'ébauche en Algérie) ne peuvent être que désastreuses pour le développement social autant à court qu'à moyen ou long terme.

Produire pour l'exportation oblige à être compétitif sur le marché mondial et pour cela, il y a nécessité de compresser les coûts de production.

La compression des coûts de production s'effectue par le moyen habituel de la diminution des charges subies par l'entreprise et l'accroissement de la productivité du travail.

La diminution des charges consiste principalement en la diminution des coûts de main-d'oeuvre et de la fiscalité supportée par l'entreprise. La recherche de l'accroissement de productivité du travail implique nécessairement une diminution de la croissance des emplois (si croissance il y a) puisque les entreprises sont incitées à faire des investissements "capital-using".

La diminution de la fiscalité sur les entreprises signifie la diminution des recettes de l'Etat et donc celle de sa capacité à garantir à tous, et de façon satisfaisante, l'éducation, la formation, la santé, le logement, etc.

Par ailleurs, l'ouverture sur le marché mondial pour un pays en voie de développement - qui ne possède donc pas encore une économie nationale intégrée - le met en face de la concurrence intolérable de pays à économies hautement productives qui, par la force des choses, satelliseront son économie

et reporteront aux calendes grecques son intégration et donc son indépendance économique et politique. La domination renforcée du marché mondial sur l'économie sous-développée se traduit par le report de toutes les crises sur celle-ci et donc sur le niveau de bien-être des populations, en particulier des populations les plus faibles. Elle se traduit par l'affaiblissement des solidarités sociales et l'accroissement corrélatif des conflits sociaux et politiques.

3. L'alternative.

La justification de la recherche effrénée de devises étrangères est généralement de pouvoir acheter à l'extérieur les biens et les services nécessaires à la croissance économique et au développement.

Pour l'essentiel des pays du tiers-monde, la démonstration est maintenant faite que l'intégration au marché mondial ne permet guère qu'une croissance économique lente et, de toutes façons, n'autorise pas le développement tel qu'il a été défini (accroissement des inégalités entre les pays et dans les pays entre les différents groupes sociaux, persistance, voire aggravation, des conflits de toutes natures, etc.).

Brutalement dit, l'ouverture systématique des économies du tiers-monde aux forces dominantes du marché mondial n'est que le résultat de la collusion d'intérêts de ces forces avec les groupes dominants et/ou dirigeants dans la plupart des pays du tiers-monde.

Les classes et groupes dominants dans les pays du tiers-monde, outre la recherche de leur maintien en tant que tels, veulent avoir accès à tous les éléments qui satisfont les modèles de consommation des classes et groupes dominants des pays dits développés. Pour cela, il faut soit produire ces éléments localement, mais alors il faut importer les technologies conformes à leur production (1), soit les acheter sur le marché mondial mais alors exporter des produits et être compétitif. De toutes façons, il faut se procurer des devises fortes.

Alors, au nom du "développement" (qui ne sera accroissement du bien-être que d'une minorité), on imposera à l'économie l'intégration au marché mondial pour avoir des devises indispensables.

La recherche d'un accroissement durable du bien-être de l'ensemble de la population (et pas seulement d'une minorité) passe nécessairement par la minimisation (et non pas la rupture) des relations économiques avec les pays industrialisés dominants et, simultanément, la construction d'une économie nationale intégrée.

Pour cela, il faudrait que l'essentiel des biens de production et des biens de consommation soit conçu et produit localement, même si le coup de pouce initial devait être donné par l'importation (mais une importation réfléchie, c'est-à-dire portant sur des technologies adaptées à la force de travail et assimilables et reproductibles rapidement par celle-ci).

Pour les pays du Maghreb, cette stratégie est techniquement possible parce qu'ils possèdent chacun un niveau technologique appréciable et qu'ils ont des niveaux de développement à peu près équivalents. Elle sera d'autant plus facilement réalisable qu'ils uniront leurs forces pour la mettre en oeuvre.

(1) Mais il sera quand même impossible de produire des BOEING.

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction : le développement social et sa mesure.....
	11. Le concept de développement social.....
	12. Les indicateurs et la mesure du développement social...
2.	L'alimentation et la nutrition.....
	21. Les principales dispositions du PAL en la matière.....
	22. La stratégie algérienne dans l'alimentation et la nutri- tion.....
	221. L'exposé de la stratégie à travers les textes fon- damentaux.....
	222. Les résultats atteints.....
	23. La stratégie tunisienne dans l'alimentation et la nutri- tion.....
	231. Quelques éléments de la stratégie tunisienne.....
	232. Les résultats des différentes stratégies.....
	24. Alimentation et nutrition au Maroc.....
	241. Le contenu de la stratégie.....
	242. Les résultats de la stratégie.....
3.	L'emploi et les salaires.....
	31. Le cas de l'Algérie.....
	311. Les principes de la stratégie.....
	312. Les programmes en matière d'emploi et de revenus salariaux.....
	313. Les réalisations des plans en matière d'emploi et de revenus salariaux.....

32.	Le cas de la Tunisie.....	58
321.	La stratégie.....	58
322.	Les programmes en matière d'emploi et de revenu.	62
323.	Les réalisations en matière d'emploi et de salaires.....	67
33.	Le cas du Maroc.....	72
331.	L'emploi.....	72
332.	Salaires et revenus.....	76
333.	Les réalisations en matière d'emploi et de salaires.....	77
4.	L'éducation et la formation.....	80
41.	La stratégie algérienne en matière d'éducation-formation.....	82
42.	Les réalisations en éducation-formation.....	87
43.	Le cas de la Tunisie.....	96
431.	Les grandes lignes de la stratégie tunisienne en matière d'éducation-formation.....	96
432.	Les réalisations.....	102
44.	Le cas du Maroc.....	105
441.	Quelques éléments de la stratégie.....	105
442.	L'évolution de l'éducation au Maroc.....	111
5.	La protection-sociale.....	113
51.	Rappel des recommandations du plan de Lagos.....	113
52.	Le cas de l'Algérie en matière de protection sociale.	114
521.	La doctrine et les programmes.....	114
522.	Les réalisations.....	117

53.	La protection sociale en Tunisie.....	120
54.	La protection sociale au Maroc.....	123
6.	La stratégie en matière de santé.....	124
61.	Le cas de l'Algérie.....	125
611.	Stratégie et performances.....	125
612.	Les réalisations.....	130
62.	Le cas de la Tunisie.....	132
621.	La stratégie et les objectifs de développement de la santé.....	132
622.	Les moyens de mise en oeuvre de la politique de la santé.....	137
623.	Les résultats.....	137
63.	Le cas du Maroc.....	143
7.	La stratégie en matière d'habitat.....	145
71.	Le cas de l'Algérie.....	146
711.	La stratégie et les programmes.....	146
712.	Les réalisations et l'état du logement.....	149
72.	Le cas de la Tunisie.....	151
721.	La stratégie et les programmes en habitat.....	151
722.	Les réalisations.....	155
73.	Le problème du logement au Maroc.....	158
	Conclusion : Crise économique mondiale et développement social.....	162
	1. Des progrès certains mais inégaux.....	162
	2. La crise des économies maghrébines.....	163
	3. L'alternative.....	173

LISTE DES TABLEAUX

<u>N°s</u>	<u>INTITULE</u>	<u>PAGE</u>
1	Composantes et indicateurs du niveau de vie et du bien-être.....	10
2	Algérie : Evolution de la consommation alimentaire....	19
3	Algérie : Indice général et indices de l'alimentation, boissons et tabacs - Années : 1979 à 1984 (ensemble des ménages du grand Alger).....	22
4	Algérie : Indice et variation annuelle en % Groupe : alimentation, boissons, tabacs - Années : 1980 à 1984.....	23
5	Algérie : Evolution des crédits alloués et consommés dans le cadre du soutien des prix.....	24
6	Algérie : Evolution des principales productions agricoles (en millions de quintaux).....	25
7	Algérie : Part des importations dans la ration alimentaire moyenne.....	26
8	Algérie : Evolution des importations de produits alimentaires.....	27
9	Algérie : Part relative de chaque groupement d'utilisation dans les échanges extérieurs de l'Algérie de 1980 à 1984.....	28
10	Tunisie : Evolution de la ration alimentaire moyenne (en Kg / Tête / An).....	31
11	Tunisie : Evolution de la production céréalière.....	33

12	Tunisie : Evolution de la structure des importations alimentaires.....	33
13	Tunisie : Evolution des échanges agro-alimentaires en millions de dinars (MD).....	34
14	Place du déficit agro-alimentaire dans le déficit total du commerce extérieur tunisien.....	34
15	Tunisie : Evolution récente des principales productions agricoles.....	35
16	Tunisie : Evolution quantitative des principaux produits agricoles importés (1 000 tonnes).....	36
17	Maroc : Evolution de la production et des besoins en produits alimentaires.....	38
18	Algérie - Maroc - Tunisie : Evolution de la ration alimentaire moyenne (1964 - 1981).....	41
19	Maroc : Indice du coût de la vie (base 100 en Mai 1972-Avril 1973).....	43
20	Maroc : Importation de produits alimentaire (en milliers de tonnes).....	44
21	Maroc : Evolution du taux d'autosuffisance alimentaire (en %).....	45
22	Algérie : Prévisions d'accroissement de l'emploi hors agriculture durant les périodes 1980-1984 et 1985-1989.....	52
23	Algérie : Evolution des revenus des ménages 1979-1984-1989.....	55
24	Algérie : Quantités de produits alimentaires pouvant être achetées avec le salaire en 1967, 1978 et 1982.....	56
25	Tunisie : Evolution de l'offre et de la demande d'emploi	62

26	Tunisie : L'offre d'emploi par secteur-réalisation du 4ème et 5ème plans et prévision 6ème plan.....	64
27	Tunisie : Nombre de salariés selon la branche d'activité économique (emploi total).....	68
28	Tunisie : Evolution du taux de chômage 1975-1984.....	70
29	Offre et demande d'emploi au Maroc en 1980 et 1985.....	74
30	Maroc : Projections de l'emploi selon les branches d'activité économique (1980-1985).....	75
31	Maroc : Population selon le type d'activité et le sexe (année 1982).....	78
32	Algérie : Evolution du nombre d'enseignants et de l'algérianisation du corps enseignant (1980-1984).....	88
33	Algérie : Evolution des effectifs du système éducatif (1984-1989).....	89
34	Algérie : Evolution du taux de scolarisation des 6-13 ans selon le sexe.....	90
35	Algérie : Evolution des effectifs scolaires dans les enseignements élémentaire, moyen et secondaire.....	90
36	Algérie : Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 13 ans selon la CSP du chef de famille et le sexe....	92
37	Algérie : Importance de l'analphabétisme.....	92
38	Algérie : Effectif des enseignants utilisant l'arabe.....	93
39	Algérie : Déperditions scolaires et accès à la formation-situation 1978-1979.....	97
40	Algérie : Déperdition scolaire et accès à la formation-prévisions 1984-1985.....	97
41	Tunisie : Evolution des effectifs des élèves par type et cycle d'enseignement.....	103

42	Tunisie : Taux de scolarisation par sexe.....	104
43	Tunisie : Evolution du taux de scolarisation (6-14 ans) depuis 1975, par milieu.....	106
44	Tunisie : Taux de scolarisation entre 6 et 14 ans par milieu et sexe.....	106
45	Tunisie : Evolution du taux d'analphabétisme par milieu et sexe depuis 1956.....	107
46	Tunisie : Evolution des admis aux examens de l'enseignement secondaire.....	108
47	Tunisie : Evolution des diplômés de l'enseignement supé- rieur.....	109
48	Maroc : Taux de scolarisation (enfants ayant 7 ans) selon le sexe et le milieu - Année 1982.....	112
49	Maroc : Taux d'analphabétisme selon le sexe et le milieu - Année 1982.....	112
50	Maroc : Effectifs scolaires et universitaires au Maroc selon le niveau d'enseignement et le sexe.....	112
51	Algérie : Nombre d'assurés sociaux couverts par la sécurité sociale selon les régimes (inactifs non compris) Années : 1981 à 1984.....	118
52	Algérie : Infrastructures sanitaires.....	127
53	Algérie : Evolution de quelques indicateurs en matière de santé (1962-1984).....	131
54	Maghreb : Quelques indicateurs sociaux (évolution 1960-1982)	133
55	Algérie : Situation du personnel médical et para-médical al- gérien et étranger en exercice au 31.12.1982-1984.	134

56	Tunisie : Evolution du personnel médical et para-médical...	138
57	Tunisie : Evolution des investissements dans le secteur de la santé.....	138
58	Tunisie : Nombre de lits actifs par gouvernorat.....	139
59	Tunisie : Infrastructure sanitaire.....	140
60	Tunisie : Répartition du personnel para-médical par spécia- liste et par gouvernorat.....	141
61	Tunisie : Effectif du personnel juxtamédical exerçant en Tunisie.....	142
62	Algérie : Evolution des conditions de logement.....	150
63	Algérie : Structure des ménages par type de construction et selon la CSP du chef de ménage (1984).....	152
64	Algérie : Proportion de ménages disposant d'un certain nombre de commodités selon la CSP du chef de ménage.....	153
64 bis	Algérie : Evolution des livraisons de logement 1980-1984...	154
65	Tunisie : La construction de logements en Tunisie.....	156
66	Tunisie : Les conditions de logement (1975-1984).....	157
67	Maroc : Estimation des besoins en logements cumulés à partir de 1977.....	159
68	Maghreb : Evolution du PNB et de l'inflation.....	164
69	Algérie : Evolution des principaux agrégats économiques.....	166
70	Tunisie : Evolution du commerce extérieur.....	167
71	Algérie-Tunisie : Evolution des productions et exportations de pétrole brut des pays du Maghreb entre 1982 et 1984.....	168
72	Maroc : Evolution des principaux agrégats (1983-1986).....	169
73	Maghreb : Solde de la balance des opérations courantes (millions de D T S).....	170